

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

[illegible]

Le Maire,
Frédéric DUCHÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : **25**

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART , Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉRÉAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : **2025-79**

Pôle : Services à la population et proximité – CENTRE SOCIAL

Rapporteur : Armelle KRATZ

Objet : **Renouvellement du projet social du Centre Social municipal 2025-2027**

Le rapporteur rappelle que le Centre Social municipal des Andelys constitue un véritable lieu de ressources, d'échanges et de solidarité pour les habitants. Il accompagne les familles, les jeunes et l'ensemble des publics en proposant des actions adaptées aux besoins du territoire. Véritable moteur du lien social, il contribue à renforcer la cohésion entre les générations, à soutenir la parentalité et à favoriser l'engagement citoyen. En s'appuyant sur des projets concrets et fédérateurs, il valorise l'implication des habitants et participe activement au dynamisme de la vie locale.

La Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure doit valider le renouvellement de l'agrément du Centre Social municipal des Andelys ainsi que son contrat de projets. Le Conseil municipal avait délibéré sur ce renouvellement de contrat de projets lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Afin de maintenir l'ensemble des interventions en direction des habitants, il appartient à la commune des Andelys de renouveler le projet social du Centre Social municipal, pour mettre en œuvre les quatre axes pour la période 2025-2027 :

Axe 1 : Accueillir et aller à la rencontre de tous les publics au sein d'un centre social identifié.

Axe 2 : Promouvoir le lien social et l'animation de la vie locale.

Axe 3 : Accompagner la fonction parentale tout au long du parcours.

Axe 4 : Promouvoir une politique jeunesse axe sur la mobilisation, la prévention et d'autonomisation des jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de projets 2020/2023 validé par la Commission d'Action Sociale de la CAF de l'Eure le 4 novembre 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2019 validant le renouvellement du Contrat de projets du Centre social pour la période 2020-2023,

Vu l'avis favorable de la Commission éducation – jeunesse et vie démocratique lors de sa séance du 24 juillet 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances lors de sa séance du 09 septembre 2025,

Considérant que cet agrément arrive à son terme et qu'il permet au Centre Social de bénéficier de diverses prestations de services ainsi que de subventions dans le cadre d'appel à projets ;

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le renouvellement du projet social du Centre Social municipal

Article 2 : D'AUTORISER le Mairie à demander l'agrément « centre Social » pour la période 2025 -2027

Article 3 : **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financements ainsi que les avenants à venir

Article 4 : **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les appels à projets ouverts aux Centres Sociaux pendant toute la durée de l'agrément

Article 5 : **DE PERCEVOIR les subventions et recettes afférentes aux prestations de services.**

Article 6 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Directeur de la CAF de l'Eure et Monsieur le Trésorier municipal

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,
Frédéric DUCHÉ



CENTRE SOCIAL

Projet social

2025-2027

Table des matières

Introduction	1
I. Les Andelys, portrait socio-démographique.....	5
II. Présentation du Centre Social	32
III. Bilan de la consultation auprès des habitants.....	39
Le profil des personnes interrogées	39
Les représentations du Centre Social	40
Les besoins et propositions des habitants	41
IV. Évaluation du projet social	52
Le point de vue des habitants/adhérents	53
Le point de vue des partenaires du territoire	59
Le point de vue de l'équipe.....	69
V. Problématisation et enjeux	90
VI. Le nouveau projet social 2025-2027	92
Les objectifs stratégiques	92
Les axes d'intervention du Centre Social	95
Le suivi et l'évaluation du projet	109
L'évaluation	109

Introduction

Un Centre Social est un lieu de vie et d'initiatives pour les habitants. Ouvert à tous, il a pour mission de créer du lien social et de contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les centres sociaux sont des structures de proximité qui animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins sur le territoire.

Un Centre Social est donc un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population, offrant accueil, orientations, animations, activités et services à finalités socio-culturelles.

Le projet social est défini comme un projet de territoire qui promeut une dynamique de développement, de changement, de transformation et de progrès, dans lequel chaque acteur y a sa place.

Comme le définit la fédération nationale des centres sociaux (FNCS), le projet social est une feuille de route qui guide l'action du Centre Social et lui permet :

- d'interroger l'environnement social, économique et institutionnel et repérer les évolutions du territoire ;
- d'engager un bilan partagé (les missions, les services et activités proposés et les perspectives) avec l'ensemble des acteurs du centre (professionnels, bénévoles, habitants, partenaires, ...) ;
- de mettre en exergue les préconisations des acteurs, définir les axes prioritaires et mettre en place un plan d'actions.

Son élaboration permet d'impulser une démarche de réflexions et d'actions ayant pour but de mobiliser, faire participer différents acteurs de culture et de centres d'intérêt différents dans un projet collectif.

Le projet social formalise l'ensemble des actions de co-construction avec les partenaires et les habitants pour leur permettre de mieux vivre dans leur environnement. Il s'appuie sur leurs ressources (connaissance du quartier, compétence technique, etc.) pour évaluer, élaborer et suivre un projet collectif pertinent en lien avec les besoins des acteurs.

Le projet social précédent est arrivé à son terme et a été marqué par une conjoncture complexe pour favoriser la dynamique territoriale. Le contexte sanitaire et ses restrictions inhérentes, mais aussi les changements au sein de l'équipe du Centre Social, ont profondément modifié sa mise en œuvre, la rendant parcellaire et discontinue.

Le projet social 2025/2027 se veut fédérateur pour la commune des Andelys et ce à plusieurs titres : d'une part, dans son élaboration qui fut participative et concertée portée par une équipe

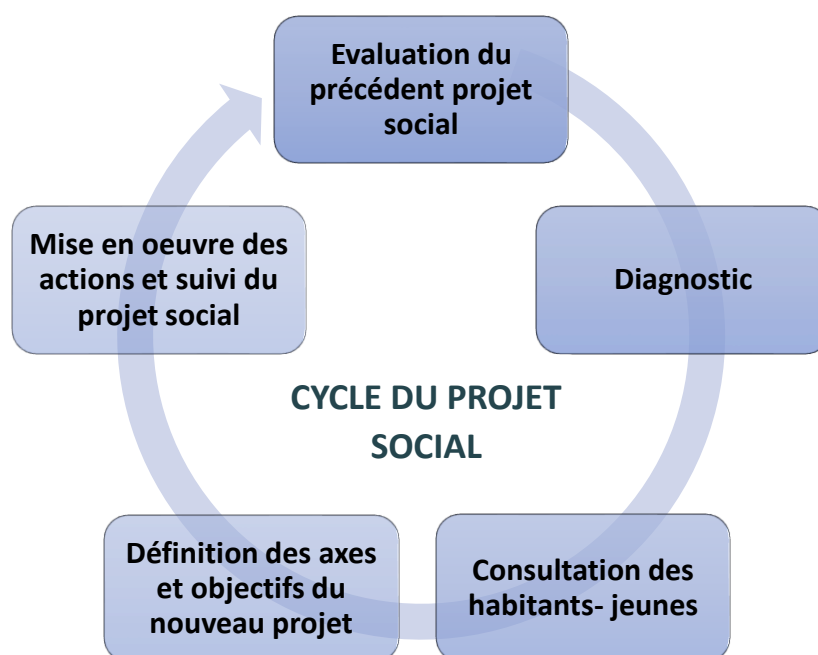
investie et mobilisatrice, et d'autre part, au regard des ambitions portées par une volonté politique communale.

Le renouvellement d'un projet social est un moment important dans la vie d'un centre socio-culturel ; il est l'occasion de réinterroger la réalité des quartiers et de ses habitants pour définir les futurs axes et objectifs des années à venir. Comme vous pourrez le noter, la volonté a été d'associer les partenaires et habitants dans une démarche aboutie de co-construction, considérant cette démarche comme un levier de développement social local.

Le projet social qui vous est présenté ici, marque à la fois une continuité avec le précédent afin de poursuivre le travail engagé, et se pense aussi comme un vecteur de changement et d'accompagnement favorisant le pouvoir d'agir des habitants et le vivre ensemble, tout en étant soucieux de porter haut des valeurs de solidarité, d'ouverture et d'émancipation de chacun au service du collectif.

Une méthodologie en mode projet

Dans le cadre du renouvellement du projet social, l'équipe du Centre Social a déployé une méthodologie, somme toute assez classique telle qu'attendue à savoir :



- **L'évaluation du projet (Mai à Novembre 2023)** : C'est le bilan du projet social au regard des actions réalisées et des critères d'évaluation définis : avis des habitants, cohérence avec les axes de travail, avis des équipes et des partenaires...
- **Le diagnostic (Mai à Septembre 2023)** : Il s'agit de rassembler des données « chaudes » et données « froides » afin de mettre en évidence les caractéristiques, atouts et faiblesses d'un territoire (dans le but de mettre en place un projet social cohérent) à l'aide d'outils spécifiques, tels que des boîtes à idées, des échanges informels, des animations dans la rue, des entretiens par questionnaire, des tables-rondes, etc...

- **La consultation des habitants et partenaires (Juin à Décembre 2023)** : Il s'agit d'aller à la rencontre des habitants et acteurs afin de confronter l'évaluation menée, les éléments de diagnostic avec leurs projections, représentations et attentes. Il s'agit ici de renforcer leur implication en leur donnant la possibilité d'agir et de formuler des propositions et idées contribuant à l'élaboration du projet social.
- **La définition des axes stratégiques du projet (Décembre- Février 2024)** : Le diagnostic permet de déterminer les axes du nouveau projet social, les objectifs généraux et opérationnels qui en découlent, ainsi que les outils et critères d'évaluation qui permettront d'en assurer le suivi. Cette étape nécessite l'implication forte des habitants et des partenaires.
- **La rédaction du projet (Janvier- Mai 2025)** : C'est la synthèse et l'analyse de l'ensemble des informations recueillies pour créer un document qui deviendra le nouveau projet social, la nouvelle feuille de route du Centre Social.
- **Agrément donnée par la CAF** : L'agrément du projet du Centre Social est délivré par la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui en définit la durée, généralement de 1 à 4 ans. Elle peut varier selon la nature du projet et les moyens mis en place et précise les orientations retenues. L'agrément conduit à établir une convention de financement de la prestation de service. La fin de l'agrément est signifiée par l'évaluation du projet.

Une démarche de co-construction partenariale et participative

La municipalité a souhaité s'outiller dans cette nouvelle démarche et pour ce faire, a fait appel à un opérateur de l'éducation populaire pour accompagner la démarche de renouvellement du projet social ; ainsi le Centre d'Étude et de Pratique d'Éducation Populaire (CEPEP) a été mandaté dans ce cadre.

Le CEPEP est un organisme de formation d'éducation populaire et de conseil en démarche participative organisé sous la forme d'une coopérative. L'approche du CEPEP s'inscrit dans une logique d'éducation populaire qui se veut inclusive, accessible et pluridisciplinaire.

Elle est au cœur de ses actions et vise à associer activement tous les acteurs d'un même territoire afin de croiser les regards de chacun, de comprendre les enjeux intimes et professionnels à l'œuvre et ainsi, engager le plus grand nombre dans la démarche. Elle repose sur la conviction que c'est à la condition d'une action collective et partagée qu'une réelle transformation sociale peut advenir et perdurer.

En ce sens, le CEPEP se pense comme un facilitateur dont la mission est de permettre l'émergence des désirs individuels et collectifs au service d'un territoire et de les mettre en

marche. La participation de tous permet d'inventer et de co-construire des réponses adaptées propres à chaque territoire.

Le nouveau projet social a été élaboré avec et grâce à la mise en place d'une collaboration totale avec les membres désignés par la collectivité comme ressources locales.

La question de l'évaluation du projet social a été traitée sur le second semestre de 2023. En amont de l'évaluation, il nous a semblé important de s'entendre avec la commune sur ce que chacun attend de l'évaluation du projet avant d'y procéder. Ceci nous a semblé constituer la meilleure garantie de succès et d'efficacité.

Le but a été de délimiter le champ sur lequel l'évaluation doit porter et identifier les objectifs qu'elle doit permettre d'atteindre : Que veut-on savoir ? Que veut-on mesurer ? Sur quels points importants porter un regard critique ? En quoi l'évaluation sera-t-elle utile à l'action ? En quoi l'évaluation peut-elle réorienter et/ou favoriser la poursuite du projet ? Qu'est-ce qui entre dans le champ de l'évaluation ? Quels sont les acteurs devant être impliqués dans l'évaluation afin de permettre sa conduite et assurer une appropriation des enseignements à son issue ?

Nous avons donc tenté de repérer ce que l'on cherche à apprécier de l'action du Centre Social en questionnant les liens entre les besoins repérés par le diagnostic, les axes des projets, les résultats escomptés et obtenus, ainsi que les moyens mobilisés. L'objectif a été d'aboutir à une synthèse lisible et accessible à tous et dans le même temps suffisamment nuancé pour en tirer des enseignements pour le futur projet social.

Le Centre Social a réalisé un questionnaire à destination des habitants et des partenaires ; en plus de ce questionnaire, des temps d'échanges avec les acteurs du territoire nous ont permis de recenser les avis et les ressentis de chacun.

Plus de 80 personnes et 20 partenaires ont participé à ces temps d'échanges et aux questionnaires élaborés dans ce cadre. Cette démarche a permis de collecter les informations essentielles à la définition de notre futur projet social.

Animé par la volonté de faire émerger les besoins des personnes concernées, il a été proposé d'intégrer un espace de concertation à la démarche menée dans lequel les habitants ont été positionnés comme experts. Un séminaire a pu réunir les habitants autour des enjeux identifiés afin de leur donner la possibilité de dresser leurs propres constats, attentes et solutions adaptées. Une restitution globale et une présentation du nouveau projet social viendront clore cette démarche.

I. Les Andelys, portrait socio-démographique

Les Andelys est une commune localisée dans le département de l'Eure. Elle compte parmi les plus grandes communes de l'Eure, elle est située dans une boucle de la Vallée de la Seine. Son nom provient du regroupement de 2 bourgades : le Petit Andely et le Grand Andely. Ses habitants sont appelés les Andelysiens et les Andelysiennes.

La commune des Andelys fait partie de Seine Normandie Agglomération.

Elle s'étend sur une superficie de 40,6 km² et abrite 203 habitants par km². Elle dessert 11 hameaux distants du centre-ville de 4 à 5 kms.

Elle permet par son implantation stratégique de desservir des villes comme Paris, à 100 kilomètres et Rouen, à 40 kms et prend ainsi le profil de la rurbanisation, attirant une autre catégorie de population aux habitudes citadines. Elle se situe également à 13 kms de la gare ferroviaire de Gaillon-Aubevoye.

La ville a de nombreux attraits et est assez touristique du fait de ses monuments historiques et patrimoniaux, elle bénéficie d'une attractivité et d'un rayonnement notoire. Le Château-Gaillard et ses boucles de la Seine, la Collégiale Notre-Dame, le Musée Nicolas Poussin, la Fontaine Ste Clotilde sont autant de monuments faisant perdurer cette mémoire culturelle. Elle est parcourue de petits cours d'eau comme le Gambon et le Grand Rang et est traversée par la Seine dont les bords constituent une promenade de rêve ainsi qu'une halte fluviale où accostent des bateaux de croisière.

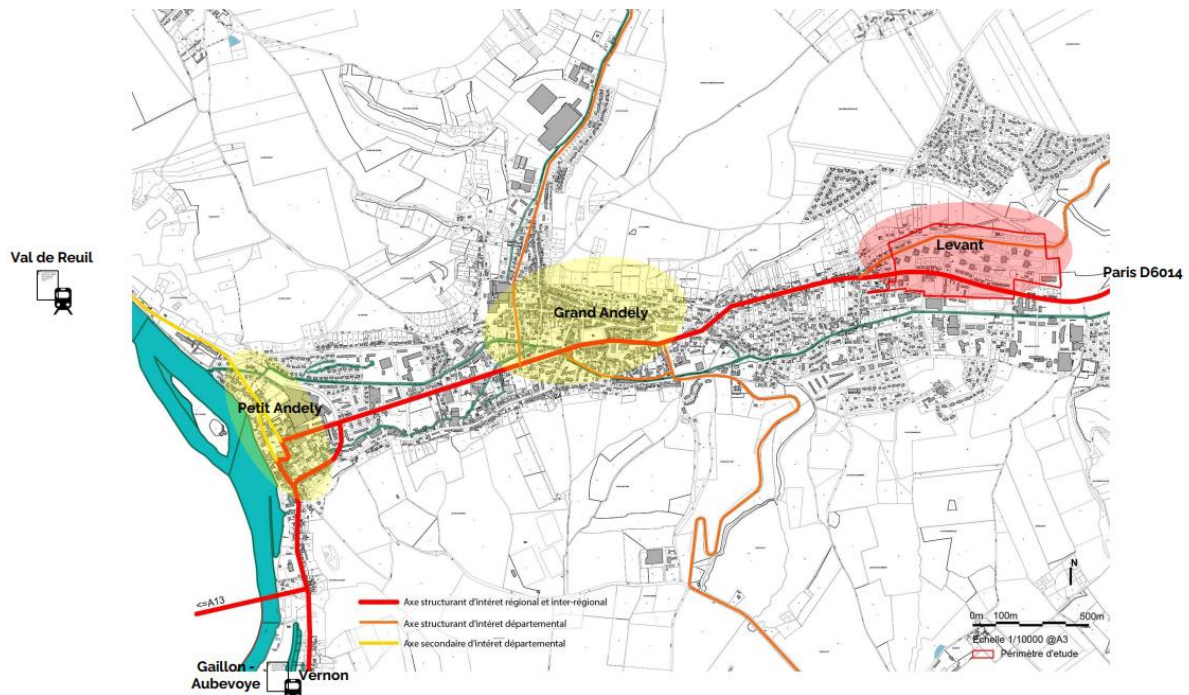


Une ville attractive...

... et des quartiers hétéroclites...

Pour des raisons de statistiques et de recensement de la population, la commune des Andelys est découpée par l'INSEE en 4 quartiers qui sont : Le Château, Le Levant, Le Plateau et Le Val.

On oppose souvent le petit Andely et le Grand Andely.



En réalité, la structure de la commune des Andelys est plus complexe et compte onze hameaux, pour la plupart situés sur les plateaux :

- au nord : Feuquerolles, le Mesnil-Bellanguet, Longuemare, Noyers D1 (dont le lieu-dit les Câteliers) par la route départementale D 316 ;
- dans la vallée : Radeval D125, Paix D1, le Val-Saint-Martin D9, par la route départementale D 125 ;
- au sud : Cléry, la Baguelande, Mantelle, Villers, par la route départementale D 1.

Le bâti de la Ville est marqué par un programme d'ampleur de déconstruction des tours du Levant initié dans les années 2010 ; ce quartier est au cœur d'une vaste programmation d'opération de réaménagement urbain mené par le bailleur public « Mon Logement 27 » qui a prévu la démolition progressive des bâtiments. A terme, seules 3 tours resteront au sein du quartier (tours 13, 17 et 18).

Dans ce contexte, la Ville des Andelys a pris l'initiative depuis 2020 d'engager une réflexion globale afin de déterminer :

- La vocation de ce quartier ;
- La typologie, la forme et le statut des logements à créer sur le secteur ;
- La nature des équipements et des services à mettre en place au sein du quartier ;
- La typologie des espaces publics à implanter de manière pérenne ou temporaire puisque le projet s'inscrira dans la durée.

Les principales orientations qui guideront la transformation du quartier, sont les suivantes :

- 200 nouveaux logements avec une offre mixte pour tous les publics ;
- Un grand espace public boisé avec aire de jeux, loisirs, convivialité au cœur d'un parcours sportif et artistique ;
- Un équipement public en entrée de quartier ;
- Des cheminements réaménagés permettant des traversées sécurisées.



Une population relativement stable et jeune... ... avec un vieillissement grandissant

La population des Andelys a diminué entre 2009 et 2020, passant de 8 235 habitants à 8 055 habitants. Cette tendance se confirme pour les habitants de 0 à 59 ans, on observe une diminution de la part des 0 à 14 ans (-1%), des 15-29 ans (-2,6%), des 30-44 ans (-1,8%) et des 45-59 ans (-0,2%). La population des Andelys est donc une population vieillissante avec une augmentation significative de la part des 60 à 74 ans de 2019 à 2020 (+3,8%) et des plus de 75 ans (+1,7%).

Entre 2014 et 2020, la commune des Andelys a subi une diminution de sa population de -0,3% en moyenne par année (0% au niveau la CA Seine Normandie Agglomération, 0% au niveau de l'Eure et +0,3% au niveau de la France Métropolitaine). Cette variation de la population est due presque, au même niveau, au solde naturel (-0,2%) et au solde migratoire (-0,1%).

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	7 053	8 196	8 124	8 455	9 047	8 235	8 186	8 055
Densité moyenne (hab/km ²)	173,6	201,8	200,0	208,1	222,7	202,7	201,5	198,3

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

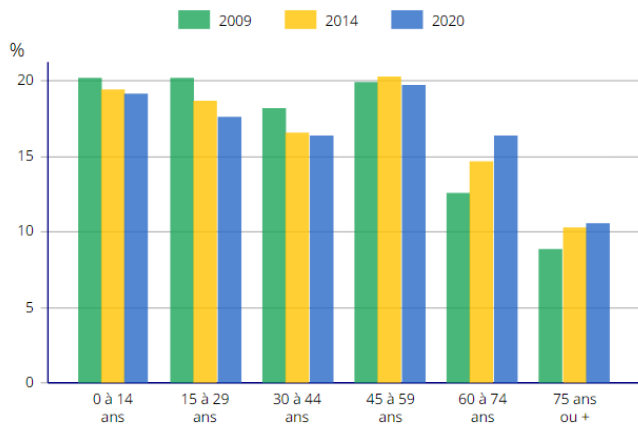
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	8 235	100,0	8 186	100,0	8 055	100,0
0 à 14 ans	1 667	20,2	1 585	19,4	1 550	19,2
15 à 29 ans	1 660	20,2	1 533	18,7	1 418	17,6
30 à 44 ans	1 495	18,2	1 358	16,6	1 325	16,4
45 à 59 ans	1 641	19,9	1 658	20,3	1 589	19,7
60 à 74 ans	1 041	12,6	1 206	14,7	1 319	16,4
75 ans ou plus	730	8,9	847	10,3	855	10,6

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La répartition de la population par tranche d'âge est par ailleurs relativement équilibrée oscillant entre 1300 et un peu plus de 1500 personnes pour toutes les tranches d'âge à l'exception des 75 ans et plus qui ne sont que 855 en 2020.

Les catégories les plus représentées sont les 45 à 59 ans qui représentent 19,7% de la population et les 0 à 14 ans qui en représentent 19,2%.

Il est à mentionner la part des plus de 60 ans à hauteur de 27% en constante augmentation, ainsi que les moins de 30 ans qui représentent une part remarquable de la population des Andelys à savoir 36,8%, qui néanmoins ne cesse de diminuer.

La part des 45 à 59 ans est la plus stable entre 2009 et 2020.

Le taux de natalité de la population ne cesse de diminuer et le taux de mortalité, après avoir diminué entre 1975 et 1999, augmente depuis de façon significative.

On remarque également une diminution de la variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2020.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,2	-0,1	0,5	0,8	-0,9	-0,1	-0,3
due au solde naturel en %	1,3	1,0	0,9	0,8	0,4	0,2	-0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,9	-1,2	-0,4	-0,0	-1,3	-0,3	-0,1
Taux de natalité (‰)	23,8	19,6	18,0	17,5	14,3	13,4	10,4
Taux de mortalité (‰)	10,9	9,3	9,1	9,6	10,5	11,5	12,5

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

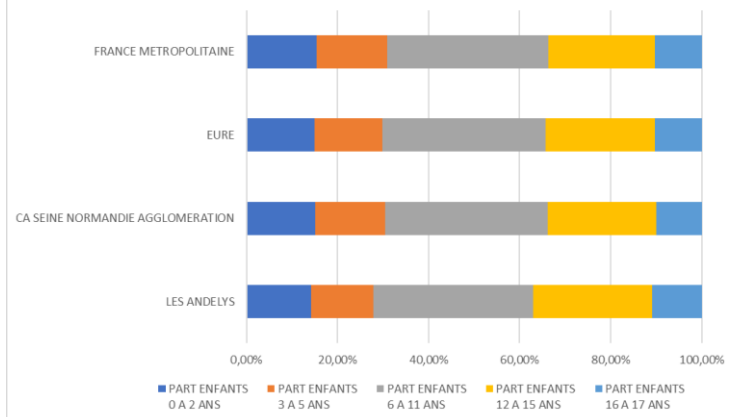
La répartition de la population par sexe et par âge est relativement équilibrée, particulièrement jusqu'à 60 ans ; au-delà les femmes sont sur-représentées et cela s'accroît avec l'âge.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	3 838	100,0	4 217	100,0
0 à 14 ans	790	20,6	759	18,0
15 à 29 ans	712	18,6	705	16,7
30 à 44 ans	645	16,8	680	16,1
45 à 59 ans	775	20,2	814	19,3
60 à 74 ans	624	16,3	696	16,5
75 à 89 ans	257	6,7	464	11,0
90 ans ou plus	35	0,9	100	2,4
0 à 19 ans	1 072	27,9	1 035	24,5
20 à 64 ans	2 076	54,1	2 185	51,8
65 ans ou plus	690	18,0	998	23,7

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

REPARTITION DES ENFANTS DES ALLOCATAIRES PAR TRANCHES D'AGE CAF DE L'EURE 2022



Les données CAF relatives aux allocataires tendent tout de même à mettre en exergue en 2022 que la part des jeunes âgées de 12 à 17 ans est plus importante qu'en France mais aussi que sur le département ou la communauté d'agglomération, **ce qui met la question de la jeunesse au centre des enjeux.**

Une diminution de la taille des ménages...

... et un taux de monoparentalité stable mais important

La composition des familles avec enfants a évolué entre 2009 et 2020. Si le nombre de famille sans enfants est relativement stable bien qu'en petite diminution, on observe une tendance qui s'inverse pour les familles avec un enfant, qui représentaient la majorité des familles avec enfants en 2009, **tandis que ce sont les familles avec 2 enfants qui représentent en 2020, le modèle majoritaire aux Andelys.**

La part des familles avec deux ou trois enfants a ainsi augmenté entre 2009 et 2020 (+3,1% et +2,5%), tandis que la part des familles avec un enfant a diminué de près de 4%. Si les cellules familiales s'agrandissent, le nombre de familles nombreuses avec 4 enfants et plus reste relativement faible et en diminution (-1%).

Enfin, on observe dans la composition des ménages une diminution du nombre de ménage avec famille, des couples avec (-3,6 %) et sans enfants (-3,1%), et **une légère augmentation des familles monoparentales (+1,2%).**

FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 254	100,0	2 202	100,0	2 131	100,0
Couples avec enfant(s)	978	43,4	917	41,6	888	41,6
Familles monoparentales	331	14,7	361	16,4	376	17,7
Hommes seuls avec enfant(s)	64	2,9	57	2,6	30	1,4
Femmes seules avec enfant(s)	267	11,9	304	13,8	346	16,2
Couples sans enfant	944	41,9	924	42,0	867	40,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	2 254	100,0	2 202	100,0	2 131	100,0
Aucun enfant	1 091	48,4	1 050	47,7	1 018	47,8
1 enfant	511	22,7	502	22,8	401	18,8
2 enfants	384	17,0	433	19,7	428	20,1
3 enfants	179	7,9	130	5,9	221	10,4
4 enfants ou plus	89	4,0	87	4,0	63	3,0

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	3 325	100,0	3 515	100,0	3 439	100,0	7 956	7 978	7 809
Ménages d'une personne	1 017	30,6	1 244	35,4	1 252	36,4	1 017	1 244	1 252
Hommes seuls	460	13,8	529	15,0	529	15,4	460	529	529
Femmes seules	557	16,8	715	20,3	723	21,0	557	715	723
Autres ménages sans famille	73	2,2	89	2,5	65	1,9	197	233	160
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 234	67,2	2 182	62,1	2 122	61,7	6 742	6 502	6 396
Un couple sans enfant	937	28,2	916	26,1	863	25,1	1 929	1 894	1 784
Un couple avec enfant(s)	978	29,4	917	26,1	888	25,8	3 876	3 635	3 630
Une famille monoparentale	320	9,6	349	9,9	371	10,8	937	972	982

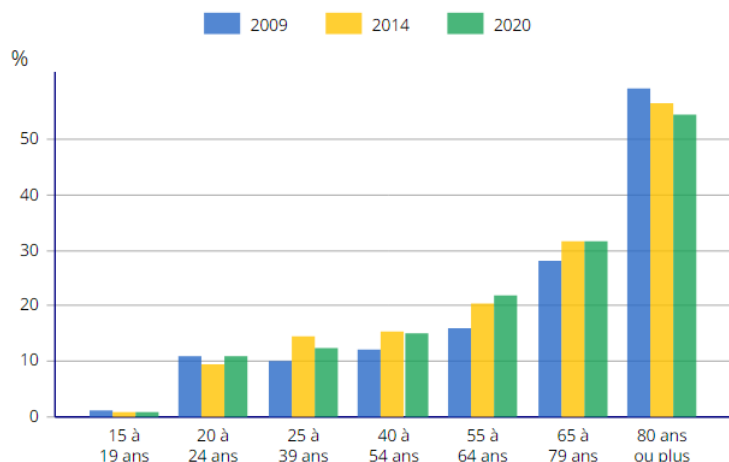
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

En parallèle, on observe une légère augmentation des ménages entre 2009 et 2020 avec une augmentation significative des ménages d'une personne. Si cette augmentation concerne les hommes seuls comme les femmes seules, on observe un chiffre et une augmentation plus importante de la part des femmes seules (+ 3,2%).

Cette tendance se confirme avec une augmentation des personnes vivant seules pour toutes les catégories d'âges de 25 ans à 79 ans, particulièrement marquée pour les personnes âgées entre 55 et 64 ans soit +5,8%.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

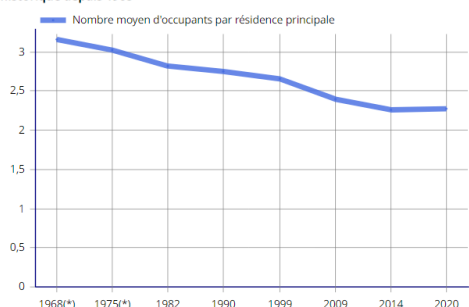


Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

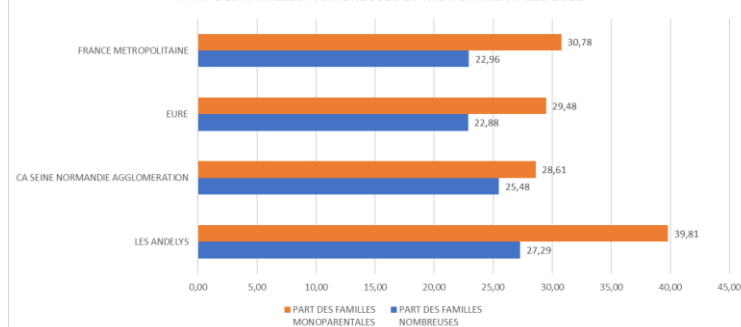
Enfin, on observe dans la taille des ménages une diminution du nombre de personnes par ménage.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



PART DES FAMILLES NOMBREUSES ET MONOPARENTALES 2022



En parallèle, il est important de noter que, en comparaison avec le territoire nationale mais aussi dans l'environnement départemental, dans le cadre des allocataires de la CAF, il apparaît que la commune des Andelys se caractérise par une part de population de familles nombreuses importantes mais aussi une monoparentalité certes stable mais plus massive qu'ailleurs.

Une population hétéroclite...

... marquée par la précarisation de certaines familles...

Le revenu médian par unité de consommation est de 20 260 euros (il comprend les revenus déclarés à l'administration, les revenus financiers non déclarés et imputés, les prestations sociales et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs).

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2020

	2020
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 260
Rapport interdécile (sans unité)	2,8
1er décile (en euros)	11 590
9e décile (en euros)	32 130

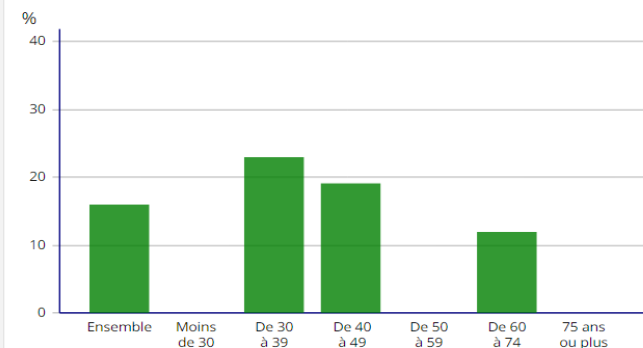
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

Concernant le taux de pauvreté, on observe un taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2020 plus élevé aux Andelys (16%) que la moyenne départementale (12,3%). Il dépasse les 20% pour la tranche d'âge entre 30 et 39 ans.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020

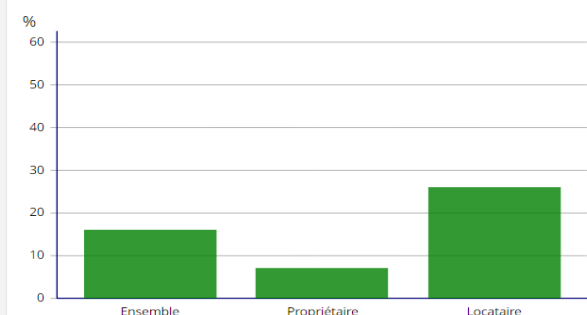


Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2020

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2020



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

	Taux en %
Ensemble	16
Moins de 30 ans	
De 30 à 39 ans	23
De 40 à 49 ans	19
De 50 à 59 ans	
De 60 à 74 ans	12
75 ans ou plus	

	Taux en %
Ensemble	16
Propriétaire	7
Locataire	26

On peut également noter que l'écart de taux de pauvreté entre les propriétaires et les locataires est moins marqué aux Andelys, le taux de pauvreté des propriétaires y est également plus élevé que dans le département 7% et 5,5% dans l'Eure.

Concernant la décomposition des revenus sur l'année 2020, les revenus d'activités représentent environ 64% de l'ensemble des revenus aux Andelys, un chiffre plus faible que la moyenne départementale (70%), qui s'explique par la part importante des pensions retraites et rente (33,2% pour 29,8% dans l'Eure).

Les revenus du patrimoine sont eux plus faibles aux Andelys que dans le département (-1% soit 6%) tandis que l'ensemble des prestations sociales y est plus élevé (9,3% aux Andelys et 6,5% dans l'Eure), avec en tête les minimas sociaux qui représentent 4,6% des revenus soit presque 2% de plus que la moyenne départementale.

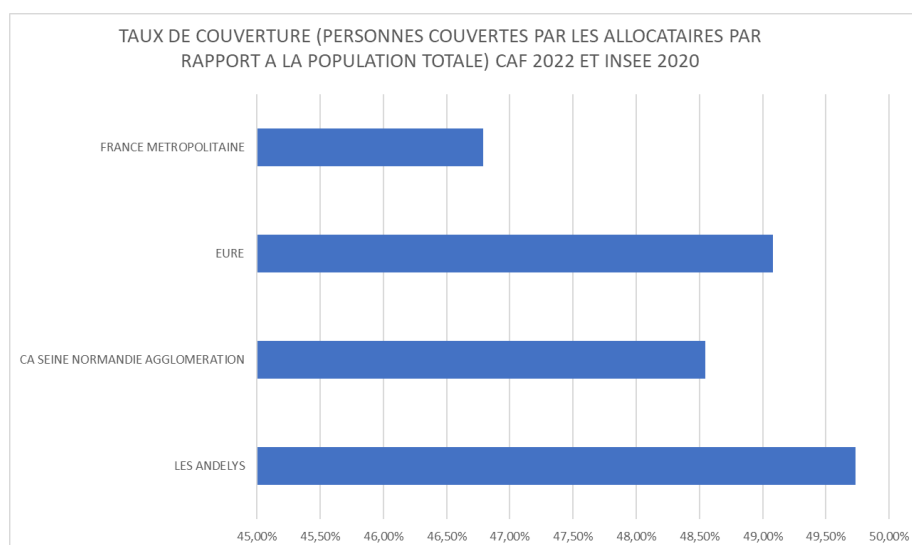
Dans le cadre des données CAF, on observe un taux de couverture CAF de 49,73 %, taux bien supérieur à celui du territoire national (46,79%), mais aussi légèrement au-dessus du taux de couverture du département (49,08%) et de la communauté d'agglomération (48,55%) en 2022.

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2020

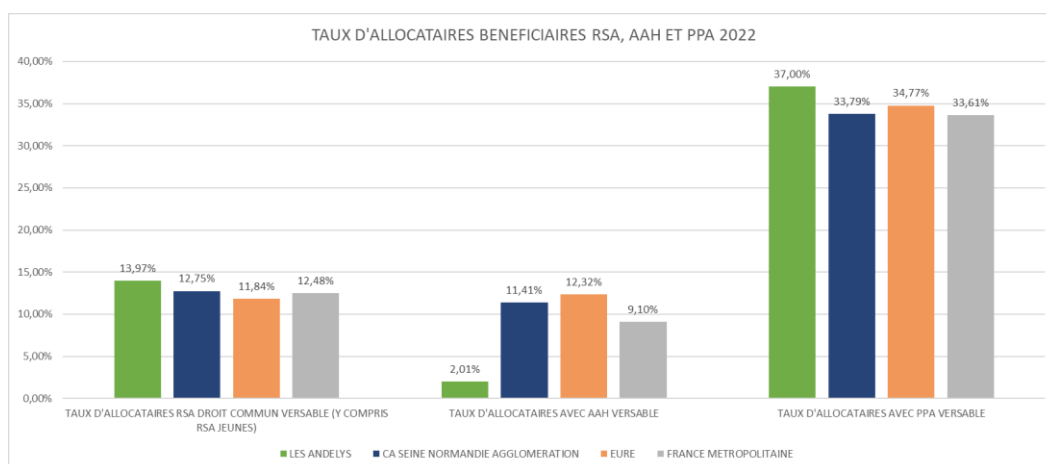
	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	63,8
dont salaires et traitements	56,5
dont indemnités de chômage	3,7
dont revenus des activités non salariées	3,6
Pensions, retraites et rentes	33,2
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,3
Ensemble des prestations sociales	9,3
dont prestations familiales	2,9
dont minimas sociaux	4,6
dont prestations logement	1,8
Impôts	-12,6

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

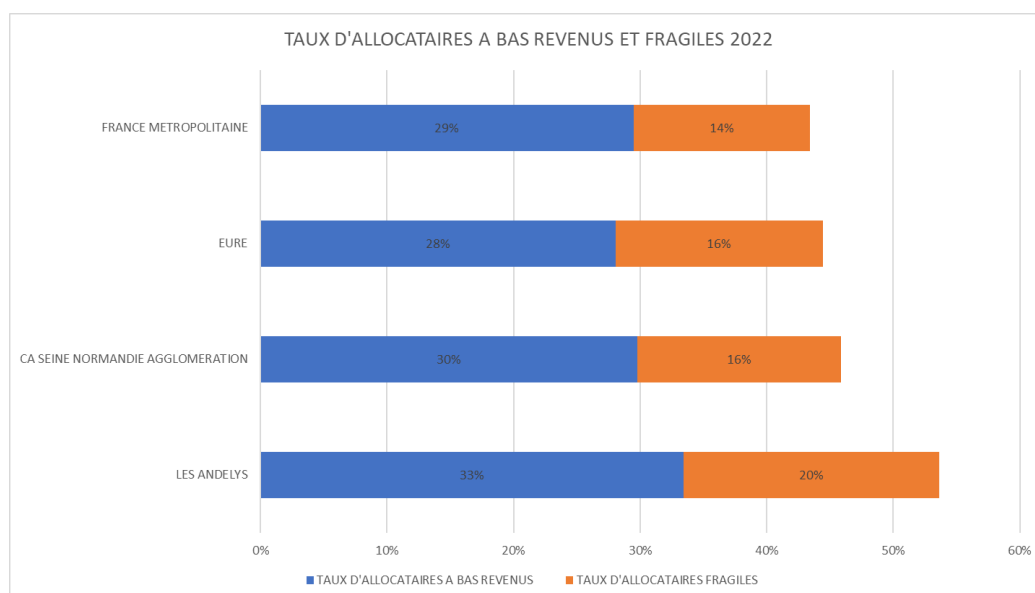
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiloSoFi) en géographie au 01/01/2023.



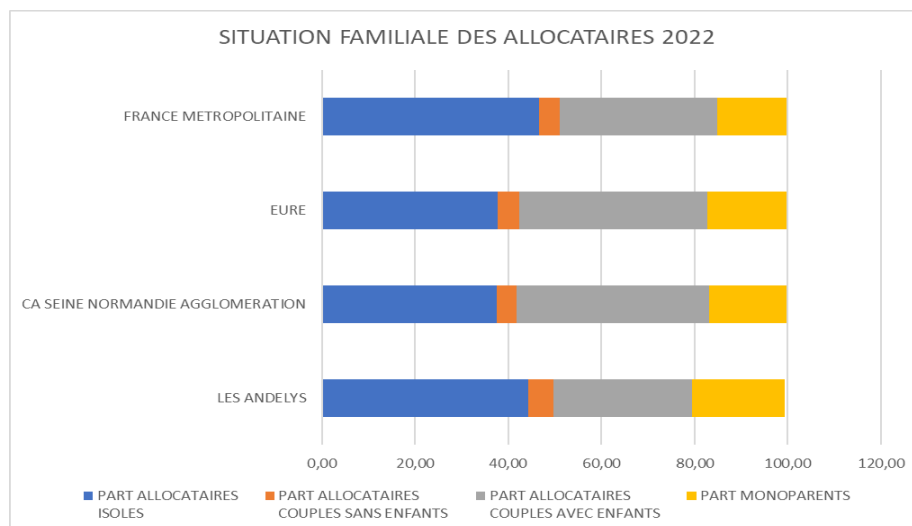
Cette donnée permet de considérer que la population andelysienne est plus précarisée qu'ailleurs, ce qui est également mis en lumière par un nombre plus élevé de taux d'allocataires du revenu de solidarité active. Il est à noter en revanche, que la question du handicap est beaucoup moins présente sur le territoire communal, tant du point de vue des enfants, avec le versement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) que dans le cas de l'allocation adulte handicapé (AAH).



Ces données CAF mettent en lumière et confirment l'existence d'une part de la population de plus en plus précarisée vivant avec de bas revenus, et ce de façon plus importante que sur le reste du territoire.



Enfin, et comme évoqué précédemment, deux tendances se dessinent sur la commune avec des personnes en isolement de plus en plus nombreuses, et une part d'allocataires en situation de monoparentalité significative.



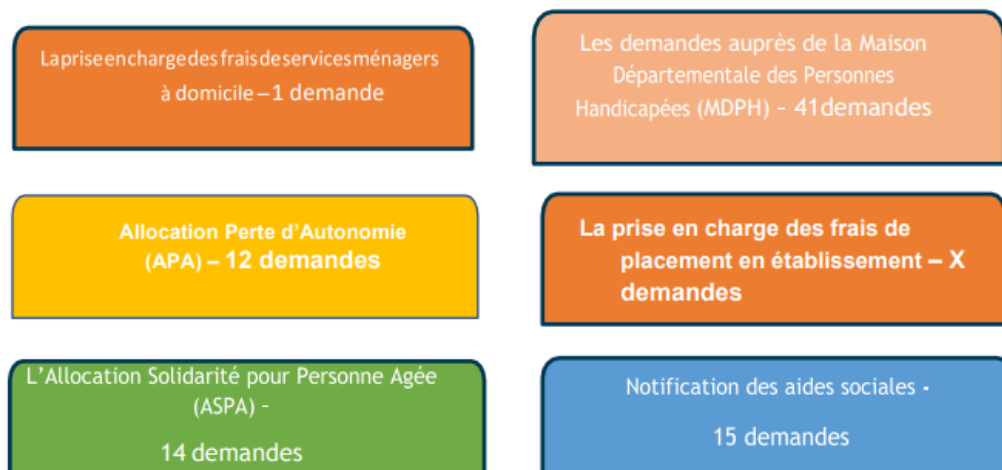
Ainsi, la part d'allocataires isolés dans les Andelys (44%) est presque au même niveau que celui de la France Métropolitaine (47%), tandis qu'au niveau de la communauté d'agglomération et du département de l'Eure la part est bien supérieure (38% pour chacun d'eux).

Aux Andelys, presque 40% des familles allocataires sont monoparentales. Ce taux est bien supérieur à celui de la France Métropolitaine (31%), du département de l'Eure (29%) et de Seine Normandie Agglomération (29%).

Enfin, presque un allocataire sur 6 (17%) résidant aux Andelys dépend à 100% des prestations légales de la Caf de l'Eure pour 14% à la CA Seine Normandie Agglomération, 13% au département de l'Eure et 15% en France Métropolitaine.

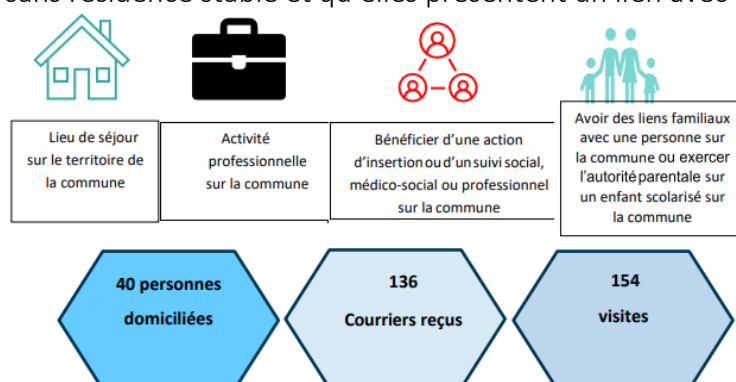
FOCUS CCAS

Le CCAS est une réponse de proximité pour les populations socialement fragilisées ; L'aide sociale légale est une mission réglementaire du CCAS et consiste en l'instruction de dossiers déposés par des personnes âgées ou en situation de handicap dans le but d'obtenir, en fonction de leur situation, des aides adaptées.



En matière d'action sociale, le CCAS a octroyé en 2022, 15 607 euros pour l'aide financière d'urgence (les bons « alimentaires » et bons spécifiques « produits bébé », les bons « carburant » et les bons « combustibles »). De plus, 14 demandes d'aides financières ont été étudiées dont 2 refus en commissions d'Aide Financière pour un engagement de 4 140€ pour un coût réel de 2 881 € ; 23 demandes de co-financement ont été pré-instruites auprès de divers organismes partenaires.

La domiciliation des personnes sans domicile stable est une obligation réglementaire pour le CCAS, tenu de procéder à l'élection de domicile des personnes qui leur en font la demande dès lors qu'elles sont sans résidence stable et qu'elles présentent un lien avec la commune :



Il est à noter la participation et l'animation à un réseau Solidarité – Inclusion pour renforcer le partenariat, informer et s'informer des actions portées et des missions de chacun afin d'améliorer le maillage territorial et la lisibilité de l'offre de service sur le territoire.

Des commissions d'impayés ont été mises en place ; en effet, certains utilisateurs du service de restauration scolaire ou des accueils périscolaires ne s'acquittent pas de cette redevance et ce, malgré une procédure du Trésor public.

Depuis cinq ans, les impayés s'élèvent au total à 31 696.98 € selon les relevés effectués en Avril 2023. Pour autant, l'interdiction d'accès à ce service public ne peut se faire d'office et impose l'accomplissement préalable d'une commission d'impayés. Celle-ci est prévue à la fin de l'article 5 du règlement intérieur périscolaire et de restauration scolaire 2022/2023 voté au Conseil municipal du 14 mars 2023. (CE, 4 mars 1983, Association familiale rurale de circuit et de transport des élèves de la région Meslay-de-Mayne, n°27214 et n°27215).

« La Ville des Andelys se garde le droit de remettre en question la possibilité d'accueil sur les temps périscolaires et/ou méridien en cas de facture impayée. Une « commission d'impayés » statuera de manière collégiale sur ces situations chaque année. »

La commission se tient deux fois par an : l'une en fin d'année scolaire, l'autre en fin d'année civile. Lors de celles-ci, la situation financière sera partagée sur les impayés des familles n'ayant toujours pas donné de réponse face aux relances du Trésor Public.

La commission pourra statuer sur plusieurs solutions à proposer aux parents. Le travailleur social peut assurer l'orientation des familles vers les professionnels compétents.

Si après ces trois étapes, aucune solution n'a été trouvée entre la commune et les parents de l'élève, et que ces derniers ne sont pas dans l'incapacité d'effectuer un quelconque versement, la commune sera alors en droit d'exclure ou de refuser l'accès aux services municipaux. Il est prévu que cette commission n'a pas vocation à exclure des enfants du temps méridien.

En effet, certains enfants n'ont que ce repas servi dans les écoles. La municipalité se doit de servir l'intérêt supérieur de l'enfant. Toutefois, les temps périscolaires du matin et du soir ne sont pas une obligation et pourront être refusés d'accès pour l'enfant concerné.

En parallèle, France services est également installé dans les mêmes locaux depuis 2019.

Une augmentation du nombre d'actes France Services réalisés est constatée chaque année ; en 2023 on atteint une moyenne de 70 actes / jour. Les usagers de ce service viennent pour 92% d'entre eux des Andelys et de son canton.

Les espaces France Services des Andelys



Statistiques Générales

	Usagers accompagnés dans le cadre de France Services en 2022
Accompagnements des usagers avec & sans rendez-vous (physique et mail)	8 217
Accueil téléphonique	2 106
Consultations en libre accès	2 132
Accompagnements individuels par le conseiller numérique	3 623
Total	16 078



En matière de solidarités et d'accès aux droits, le Centre Communal d'Action Sociale est le service de proximité pour la population ; dans les mêmes locaux que le centre social, il accueille la population dans le cadre de la domiciliation, l'accès aux aides légales et extralégales.

La mise en place du dispositif « France services » a contribué à étayer l'offre de services et des permanences d'accès aux droits renforçant ainsi l'offre de proximité comme : la CAF, CARSAT, CPAM et CICAS. En partenariat, le service social du département accueille et accompagne des familles en difficulté de tous ordres. En 2022, 642 personnes sont venues s'informer et/ou consulter dans le cadre des permanences des différents partenaires.

En parallèle, des associations caritatives sont implantées dans des bâtiments communaux sur la ville :

- Les Restos du Cœur, distribution d'aides alimentaires
- L'association SORESO, distribution d'aides alimentaires et accompagnement moral et physique des personnes sur leur situation administrative et financière.

Un habitat diversifié...**... mais des logements sociaux en diminution**

Le nombre de logements a augmenté aux Andelys entre 2009 et 2020 soit plus de 426 logements, principalement composés de résidences principales soit 83% des logements. Néanmoins, on observe une augmentation conséquente de la part de logements vacants d'environ 5,7% entre 2009 et 2020 soit plus de 250 logements.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	2 392	3 013	3 171	3 368	3 728	3 723	4 085	4 149
Résidences principales	2 143	2 652	2 818	3 008	3 326	3 325	3 518	3 444
Résidences secondaires et logements occasionnels	139	161	155	174	160	114	152	155
Logements vacants	110	200	198	186	242	284	416	550

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	3 723	100,0	4 085	100,0	4 149	100,0
Résidences principales	3 325	89,3	3 518	86,1	3 444	83,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	114	3,1	152	3,7	155	3,7
Logements vacants	284	7,6	416	10,2	550	13,3
Maisons	2 184	58,7	2 303	56,4	2 448	59,0
Appartements	1 515	40,7	1 776	43,5	1 663	40,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La répartition du type de logement entre maisons et appartements est relativement équilibrée avec une part néanmoins supérieure des maisons. Par ailleurs, les logements des résidences principales sont relativement grands avec une majorité de logement de 5 pièces et plus.

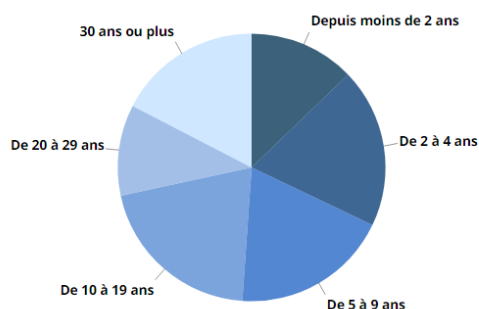
LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	3 325	100,0	3 518	100,0	3 444	100,0
1 pièce	188	5,7	168	4,8	177	5,1
2 pièces	352	10,6	450	12,8	395	11,5
3 pièces	815	24,5	834	23,7	782	22,7
4 pièces	911	27,4	1 005	28,6	963	27,9
5 pièces ou plus	1 058	31,8	1 060	30,1	1 127	32,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Il est à noter que 17,4% de la population y réside depuis plus de 30 ans, et 20,5% ont entre 10 et 19 ans d'ancienneté sur le territoire. En parallèle, 32,1% de la population ont emménagé depuis moins de 5 ans.

La répartition entre propriétaire et locataire est équilibrée en 2020 et marque une augmentation du nombre de propriétaires. Il est à noter que 23,6% des logements sont des logements sociaux, en constante diminution.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009		2014		2020			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	3 325	100,0	3 518	100,0	3 444	100,0	7 822	14,7
Propriétaire	1 553	46,7	1 632	46,4	1 703	49,4	4 114	19,8
Locataire	1 675	50,4	1 786	50,8	1 651	47,9	3 491	9,8
dont d'un logement HLM loué vide	960	28,9	973	27,7	811	23,6	1 879	13,3
Logé gratuitement	97	2,9	100	2,9	91	2,6	217	9,1

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Il y a cinq bailleurs sur la commune dont deux principaux : Mon logement 27 détient plus de 650 logements et Habitat Normandie, loin derrière, détient plus de 220 logements. Les logements sociaux de la commune sont principalement composés de 3 ou 4 pièces.

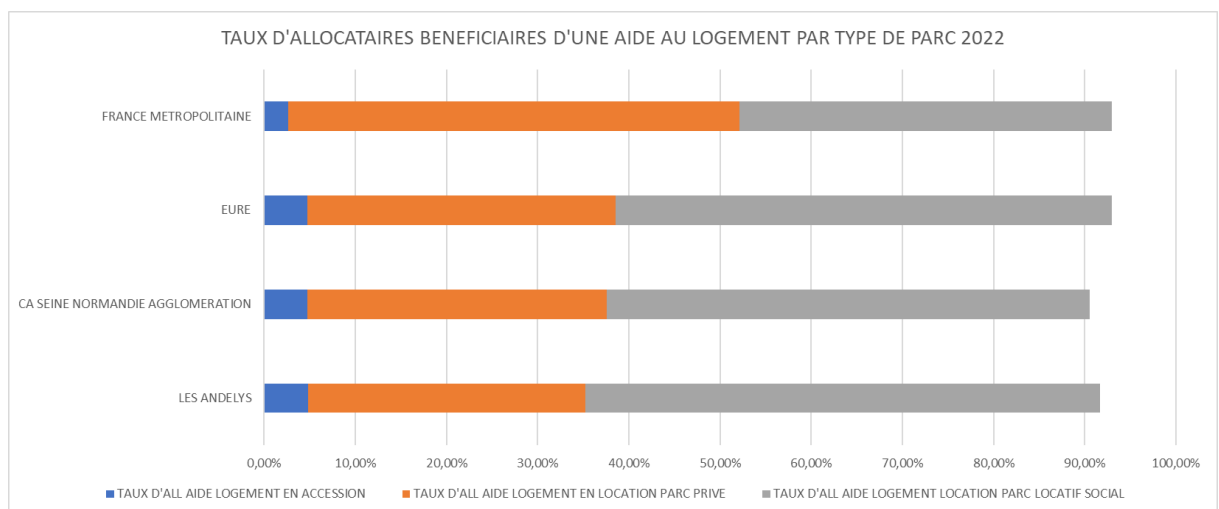
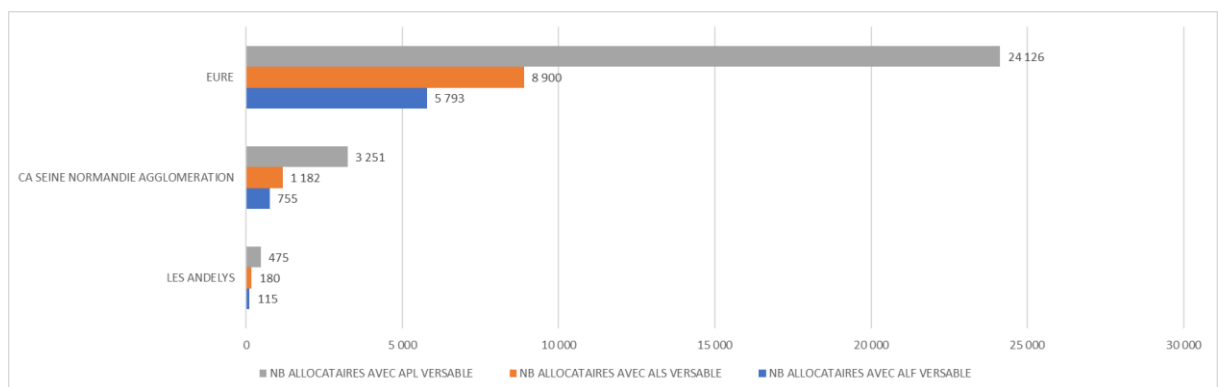
Nombre de logements à Les Andelys

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2022	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2022	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2022
T1	50	32	6
T2	168	101	11
T3	350	82	42
T4	320	74	31
T5	61	15	2
T6	20	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2022	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2022
S.E.M. MON LOGEMENT 27	685	13
S.A. POSTE HABITAT NORMANDIE	220	18
S.A. LOGEMENT FAMILIAL D'EURE	57	15
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	5	0
S.A. LOGEO SEINE ESTUAIRE	2	0

La ville des Andelys offre également une réponse pour les familles en situation d'urgence, avec son Centre d'Accueil et d'Orientation, porté par l'association YSOS : il s'agit de logements d'urgence pouvant accueillir des familles pour lesquelles il n'y a plus de freins majeurs à vivre dans un logement. Les appartements sont mis à la disposition par les bailleurs. La capacité d'accueil est de 23 personnes pour sur 6 appartements. De plus, la Maison Relais "La Sittelle" portée par l'association Habitat et Humanisme gère 10 logements inclusifs.

Un peu plus de la moitié des allocataires bénéficiant d'une aide au logement dans Les Andelys (56%) résident dans un logement appartenant au parc public. Ce taux est légèrement supérieur à la communauté d'agglomération (53%) et au département de l'Eure (54%) mais largement supérieur à celui de la France Métropolitaine (41%).



Pour travailler et accompagner les questions relatives au logement, une permanence de l'association ADIL 27 a lieu le 1er jeudi de chaque mois sans rendez-vous dans les locaux de la Maison de la Famille et des Solidarités.

Le Centre Communal d'Action Social reste également un interlocuteur privilégié, par le biais de permanences ou de rendez-vous.

Une offre scolaire qualitative...

...mais avec des disparités de formation

La ville des Andelys comptabilise 4 écoles élémentaires dont 1 privée, 4 écoles maternelles dont 1 privée, deux collèges et un lycée. La commune s'est investie dans l'accompagnement des enfants de moins de 3 ans dénommée « Toute Petite Section » ; Dispositif mis en place en 2013 sur l'école Pompidou par l'Éducation Nationale avec la collaboration de la ville, il cible les enfants de 2 ans, dont les familles se trouvent éloignées de la culture scolaire, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

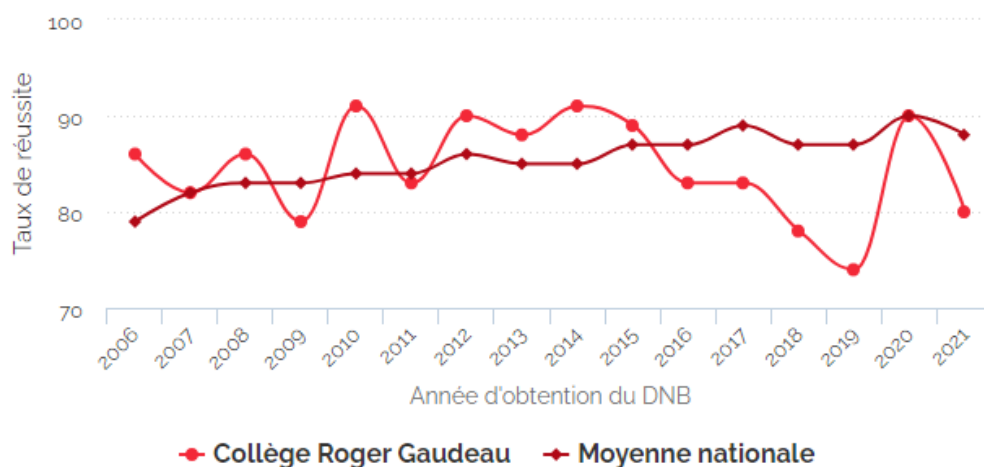
Les deux collèges ont vu leurs effectifs croître, 484 élèves au collège Rosa Parks en 2021, 466 au collège Roger Gaudeau. Le lycée, on compte 593 élèves dont 322 en section générale et 271 en section technologique professionnelle en 2021.

L'indice de position sociale (IPS) est respectivement de 95 pour le collège Rosa Parks et 96 pour le collège Roger Gaudeau. L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Pour chaque PCS, la valeur numérique de l'IPS correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire.

Pour le collège Roger Gaudeau, le taux de réussite au brevet en 2021 est de 80,2% bien en deçà de la moyenne nationale pour la même année à 88,5%. Ce taux est en baisse par rapport à 2020 qui avait marqué un taux de réussite inégalé depuis 2015. Le taux de réussite avec mention s'élève à 75,3% (77% au niveau national).

Taux de réussite au brevet Collège Roger Gaudeau

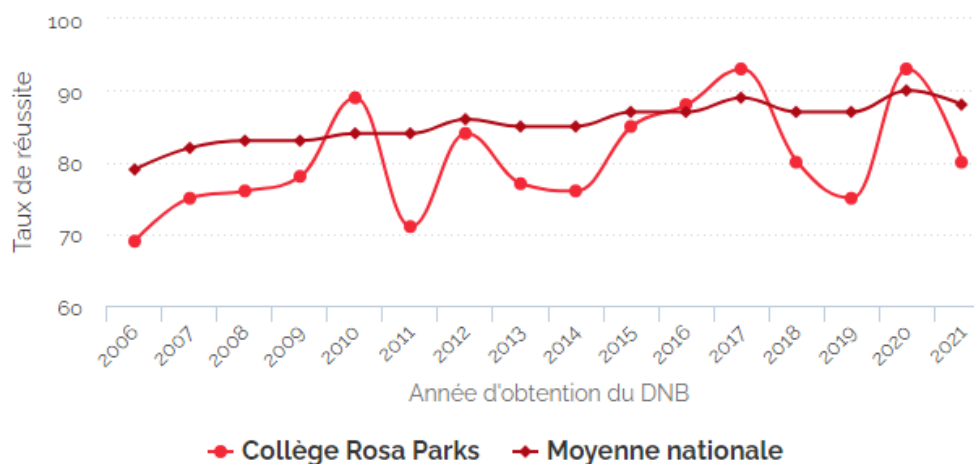
(Source : Journal des Femmes d'après ministère de l'Éducation nationale)



Pour le collège Rosa Parks, le taux de réussite en 2021 est de 80,6% bien en deçà de la moyenne nationale pour la même année à 88,5%. Ce taux est en baisse par rapport à 2020. Le taux de réussite avec mention s'élève à 73,6% (77% au niveau nationale).

Taux de réussite au brevet Collège Rosa Parks

(Source : Journal des Femmes d'après ministère de l'Education nationale)



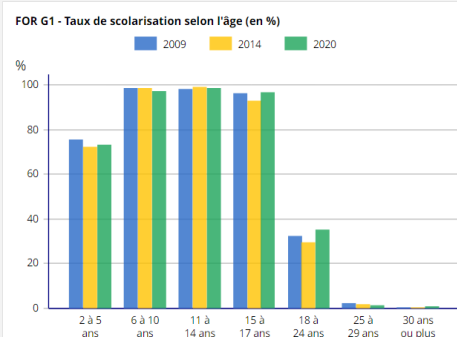
Concernant les diplômes et formations, on observe un taux de scolarisation relativement élevé pour les 2 à 5 ans (73,4%), puis oscillant entre les 96% et 98% pour les 6 à 17 ans. Ce pourcentage diminue néanmoins drastiquement pour les 18-24 ans dont seulement 35,3% sont scolarisés, avec une légère majorité de femmes scolarisées (près de 37% contre près de 34% d'hommes). Ce chiffre est néanmoins en augmentation depuis 2009 (+3,1%).

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	395	290	73,4	77,3	69,3
6 à 10 ans	547	532	97,1	97,2	97,0
11 à 14 ans	451	444	98,5	98,5	98,5
15 à 17 ans	372	359	96,5	94,7	98,4
18 à 24 ans	599	211	35,3	33,8	36,9
25 à 29 ans	447	7	1,6	0,5	2,6
30 ans ou plus	5 088	42	0,8	0,9	0,8

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

	2009	2014	2020
2 à 5 ans	75,4	72,2	73,4
6 à 10 ans	98,5	98,5	97,1
11 à 14 ans	98,3	99,0	98,5
15 à 17 ans	96,1	92,8	96,5
18 à 24 ans	32,2	29,5	35,3
25 à 29 ans	2,4	2,0	1,6
30 ans ou plus	0,5	0,5	0,8

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

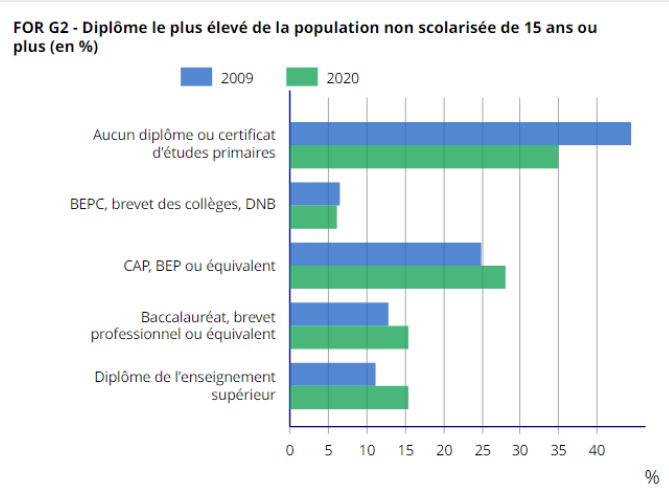
On observe en parallèle une diminution du nombre de non diplômés entre 2009 et 2020 soit 2,3% de plus, et une augmentation du nombre de titulaire de CAP, BEP ou équivalent, Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent et de diplômes de l'enseignement supérieur.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 886	2 742	3 144
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	34,9	32,4	37,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,1	4,8	7,2
CAP, BEP ou équivalent	28,1	34,1	22,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,5	14,0	16,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	7,3	6,8	7,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	4,3	3,9	4,7
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	3,8	3,9	3,6

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

En 2020, il faut noter que 34,9% de la population de 15 ans et plus non scolarisée restent non diplômée ou possédant un certificat d'études primaires, bien au-dessus de la moyenne départementale. La majorité de la population diplômée est titulaire d'un CAP, BEP ou équivalent (28,1% en 2020 soit 3,2% de plus qu'en 2009), tandis que les diplômés du Baccalauréat et de diplômes de l'enseignement supérieur représentent chacun plus de 15% de la population en nette augmentation.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2014.
Sources : Insee, RP2009, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Un bassin d'emplois en difficultés...

... et un taux de chômage important

Sur la commune, on note un nombre d'emplois en diminution entre 2009 et 2020 passant de 4 080 emplois à 3 243. Cette dynamique se retrouve également dans le nombre d'actifs, ayant un emploi sur la commune.

Le nombre de salariés connaît en effet une nette diminution sur cette même période passant de 3 742, emplois salariés à 2 889, les emplois non-salariés quant à eux, augmentent très légèrement. Les emplois salariés représentent néanmoins 89,1 % de la totalité des emplois.

EMP T5 - Emploi et activité

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	4 080	3 555	3 243
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3 322	3 067	2 950
Indicateur de concentration d'emploi	122,8	115,9	109,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,7	56,7	55,2

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	4 080	100,0	3 555	100,0	3 243	100,0
Salariés	3 742	91,7	3 193	89,8	2 889	89,1
dont femmes	2 033	49,8	1 766	49,7	1 586	48,9
dont temps partiel	609	14,9	581	16,4	495	15,3
Non-salariés	339	8,3	362	10,2	354	10,9
dont femmes	137	3,4	150	4,2	168	5,2
dont temps partiel	19	0,5	36	1,0	56	1,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Concernant la population ayant un emploi, 91,9 % ont un emploi salarié. Il est à noter dans le cadre de ces emplois, que 14,7 % sont des temps partiels et que 48,5 % sont occupés par des femmes. Concernant le type de contrat ou d'emploi, la plupart sont des emplois de la fonction publique ou des contrats à durée indéterminée pour les trois quarts d'entre eux.

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2020

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	2 950	100,0	14,8	48,0
Salariés	2 712	91,9	14,7	48,5
Non-salariés	238	8,1	16,1	42,7

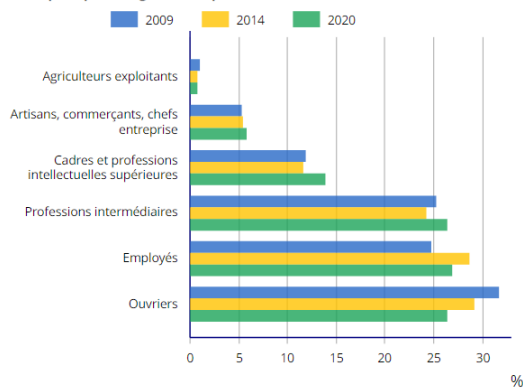
Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 534	100	1 416	100
Salariés	1 398	91,1	1 315	92,8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1 154	75,2	1 012	71,5
Contrats à durée déterminée	101	6,6	186	13,1
Intérim	80	5,2	42	3,0
Emplois aidés	21	1,4	45	3,2
Apprentissage - Stage	42	2,7	30	2,1
Non-Salariés	136	8,9	101	7,2
Indépendants	68	4,4	69	4,9

Les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires sont surreprésentés au sein des catégories socio-professionnelles des emplois de la commune des Andelys, avec chacun 27% en 2019. On remarque une diminution de la part des ouvriers depuis 2009, alors que celle des employés a augmenté de plus de 2%. Les catégories socio-professionnelles qui se caractérisent par des chiffres en augmentation sont également celles des cadres et professions intellectuelles supérieures qui représentent en 2020 13,9% des emplois, et les professions intermédiaires soit 26,4%.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Les secteurs d'activité les plus représentés sur la commune sont très largement ceux liés à l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale pour 41,2% des emplois, suivi du secteur du commerce, transports et services divers à hauteur de 31,5% et de l'industrie pour 22,6%.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2009		2014		2020		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	4 205	100,0	3 482	100,0	3 263	100,0	55,3	90,6
Agriculture	44	1,0	52	1,5	48	1,5	10,4	40,9
Industrie	1 200	28,5	810	23,3	737	22,6	31,7	98,0
Construction	154	3,7	119	3,4	103	3,2	5,1	81,0
Commerce, transports, services divers	1 183	28,1	983	28,2	1 029	31,5	63,4	82,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 625	38,6	1 518	43,6	1 345	41,2	67,5	95,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Concernant la répartition des catégories socio-professionnelles, la part de toutes les catégories est en légère baisse de 2009 à 2020 à l'exception des employés et des retraités. On observe également, dans la répartition par âge de ces catégories, une surreprésentation des hommes dans toutes les catégories socio-professionnelles sauf pour les employés et les retraités.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2009	dont actifs ayant un emploi	2014	dont actifs ayant un emploi	2020	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	3 754	3 253	3 714	3 076	3 455	2 770
dont						
Agriculteurs exploitants	28	28	29	29	10	10
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	167	163	141	128	121	121
Cadres et professions intellectuelles supérieures	276	268	296	280	231	211
Professions intermédiaires	703	655	669	597	640	551
Employés	1 052	853	1 131	886	1 056	811
Ouvriers	1 480	1 286	1 424	1 157	1 336	1 066

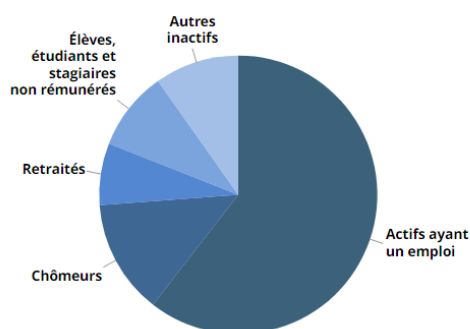
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	3 321	100	3 066	100	2 950	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	1 662	50,0	1 488	48,5	1 344	45,5
dans une commune autre que la commune de résidence	1 659	50,0	1 578	51,5	1 606	54,5

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



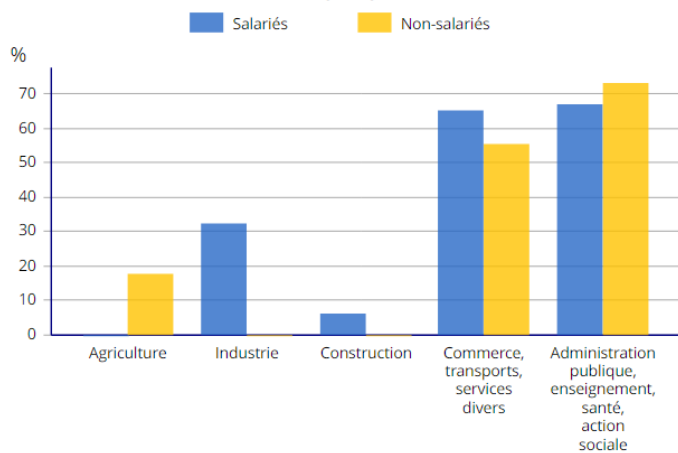
Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	60,5
Chômeurs	13,3
Retraités	7,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	9,2
Autres inactifs	9,8

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Comme nous l'avons vu, les ménages aux Andelys sont majoritairement composés d'actifs ayant un emploi soit 60,5% de la population en 2020 ; on observe ainsi entre 2009 et 2020 une légère augmentation de la part des actifs de 15 à 64 ans soit 73,8% en 2020.

La plupart des actifs ayant un emploi résidant sur la commune, travaillent sur une autre commune à hauteur de 54,5 %, ce qui est en hausse par rapport à 2009.

La part de chômeurs s'élève à 13,3% et celles de retraités à 7,2%.

Les femmes sont majoritairement présentes dans le secteur tertiaire et restent davantage concernées par le temps partiel.

Ces tendances doivent être mises en lien avec l'augmentation du taux de chômage qui est passé de 12,4% en 2009 à 18% en 2020, au-dessus de la moyenne départementale.

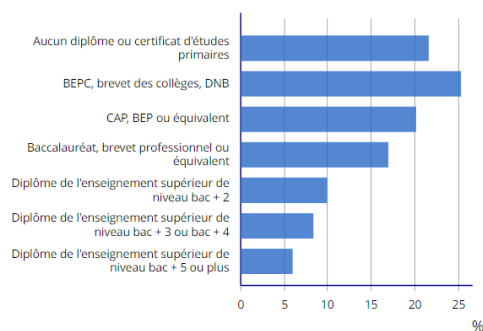
Cette augmentation se constate chez toutes les tranches d'âge de 15 à 64 ans, mais reste plus importante pour la population la plus touchée, les 15-24 ans, qui présentent un taux de chômage de 34,4% (+9,3% depuis 2009).

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	467	677	641
Taux de chômage en %	12,4	18,3	18,0
Taux de chômage des 15 à 24 ans	25,1	37,0	34,4
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,6	15,1	16,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	5,3	13,4	11,7

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Les populations titulaires de BEPC, brevet des collèges et DNB connaissent un taux de chômage plus élevé que les non diplômés (21, 6%) aux Andelys. On observe que plus le niveau de qualification augmente moins le taux de chômage est élevé ; il baisse significativement pour les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2020

	Taux de chômage en %
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	21,6
BEPC, brevet des collèges, DNB	25,3
CAP, BEP ou équivalent	20,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	9,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	8,4
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	5,9

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Enfin, en juillet 2023, France Travail a publié ses données statistiques pour l'arrondissement : on y découvre une situation qui tend, à cette échelle à s'améliorer globalement.



[Chiffres-clé Arrondissement des Andelys - Juillet 2023]

[Source : Pôle emploi / STMT]



La demande d'emploi



Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Au 30 juin 2023

(Données brutes)

	Proportion	Proportion Normandie	Évolution annuelle	Evol. Ann. Normandie
8 884 en catégorie A	44%	43%	-7,6%	-7,2%
2 555 en catégorie B	13%	13%	+5,4%	+6,8%
6 383 en catégorie C	32%	31%	-0,7%	-0,3%
1 261 en catégorie D	6%	7%	-5,8%	+2,5%
1 171 en catégorie E	6%	6%	-5,2%	-1,7%

17 822 en catégories A, B, C

-3,4% en un an

-2,9% en Normandie

Profils des demandeurs d'emploi en cat. A, B, C

	Proportion	Proportion Normandie	Évolution annuelle	Evol. Ann. Normandie
9 366 femmes	53%	52%	-4,7%	-4,0%
2 986 moins de 26 ans	17%	16%	+3,8%	-1,3%
4 645 50 ans ou plus	26%	26%	-5,4%	-4,5%
12 004 indemnissables	67%	66%	+1,4%	+2,4%
9 378 niveau BEP-CAP ou infra	53%	52%	-4,4%	-4,4%
2 025 allocataires du RSA	11%	13%	-1,1%	-8,1%
1 637 bénéficiaires de l'obligation d'emploi	9%	10%	-2,9%	-1,5%
1 624 résidents en QPV	9%	10%	-16,0%	-13,6%

Métiers les plus recherchés :

- 1 Assistance auprès d'enfants
- 2 Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage
- 3 Magasinage et préparation de commandes
- 4 Secrétariat
- 5 Nettoyage de locaux

ZOOM : Chômage de longue (et très longue) durée

3 021 inscrits au moins 12 mois en catégorie A (sans activité) au cours des 15 mois précédents

1 372 inscrits au moins 24 mois en catégorie A (sans activité) au cours des 27 mois précédents

Entrées et Sorties de Pôle emploi

2ème trim. 2023



4 641 entrées à Pôle emploi

-2,1% en un an

Dont :

- 23% suite à une fin de contrat
- 25% pour retour d'inactivité
- 6% pour une première entrée sur le marché du travail



5 176 sorties de Pôle emploi

-4,3% en un an

Dont :

- 50% suite à un défaut d'actualisation
- 13% pour reprise d'emploi déclarée
- 9% pour entrée en stage ou en formation



Pour travailler et accompagner l'insertion, nombre de partenaires sont présents sur le territoire ou aux alentours :

- France TRAVAIL: un conseiller assure une permanence le lundi tous les 15 jours à la Maison de la Famille et des Solidarités ;
- EDUCATION et FORMATION : insertion des publics de niveau V et VI (Compétences clés – Renforcer ses savoirs de base et préparer sa qualification) ;
- ALFA Mobilité (Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socioprofessionnelle) : Auto-école associative, mise à disposition d'un véhicule à 2 roues, transport à la demande ;
- CAP EMPLOI (situé à Gaillon pour le secteur des Andelys) : insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- CEGEFOP : organise des parcours d'insertion socio-professionnelle pour des publics en recherche d'emploi (Valoriser ses capacités – Construire son projet professionnel) ;
- DYNAMIC'EMPLOI : insertion et mise en emploi des publics éloignés de l'emploi ainsi que des personnes handicapées ; Suivis spécifiques des publics par mesure d'aide sociale individualisée
- La VAE (Mission Locale de Louviers) : pour valoriser son expérience professionnelle ;
- Mission Locale au service des jeunes située au sein du quartier du Levant.
- Espace Public Numérique de la Maison de la Famille et des Solidarités : dans le cadre de l'accès aux droits, une animatrice numérique propose un accompagnement lié à l'emploi ;
- APEF : Association Pour l'Emploi et la Formation propose au travers d'A Tout'Vapeur un atelier et chantier d'insertion (ACI) (repassage et boutique de vêtements d'occasion) association d'insertion conventionnée par la DIRECCTE et le Conseil Départemental de l'Eure.
- L'ABRI est une ressourcerie présente également sur les Andelys.

Diagnostic : les éléments clés

- ✚ Entre 2014 et 2020, la commune des Andelys a subi une diminution de sa population plus importante que sur le territoire national, départemental mais aussi de la communauté d'agglomération de sa population de -0,3% en moyenne par année ;
- ✚ Une population jeune importante avec un niveau de diplôme assez faible et un taux de chômage significatif, notamment au regard des chiffres à l'échelle nationale comme locale ;
- ✚ La part d'allocataires isolés dans les Andelys est presque au même niveau que celui de la France Métropolitaine mais bien supérieur à celui de la communauté d'agglomération et à celui du département ;
- ✚ Environ 40% des familles allocataires sont en situation de monoparentalité, taux bien supérieur à celui du territoire national, départemental mais aussi de la communauté d'agglomération ;
- ✚ En parallèle, la part des familles nombreuses allocataires est aussi plus importante aux Andelys que par rapport à son agglomération, au département et à la France métropolitaine ;
- ✚ Le taux d'allocataires bénéficiaires du RSA, de la PPA dans les Andelys est supérieur au reste du territoire national et local ;
- ✚ En revanche, le taux d'allocataires bénéficiaires de la AAH dans les Andelys est très faible et considérablement inférieur à celui de la communauté d'agglomération, du département et de la France métropolitaine ;
- ✚ Plus de la moitié des allocataires bénéficiant d'une aide au logement aux Andelys résident dans un logement appartenant au parc public, taux assez équivalent à la communauté d'agglomération et au département de l'Eure ;
- ✚ Plus d'un allocataire sur 6 dépend à 100% des prestations légales de la Caf, donnée supérieure au reste du territoire nationale et local ;
- ✚ La proportion de la population à bas revenus ou fragiles est supérieure à celle de la France Métropolitaine, du département de l'Eure et de la communauté d'agglomération (46%).

32

La typologie du public accueilli

Le public est très large et diversifié. Les actions concernent les enfants, parents, adultes et seniors issus des différents quartiers de la commune.

Actuellement, le Centre Social dispose d'une douzaine de bénévoles investis dans les accompagnements proposés. Ils sont pour la plupart à l'initiative des actions accompagnées. Leur énergie permet à d'autres habitants de s'intégrer dans les actions et progressivement d'accroître la participation habitante.

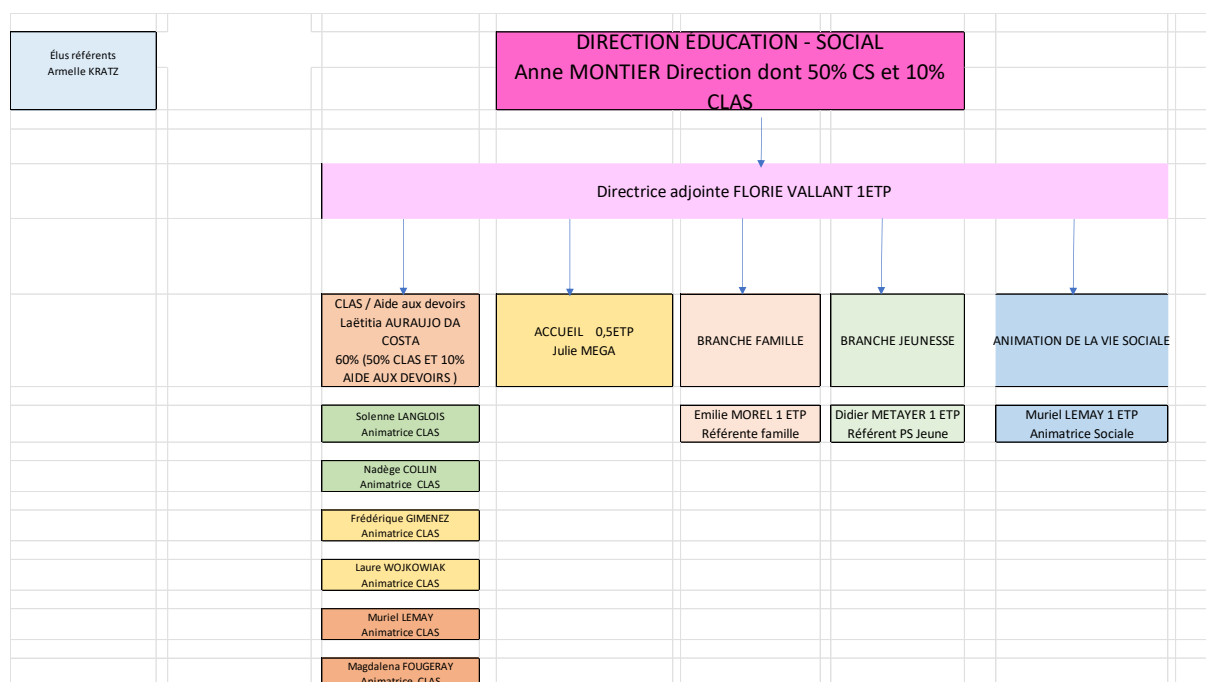
Nous rayonnons sur un ensemble de quartier de la ville avec majoritairement des Andelysiens qui participent. Nous accueillons des habitants de tous les quartiers : Petit Andely, Centre-Ville, Quartier Est et les plateaux ainsi que les hameaux :

- Cléry
- La Baguelande
- Mantelle
- Villiers
- Noyers
- Longuemare

Nous avons quelques communes voisines d'où viennent également des habitants souhaitant profiter de l'offre du centre social.

- Bouafles
- Muids
- La Roquette
- Le Thuit
- Vatteville
- Vézillon

L'équipe du Centre Social



Les partenaires

Nous sommes des acteurs dans la toile du partenariat sur un territoire riche en professionnels. De fait, le Centre Social coordonne le réseau parentalité du territoire pour développer des actions à plus grande ampleur tout en facilitant le parcours des parents en fonction de leurs besoins.

Les différents partenaires du Centre Social sont : CAF de l'Eure, Département de l'Eure, Préfecture de l'Eure, Région Normandie, Seine Normandie Agglomération, Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Eure, ARS Normandie.

C'est aussi un réseau de partenaires institutionnalisés : parentalité rythme de rencontres 2 à 3 fois par an.

De nombreux partenaires s'investissent sur les différentes actions du Centre Social (institutions, associations...).

Le fonctionnement

Le Centre social municipal des Andelys a connu de nombreuses modifications structurelles au cours des trois dernières années. En effet, la mobilité de poste au sein de l'équipe a mis en difficulté le bon fonctionnement du service rendant nébuleux la mise en œuvre de l'intégralité du projet social précédent.

Toutefois, porté par les habitants et soutenu par le Maire et son équipe, le centre social entreprend depuis le premier trimestre 2025 une période de transition afin de redéfinir le Centre Social d'aujourd'hui et de demain. Les cohortes de travail, d'habitants, de partenaires, d'élus et de professionnels permettent d'élaborer ensemble le chemin de changement nécessaire pour rendre possible cette transition. La municipalité des Andelys reconnaît l'implication du Centre Social pour le bien vivre ensemble, la création de lien social et l'accompagnement des projets des habitants par et pour eux.

Pour accompagner cette dynamique positive, l'équipe du centre social s'est redéfinie, des professionnels qualifiés ont été embauchés, l'équipe de direction renforcée, des dispositifs accompagnant le parcours des enfants et des jeunes sont également portés par l'équipe du centre social à partir de 2025.

Pour répondre à l'ensemble des missions confiées, promouvoir les projets des habitants et offrir un lieu ressource à l'ensemble des Andelysiens, le Centre social s'appuie sur :

- une directrice à mi-temps Anne MONTIER
- une directrice adjointe Florie VAILLANT
- une référente accueil à mi-temps Julie MEGA
- un référent PS Jeune Didier METAYER
- une référente famille Emilie MOREL
- une coordinatrice CLAS Laetitia ARAUJO DA COSTA
- une animatrice de vie sociale Muriel LEMAY

Afin d'assurer une lisibilité et un suivi, chaque fiche projet et chaque fiche action seront encadrées par un référent. Il existe des passerelles et des liens entre chaque axe dans une logique de transversalité. Pour exemple, l'accueil, l'accès aux droits et l'implication des habitants concernent autant les familles que les adultes et que les jeunes.

Les projets sont amenés à évoluer chaque année en fonction de leur évaluation. C'est dans cet objectif qu'un travail d'articulation sur la mise en place du projet social a été défini.

Les professionnels des centres sociaux sont des tisseurs de lien social entre les habitants d'un territoire. Leurs actions et projets sont tournés autour du vivre ensemble, du partage, de la solidarité et de l'interconnaissance. Le Centre Social est porté par les besoins et envies des habitants. C'est du public qu'émanent les actions d'animation de la vie sociale de la commune accompagnées par les professionnels.

La Référente accueil : Elle est la première interlocutrice des habitants entrant au Centre Social. Son rôle est central et transverse auprès des différents secteurs. En effet, son écoute et sa bienveillance permettent aux habitants de se sentir accueillis dans le respect de leur individualité. Personne ressource, elle informe, oriente et prend en compte les demandes des habitants au sein du Centre Social pour les accompagner vers les professionnels ou dispositifs au plus proche de leurs besoins.

Le Référent PS Jeune : son expertise et son réseau professionnel lui donne les ressources nécessaires pour accompagner les jeunes du territoire dans la conceptualisation de leurs envies en projet. Il accompagne les jeunes en les rendant acteurs de leur projet, leur permettant d'acquérir autonomie et confiance en eux pour exprimer, développer et concrétiser leurs envies/besoins.

La Référente famille : Elle accompagne les parents pour développer des actions créatrices de liens intra-familiales et inter-familiales. Forte de ses compétences, du réseau partenarial et des besoins exprimés par les parents, elle soutient les parents dans leur parentalité, propose un lieu ressource pour reprendre confiance en soi en tant que parents, créer des groupes d'échanges, développer et transmettre ses compétences parentales, partager des moments de convivialité mais aussi des conseils et astuces du quotidien.

Dans les actions mises en place, se développent autour de la parentalité pour faciliter la communication et la relation parents-enfants de la petite enfance à l'âge adulte.

Directrice/ Directrice adjointe: Dans la mise en place des missions de direction, elles organisent la coordination avec les professionnels et les acteurs du territoire impliqués dans les problématiques sociales et / ou sur les axes d'interventions prioritaires, tout en étant garantes de la dynamique d'orientation de la commune en matière de développement local.

La gestion municipale implique l'intégration de l'équipement dans l'organisation et l'administration générale de la collectivité, ce qui impose un travail en concertation et coopération avec les services suivants : coopération en matière de développement local – service de la vie associative – service de l'action éducative et sportive- service de l'action Culturelle – CCAS (logement et habitat – seniors – projets collectifs d'actions sociales), service communication. Elles assurent également la gestion budgétaire, et le lien avec les partenaires et particulièrement la CAF. Elles accompagnent l'équipe dans la mise en œuvre de leurs missions confiées dans le cadre de leurs fiches de poste.

-Une coordinatrice CLAS/ Aide aux devoirs : Impliquée dans le parcours de l'enfant et de ses parents, elle permet la mise en œuvre de projets éducatifs (en lien avec le PEDT de la ville) pour développer la cohérence du parcours de l'enfant, l'implication de ses parents dans sa scolarité et, avec son équipe, apporte une méthodologie adaptée à chaque enfant pour renforcer et soutenir ses compétences d'apprentissage.

-Une animatrice de vie sociale : elle développe les liens intergénérationnels en répondant aux besoins/envies des habitants tout en répondant aux besoins de prévention santé du territoire. A l'écoute de tous les publics, elle accompagne des temps de mixité sociale, inclusifs et intergénérationnels pour favoriser le bien vivre ensemble et soutenir la citoyenneté de chacun. Ces rencontres d'échanges entre les générations, favorisent le développement des liens familiaux et sociaux.

Les locaux à venir :

A l'automne 2026, le Centre Social, suite au départ du dispositif France Service et du CCAS vers le Pôle social et médical des Andelys, sera seul bénéficiaire des locaux situés rue des oiseaux aux Andelys.

Les locaux actuels ne correspondent pas à une configuration propice aux besoins du Centre Social. Des travaux d'isolation et de réhabilitation seront entrepris.

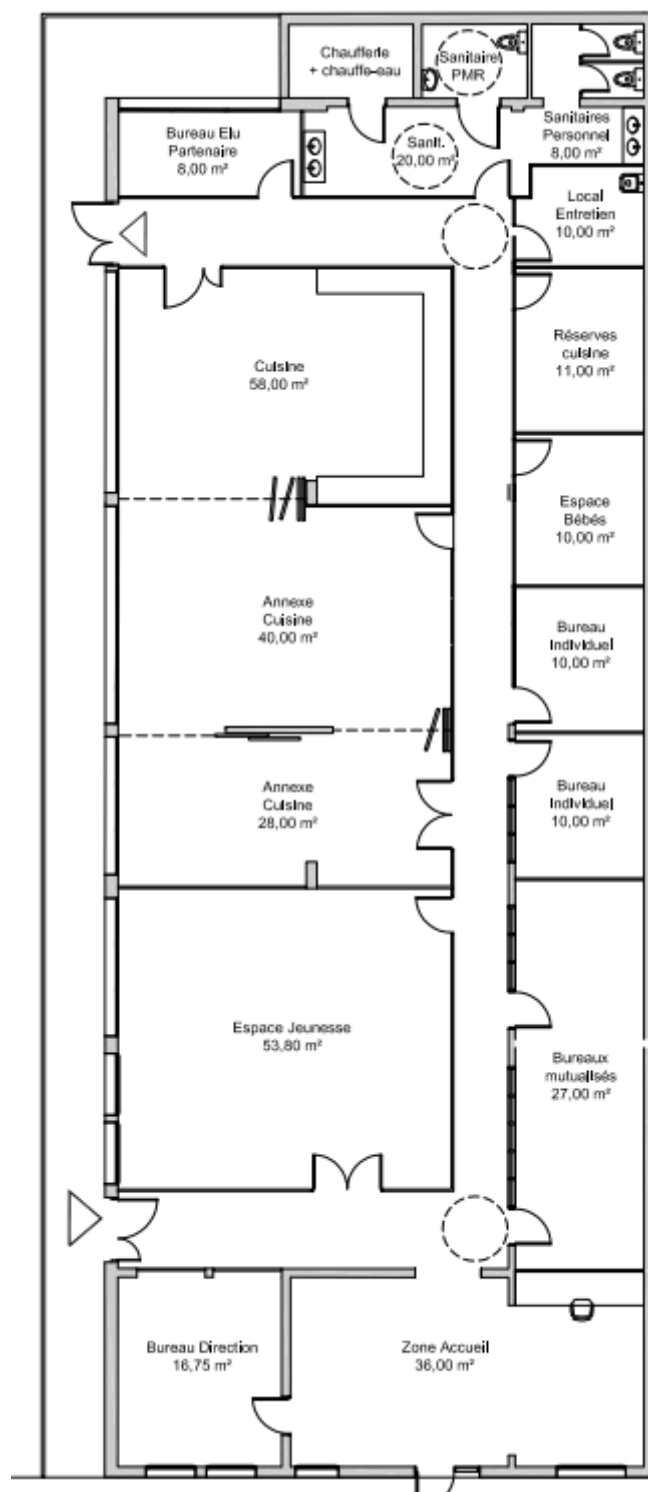
Des groupes de travail ont été mis en place avec l'équipe du Centre Social et les équipes techniques pour élaborer un plan correspondant aux besoins structurels du bâtiment. Des temps de concertation habitants seront également mis en place pour élaborer le centre social de demain : nom, décoration, couleurs.... Un projet artistique est envisagé avec les habitants pour l'appropriation du lieu, de leur espace.

L'équipe du Centre Social a porté particulièrement son attention à l'accueil. Un endroit ouvert, sans bureau cloisonné, se voulant chaleureux et favorisant l'accueil inconditionnel des habitants. La volonté est de permettre à chaque personne « d'habiter » l'espace le temps de sa venue, de s'y sentir à son aise et avec des professionnels à l'écoute (l'accueil est une compétence transverse et impondérable à chaque professionnel du Centre Social). Le centre social est un espace de lien social, de rencontre, d'échanges et de dialogue. Il permet la convivialité, favorise l'échange, la relation et constitue un lieu de rencontre, où l'on puisse venir, passer de temps à autre, même sans demande particulière.

Il a une fonction de transmission de l'information, des habitants vers le Centre Social et inversement. C'est un indicateur de « veille sociale » et de recensement des besoins/envies des habitants.

Chaque personne sera accueillie comme un habitant du quartier ou du territoire et partenaire potentiel du projet du centre social et non pas comme usager ou client.

Plan provisoire du projet « futur Centre Social » 2026



III. Bilan de la consultation auprès des habitants

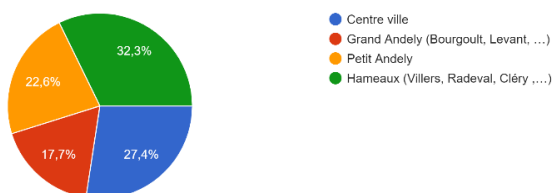
Le profil des personnes interrogées



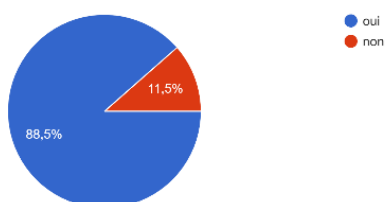
- 62 personnes ont été consultées
- 79% des personnes sont des femmes
- 40,3% des personnes sont âgées entre 35 et 50 ans
- 59% des personnes sont en couple

Sur les personnes interrogées, nous constatons une répartition homogène des lieux d'habitation avec une prédominance pour les hameaux. La plupart des personnes interrogées ont des enfants (88,5 %), majoritairement âgés de 6 à 11 ans (47,3%) suivi d'enfants, âgés de 3 à 6 ans (30,9 %). Il est néanmoins noté une proportion de 31 % de personnes ayant un enfant depuis plus de 18 ans sur la commune.

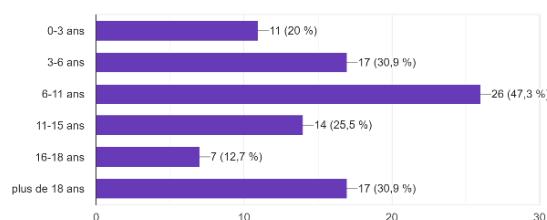
Où habitez vous?
62 réponses



Avez vous des enfants?
61 réponses



Quel (s) âge(s) ont-ils?
55 réponses



Les représentations du Centre Social

Les habitants ont été questionné sur ce qu'est un centre social : il en ressort les réponses suivantes :

« C'est un centre où on peut être conseillé et aidé dans divers domaines ;

Lien social ;

Un lieu qui apporte de l'aide ;

Un lieu qui propose des activités gratuites aux enfants et ouvert à toutes les classes sociales ;

Lieux de loisirs et de partage ;



C'est un lieu d'accueil et d'écoute des familles et des habitants pour développer des actions d'intervention sociale et assurer une attention aux familles fragilisées ;

C'est un lieu de partage et d'entraide envers toute personne ;

Un endroit pour nous renseigner, pour faire nos démarches, information ;

Aide accompagnement pour les personnes en difficulté (scolarité, moyen financier) ;

Un endroit où on peut demander de l'aide quand on est en difficulté ;

Partager, parler, avoir et donner des conseils ;

Projets découvertes, aides, renseignements, propositions ;

Un service au public de la ville ; Un centre social est un organisme qui gère les activités de la ville ;

Accompagnement des familles - activités pour les jeunes ;

Un espace qui permet de faciliter différent accès aux habitants ;

Un centre qui propose des activités pour tout âge. Activités à but pédagogique, ludique, socialisation ;

Centre qui aide les gens les plus démunis ;

Un lieu pour des informations et des démarches ;

Animation de la vie sociale sur la commune ;

Centre d'accueil pour les personnes ressentant le besoin ou l'envie,

Une aide de sorties pour les jeunes ou seniors ;

Un centre social d'accueil et d'écoute pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide ;

Un endroit où on peut créer du lien autour de moments de convivialité ;

Un endroit qui propose de l'aide et organise des activités pour les enfants ;

Un endroit dédié à créer du lien ;

Un centre aide pour les personnes en difficulté ;

Un centre d'aide pour tout renseignement ;

Pour aider les personnes à faire des papiers et autre chose ;

Un centre d'aide pour les familles ;

Centre répondant aux besoins de la population, accompagnement par des professionnels sur du quotidien, administratif, loisirs, projets ;

Un lieu d'accueil et de loisir, créateur de lien ;

Un ensemble de personnes qui porte des actions sur une commune pour améliorer le quotidien des habitants, des familles ;

Organisme organisant des activités à l'intention des habitants pour favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale ;

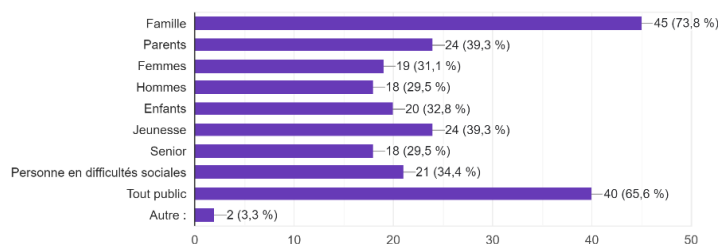
Lieu de rencontre, de partage ;

Un centre qui propose des activités, des sorties, de la convivialité, de l'ambiance selon le niveau de chacun ;

Un soutien à destination des familles “.

Il peut être noté une bonne compréhension des missions du Centre Social et de la diversité des publics qu'il peut toucher.

2. Selon vous, quel(s) public(s) fréquente(nt) le centre social ? (possibilité de cocher plusieurs cases)
61 réponses



Les besoins et propositions des habitants

Nous vous proposons ci-dessous un résumé des avis et propositions suite aux ateliers participatifs ; il était proposé d'échanger autour de ce qui, au sens des habitants devait cesser, être conservé et ensuite être mis en place dans le cadre du nouveau projet social.



Ce que je n'aime pas ...

Pas assez d'écoutes entre pairs pas assez de respect
Manque de rencontre avec les jeunes.
Les disputes
Manque de matériel
Manque de sorties
Manque de construction d'un projet commun annuel pour la couture notamment
Communication à améliorer
Changement de directeur, instabilité de l'équipe
Des locaux inadaptés et notamment la cuisine
Financement trop limité
Sorties adultes trop limitées

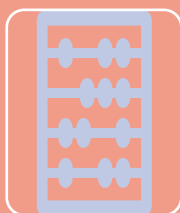
Ce que j'ai aimé...

Atelier dessin, peinture,
Repas partagé/ karaoké à réaliser régulièrement
Les ateliers du centre social
Atelier cuisine
La création du lien social
Apprendre des nouvelles choses
Lutter contre l'isolement et me sortir de chez moi.
La dimension interculturelle
Faire des rencontres et des amis
Atelier tricot couture
Être en scène, chantier Jeunes
Qualité de l'accueil
Chant/ chorale
Stage d'Astronomie
Défi soupe
Temps Parents enfants mercredi

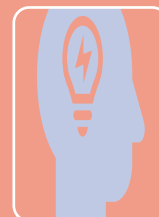


LIEN SOCIAL – INTERGENERATIONNALITE INTERCULTURALITE

DIFFICULTES BESOINS



ENVIES – PROJETS IDEES



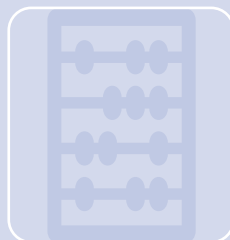
Pas d'attractivité
Évènement intergénérationnel trop peu existant
Pas facile de se déplacer
Racisme vis-à-vis des personnes étrangères
Difficultés de créer du lien en arrivant sur la commune
Accès à l'emploi la formation au stage difficile
Difficultés de mobilité globale, physique et psychique
Pas assez d'informations et de communication
Arrivée de la ville urbaine à la campagne, difficile de s'intégrer

Troc de service
Un centre social réel et adapté
Avoir une cuisine et des salles adaptées pour les ateliers.
Un lieu de rencontre
Une page et un site dédiés aux activités du centre social pour leur lisibilité
Créer une mixité sur les ateliers,
Créer des fêtes et des moments de convivialité
Organiser des voyages sorties adultes tout age
Organiser des grands voyages
Terrain à proximité pour faire un potager partagé
Développer l'entraide
Une médiathèque/ludothèque
Créer une journée de fete pour les Andelysiens

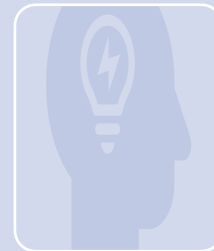
JEUNESSE



DIFFICULTES BESOINS



ENVIES - PROJETS



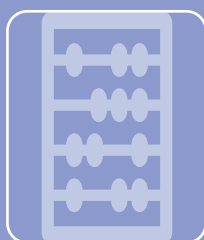
Manque de transport et manque de mobilité physique comme psychique
Manque d'accès à la formation
Pas grand-chose pour les jeunes
Désœuvrement des jeunes
Éducation aux écrans inexistante.
Absence de lieu où les jeunes peuvent s'exprimer
Manque de soutien scolaire et d'aide aux devoirs
Pas assez de communication parent/jeune.
Difficultés à mobiliser les jeunes

Lieu d'écoute dédié aux jeunes
Une structure pour les jeunes
Plus d'activités intergénérationnelles
Maintenir des actions dédiées à la jeunesse
Un terrain multisport plus accessible
Un lieu d'écoute pour que les jeunes trouve un espace pour évoquer leurs difficultés



PARENTALITE

DIFFICULTES BESOINS



ENVIES - PROJETS



La place des écrans au sein des familles

Manque ouverture /égoïsme
 Sentiment de solitude en couple
 Problème de communication moderne
 Omniprésence des écrans dans
 l'éducation des enfants
 Besoin de socialisation
 Demande d'aide extérieure
 Sentiment d'appartenance
 Isolement - solitude
 Familles monoparentales
 Peu de transport
 Difficulté de trouver des activités avec
 son enfant
 Manque de lieu comme la médiathèque
 ou un vrai centre social
 Difficulté d'accès aux informations
 Harcèlement scolaire
 Plus de liens
 Manque d'actions intergénérationnelles
 Manque de solidarité

Des ateliers prévention et de soutien à la parentalité

Réseaux sociaux formation
 sensibilisation
 Une communication propre au centre
 social
 Ateliers à destination des parents
 Des repas partagés intergénérationnels
 toute l'année
 Prévention au harcèlement
 Créer du lien avec son enfant
 Troc entre parents
 Transport dans la ville en plus grand
 nombre
 Atelier pour créer du lien entre les
 parents
 Un vrai centre social
 Prévention auprès des parents sur les
 écrans
 Bénévolat
 Maison des jeunes gérée par une
 personne pour des activités

Au-delà des ateliers participatifs, la référente famille a mené des échanges au sein de ces ateliers parents-enfants. Le public s'est volontiers prêté au jeu et il en ressort les éléments suivants :

Les besoins, difficultés, freins :

- besoin d'activité pédagogique en famille
- identification du centre social (mélange avec le CCAS et CMS => précarité, difficultés sociales...)
- besoin d'un lieu parents-enfants -3ans
- besoin d'un lieu pour échanger entre parents
- besoin de lien social
- apprendre les gestes qui sauvent
- besoin de socialisation pour son enfant
- difficulté d'accès à la culture
- besoin d'activité pour renforcer le lien parents-enfants
- découvrir sa ville
- besoin de nature
- manque d'argent pour faire des sorties avec les enfants

Les solutions, envies, idées :

- visite d'une ferme pédagogique (ex : animalier), visite d'une caserne de pompier, gendarmerie...
- création d'une page dédiée au centre social sur les réseaux
- création d'un LAEP
- Trouver un nom au centre social
- relaxation parents-enfants
- espace de rencontre entre parents avec des plages horaires libres et en accès libre
- atelier cuisine/ pâtisserie parents-enfants
- atelier construction en bois ou mécanique
- atelier balade en nature/ Forêt et land art
- partage d'expériences des sorties => création d'un blog par les personnes adhérentes au centre social pour les habitants et habitantes
- balade en vélo/trottinettes
- plus de sorties familles : 5 ou 6 par an
- « Boum » pour les enfants (comme pour les jeunes)
- faire venir des spectacles pour les enfants aux Andelys

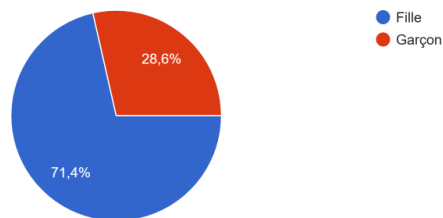


FOCUS SUR LES JEUNES

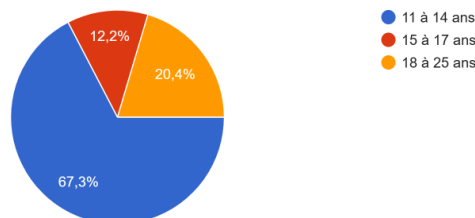
Paroles aux jeunes : les questionnaires

Dans le cadre de nos rencontres avec les jeunes, 49 jeunes ont répondu au questionnaire et une quinzaine de jeunes ont participé à un atelier collaboratif, afin de cerner leurs besoins, attentes et envies dans le cadre du prochain projet social. Dans le cadre du questionnaire, 71,4 % des jeunes ayant répondu sont des filles. Ils sont majoritairement âgés de 11 à 14 ans pour 67,3 %. Ils sont donc majoritairement collégiens.

Qui es-tu ? Ton genre
49 réponses

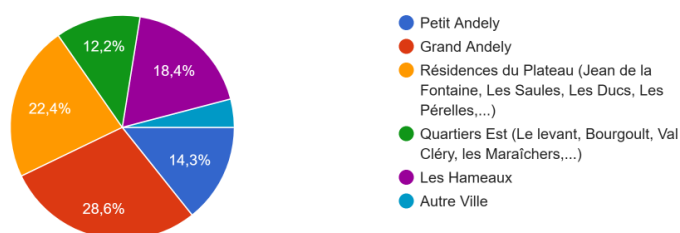


Qui es-tu ? Ton âge
49 réponses



La répartition géographique des jeunes ayant répondu est assez homogène avec tout de même une prédominance de jeunes habitants au Grand Andely.

Dans quel quartier habites-tu ?
49 réponses



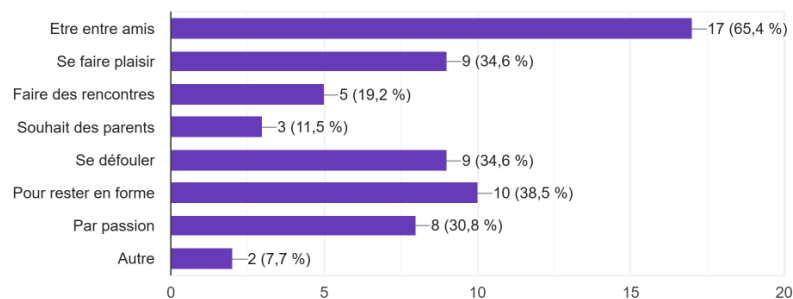
Il est intéressant de noter que 71,4 % ne connaissent pas le Centre Social. Nous identifions dans le cadre de l'atelier participatif que les jeunes n'associent pas les activités mises en place au centre social.

Dans le même sens, 79,6 % indiquent ne pas fréquenter les activités du projet jeunesse ; cependant les jeunes interrogés indiquent à hauteur de 56,3 % être suffisamment informés des activités et animations sur la commune. 48,8 % trouvent les activités proposées pour les jeunes « de bonne qualité, mais assez peu nombreuses ». 34,4 % jugent les activités proposées pour les jeunes « de bonne qualité et assez nombreuses ». Plus de 20 % indiquent que ces activités sont de qualité moyenne.

Il est intéressant de noter que sur les 49 jeunes interrogés, 57,1 % ne fréquentent aucune association (ou club) sportive ou culturelle pour des activités extrascolaires, ce qui représente un nombre assez important. Quand ils en fréquentent, leur motivation principale est d'être entre amis 65,4 %, de se faire plaisir ou de rester en forme, se défouler ou encore par passion.

Si oui, quelles sont tes motivations ?

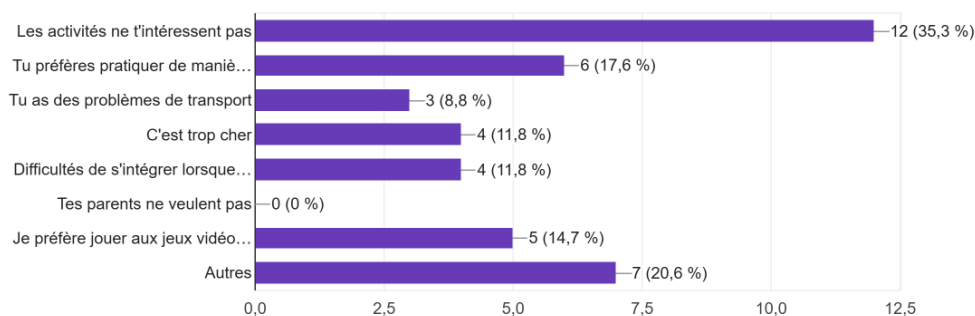
26 réponses



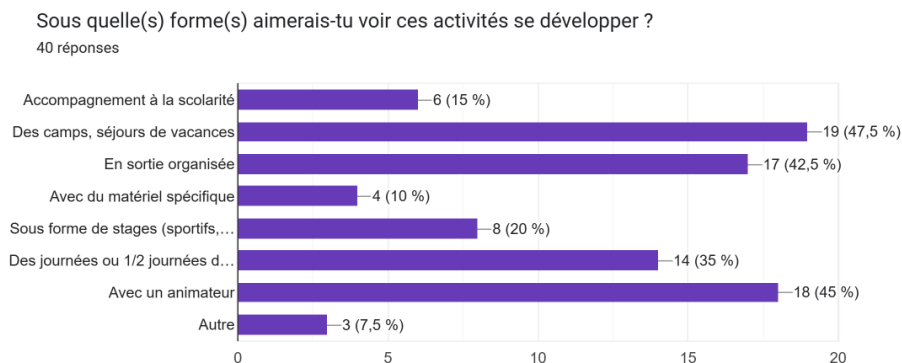
À l'inverse, les jeunes qui ne font pas d'activité, indiquent que les activités sur la commune ne les intéressent pas, ou qu'ils préfèrent pratiquer de manière plus autonome. 14,7 %, préfèrent jouer au jeu vidéo ; il est à noter que 11,8 % des jeunes indiquent que c'est trop cher, 11,8 % indiquent des difficultés à s'intégrer. Enfin, 8,8 % avancent des problèmes de transport pour expliquer ce défaut d'activité.

Si tu ne pratiques pas d'activités, pourquoi ?

34 réponses

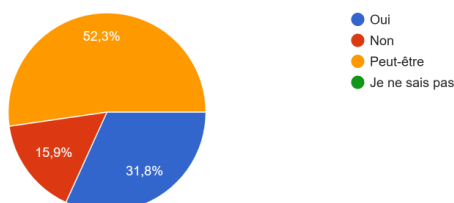


Lorsque nous interrogeons les jeunes sur les activités, qu'ils aimeraient voir se développer, 47,5% choisissent les camps et séjours de vacances encadrés par un animateur; Viennent ensuite les sorties organisées (42,5 %) mais aussi des stages sportifs à hauteur de 20 %. Il est à noter que pour 15 % des jeunes interrogés, un accompagnement à la scolarité serait souhaitable.

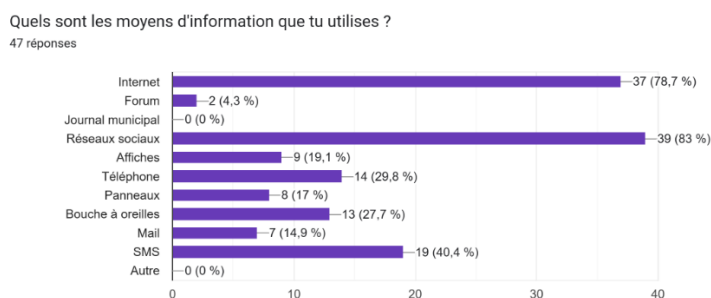


Lorsque nous interrogeons les jeunes sur leur volonté de s'impliquer pour mettre en place des projets pour eux-mêmes, 52,3 % ne savent pas se prononcer tandis que 31,8 % souhaitent pouvoir s'impliquer. 70 % des jeunes interrogés indiquent que la mise en place d'un conseil municipal des jeunes serait une bonne chose, mais ne souhaitent pas nécessairement s'impliquer. 20 % indiquent que c'est une très bonne chose et souhaiteraient pouvoir y participer.

Serais-tu prêt à t'impliquer pour mettre en place des projets pour les jeunes ?
44 réponses



Concernant la communication, les jeunes indiquent s'informer majoritairement (83 %) sur les réseaux sociaux et sur Internet(78,7 %).



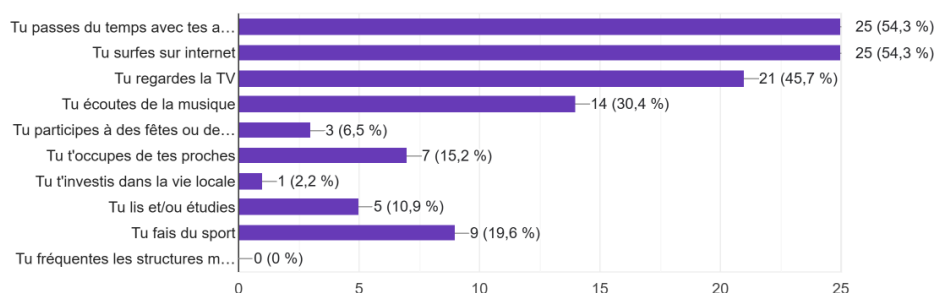
Les réseaux sociaux plébiscités sont Snapchat à hauteur de 78 % et Instagram pour 48,8 %.

En matière de santé ou de prévention, les jeunes énoncent, un besoin de plus d'actions, d'information et de sensibilisation, mais aussi de nouveaux lieux d'écoute à hauteur de 36,6 % et 39 %. Viennent ensuite les questions d'un accompagnement plus personnalisé, mais aussi à une orientation et une prise en charge adaptée. À ce titre, en matière d'orientation 87 % des jeunes se sentent suffisamment accompagnés au sein de la commune.

Les jeunes ont été interrogés sur la manière dont ils utilisent leur temps libre : Pour 54,3 %, le temps passé avec les amis prédomine à égalité avec le temps passé sur Internet. Ensuite, la télévision 45,7 %, puis écouter de la musique. La question de la lecture, du sport ou encore de la scolarité viennent loin derrière.

Que fais-tu pendant ton temps libre (3 réponses maxi) ?

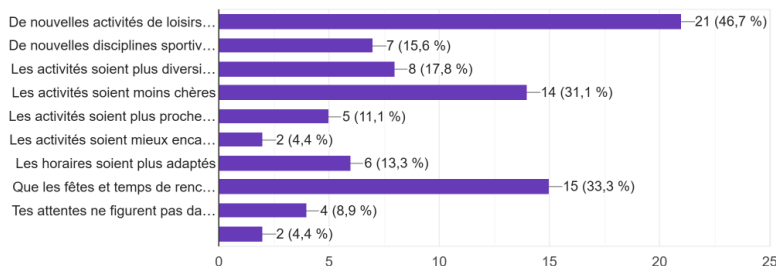
46 réponses



46,7 % indiquent que de nouvelles activités de loisirs seraient nécessaires et 33,3 % souhaitent des temps de rencontres et de fêtes adaptées aux jeunes. Il est à noter que 31,1 % souhaiteraient que les activités sur la commune soient moins chères.

Tes attentes sur les activités de loisirs, culturelles et sportives - tu souhaiterais que (3 réponses maxi.):

45 réponses

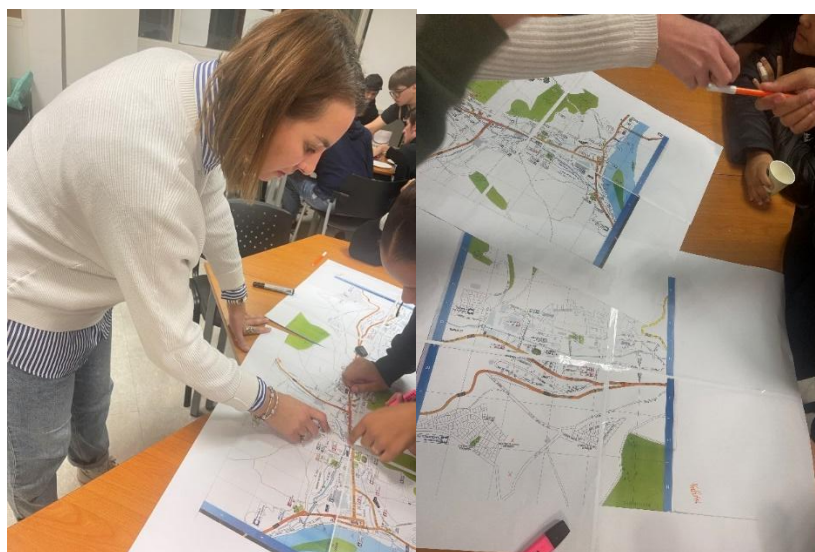


Pour les jeunes à la recherche d'un emploi, ils indiquent pour ceux concernés, être en relation avec la mission locale principalement, France Travail étant cité ensuite. Concernant la recherche de stage ou de formation, la Mission Locale est encore la réponse majoritaire, mais la recherche en autonomie est quasiment à un niveau équivalent de réponse. Enfin, concernant les démarches administratives, la plupart des jeunes indique se débrouiller de façon autonome ; 4,1 % indiquent être autonome mais en difficulté. La permanence d'accès au droit et le CCAS ne sont absolument pas sollicités dans ce cadre par les jeunes consultés.

Paroles aux jeunes : L'atelier participatif

L'atelier participatif a été réalisé avec une quinzaine de jeunes en parité garçons/filles. Nous avons procédé à un atelier en plusieurs étapes ; nous avons commencé sur la base de cartes de la commune pour demander aux jeunes de se situer dans leur lieu d'habitation, puis nous avons pu échanger autour des lieux qu'ils et elles fréquentent et/ou qu'ils et elles aiment fréquenter, mais aussi sur ceux qu'ils et elles n'aiment pas fréquenter.

À ce stade de l'atelier, nous avons pu mesurer que les jeunes sont très peu sur les Andelys au-delà de la scolarité et de quelques activités sportives, notamment ; les jeunes énoncent assez facilement qu'ils ne ressentent pas leurs besoins pris en compte sur le territoire.



Sous forme de brainstorming, nous nous sommes questionnés collectivement sur leur sentiment relatif à leur place dans la ville. Il en ressort un certain nombre de mots listés ci-dessous de façon exhaustive : « *Retour forcé dans la ville- De passage- Utile- Enfermé dans une routine- Absent- Oppressée- Je me sens seul- Bloqué- Manque du centre commercial- Gris-Inintéressante- Maussade- Manque de choses- Déconnecté-Casanière – inhabitante -Élèves- Manque d'animation- Étouffer* ». Il est à noter qu'une seule jeune a mentionné une idée positive à savoir « *qu'elle se sentait bien* ».

Dans le cadre de l'échange, il apparaît une méconnaissance de la politique jeunesse sur le territoire, ainsi que de l'élue. La ville est décrite comme déprimante , où il est bon « *de prendre sa retraite* ». Les jeunes peuvent très majoritairement indiquer que, dès qu'ils et elles le peuvent, ils quitteront le territoire et ne voient pas leur vie d'adulte sur cette commune. Les jeunes se montrent mitigés sur le fait que les élus et professionnels mesurent les besoins des jeunes sur la commune.

Nous avons poursuivi par un travail sur leurs besoins et envies, il en ressort les idées suivantes :

- Espace dédié aux jeunes de type mini foyer de Collège en libre accès
- Une salle d'arcade
- Des jobs d'été
- Des transports pour sortir de la commune
- Des trottinettes électriques à disposition ou des vélos
- Une patinoire
- Des commerces
- Des concerts
- Des gymnases ouverts en utilisation libre en journée le week-end
- Des médecins
- Des rencontres jeunes plus régulières de ce type
- Une médiathèque
- Des actions jeunes qui ne soient pas limitées à 18 ans

Pour poursuivre ce travail, nous leur avons demandé comment ils imagineraient être davantage reconnus (es) ou/et comment renforcer leur place dans la ville. Les jeunes nous ont proposés les idées suivantes :

- Proposer nos idées avec plus de rencontres de ce type
- Penser des transports mieux organisés et plus réguliers pour mieux occuper la ville
- Organiser des manifestations pour les jeunes et par les jeunes
- Ecrire un texte ou lettre ouverte aux élus et au Maire en particulier
- Rencontrer le maire régulièrement lors des ateliers pour pouvoir exprimer leurs besoins
- Réfléchir à une utilisation des réseaux sociaux et des médias à destination des jeunes
- Être associés aux temps forts de la ville

Enfin, dans le cadre de la projection et d'une rencontre avec les élus et plus particulièrement le Maire, il apparaît que les jeunes souhaiteraient pouvoir dire ou questionner le Maire sur les éléments suivants :

- En matière d'équipement ?

« Pouvez-vous faire une patinoire ? Est-ce que vous pouvez laisser un gymnase ouvert ? Est-ce que vous pouvez mettre la fibre au petit Andely ? Êtes-vous conscient du manque de transport ? Êtes-vous conscient du manque de centres commerciaux ? »

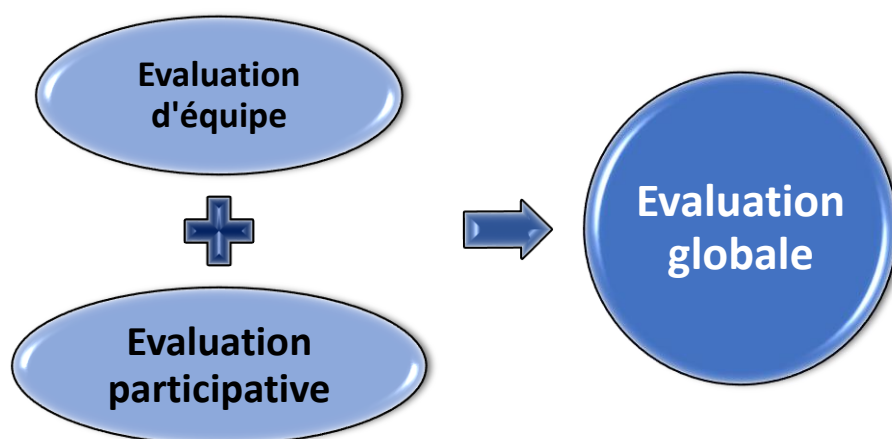
- Des questions plus générales sur l'appréhension des besoins des jeunes sur le territoire

« Êtes-vous conscient de l'inutilité de la ville pour les jeunes ? Êtes-vous assez informé de notre point de vue sur la ville ? Envisagez-vous plus d'actions jeunesse sur les Andelys ? Est-ce que vous comptez faire pour les jeunes de la ville ? Est-ce que vous trouvez qu'il y a assez d'infrastructures pour les jeunes ? »

Pour clôturer cet atelier, les jeunes ont émis de nombreuses idées, afin de pouvoir se réunir et créer des supports intéressants pour faire connaître leurs besoins et prendre place au sein de la ville, tels que des vidéos, clips ou encore interviews des jeunes sur la ville. Dans le cadre du projet social, il sera intéressant de pouvoir penser cette place et cette participation des jeunes.

IV. Évaluation du projet social

L'évaluation est une étape très importante dans la démarche de renouvellement du projet social. L'évaluation permet de recueillir, analyser et interpréter des informations relatives à la mise en œuvre des projets, de mesurer leurs impacts sur la population et le territoire, pour se questionner sur le bien-fondé du projet, les valeurs, le sens et le fonctionnement du Centre Social. L'évaluation d'un projet permet de mesurer les résultats obtenus par rapport à des objectifs fixés et d'essayer d'en comprendre et mesurer les raisons. Ainsi, le précédent projet social a fait l'objet de deux types d'évaluations :



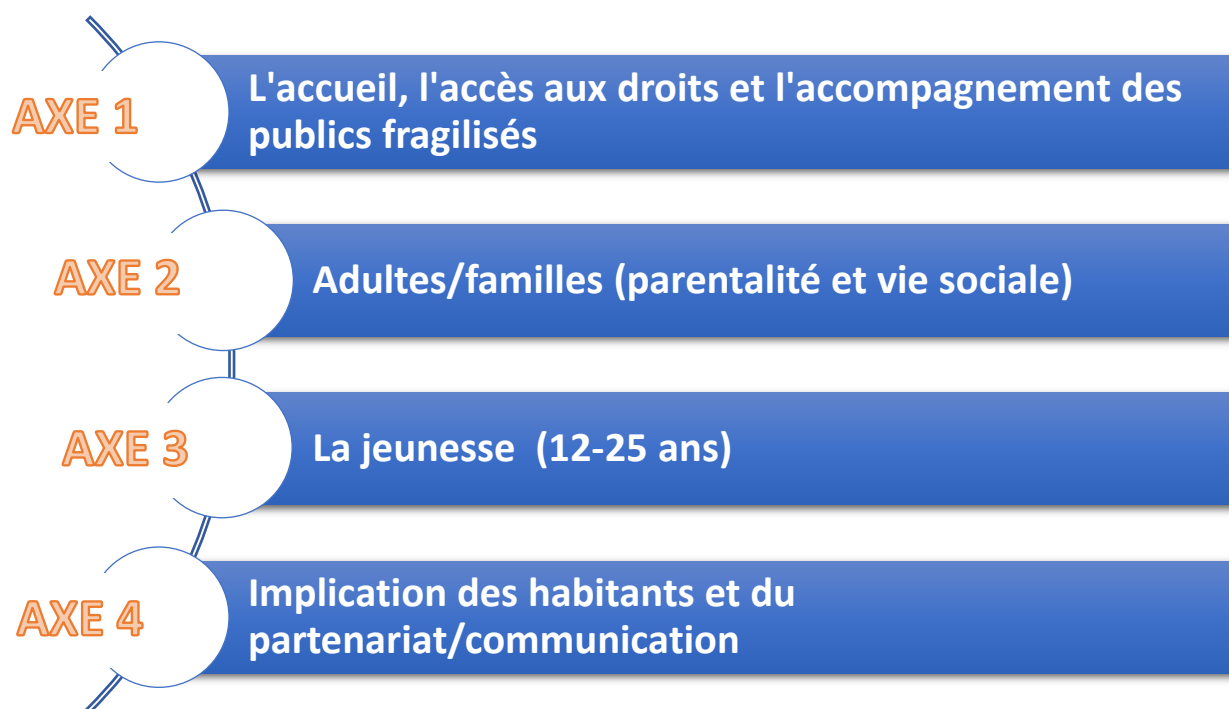
- une évaluation quantitative et qualitative réalisée par l'équipe au regard des objectifs, face aux résultats attendus ;
- une évaluation dite "participative" avec les habitants et partenaires : cette partie est davantage fondée sur le subjectif et le ressenti, chacun de sa place et du fait de son rôle.

Concernant la démarche d'évaluation, il convient tout d'abord d'en préciser le sens : c'est la mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé en tenant compte des moyens mis en œuvre ; elle a lieu tout au long du projet (avant, pendant et après). Elle permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

Elle doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- **L'efficacité** : les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelles proportions ? Quelles ont été les difficultés rencontrées, les facteurs de réussite ? Les actions satisfont-elles les enfants ?
- **L'utilité** : les actions ont-elles un impact sur le public visé ? Et plus précisément sur leurs comportements individuels et sociaux ? L'efficacité : Les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens humains ou matériels engagés ?
- **La cohérence** : les différentes actions ont-elles un lien entre elles ? Sont-elles en adéquation avec les objectifs fixés dans le projet pédagogique ?
- **La pertinence** : les actions sont-elles adaptées au public ? Au contexte local ?

Rappel des axes du projet social



Le point de vue des habitants/adhérents

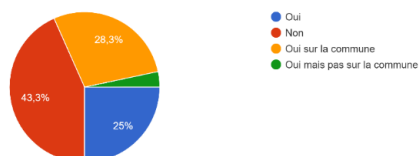
Pour réaliser l'évaluation des actions menées par le Centre Social au cours de cette année, il a été choisi d'élaborer et de diffuser auprès des usagers du Centre Social et/ou des habitants, un questionnaire en lien avec les orientations et les objectifs du projet en cours. L'objectif étant de recueillir leurs impressions et ressentis, en récoltant des avis des habitants et en veillant à avoir un panel le plus représentatif de la population du territoire et du public accueilli.

Parmi les personnes ayant répondu, il apparaît que seuls 28,3 % ont fréquenté le Centre Social sur la commune, principalement pour les activités proposées, mais aussi les sorties.

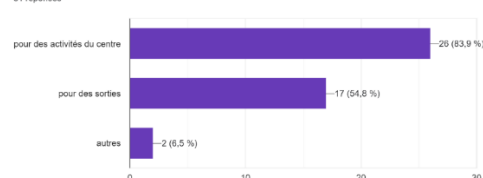
Pour les personnes ayant répondu et qui ne fréquentent pas le Centre Social communal, il est évoqué un manque de temps pour 40 % d'entre eux, mais aussi une méconnaissance de ce dernier également à hauteur de 40 %. 10 % des personnes évoquent des problèmes de transport, et seulement 3,3 %, évoque un désintérêt.

Pour les personnes qui fréquentent le Centre Social et ayant répondu au questionnaire, les activités plébiscitées sont principalement les sorties en famille, les ateliers parents enfants et les activités des vacances scolaires.

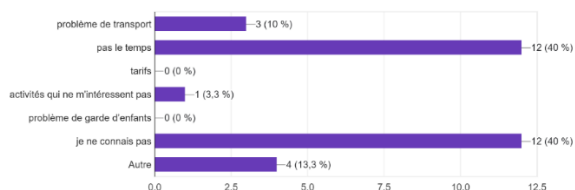
3. Avez-vous fréquenté par le passé un centre social ?
60 réponses



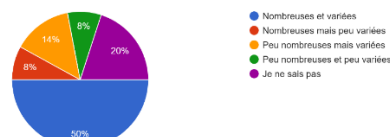
Si vous avez fréquenté le centre social sur la commune, c'était pour...



Si vous ne fréquentez pas le centre social de la commune, pourquoi ?
30 réponses



5. En général, vous trouvez que les activités proposées sont :
50 réponses

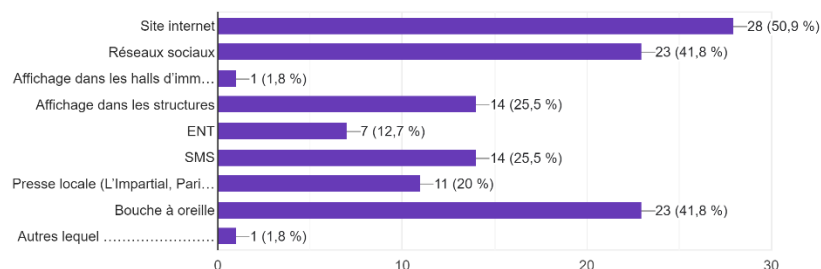


50 % des personnes trouvent les activités « nombreuses et variées », tandis que 14 % les trouvent « peu nombreuses mais variées », seules 8 % les qualifient de « peu nombreuses et peu variées ». Ce qui dénote un niveau de satisfaction globalement bon dans la qualité de ce qui est proposé, mais aussi dans la diversité.

Concernant la communication, il est intéressant de noter que si le site Internet est majoritaire, viennent à une hauteur quasi similaire le bouche-à-oreille et les réseaux sociaux. Le lien social et les interactions entre habitants favorisent la lisibilité de la politique menée au sein du Centre Social.

6. Quels moyens utilisez-vous pour vous informer ? (possibilité de cocher plusieurs cases)

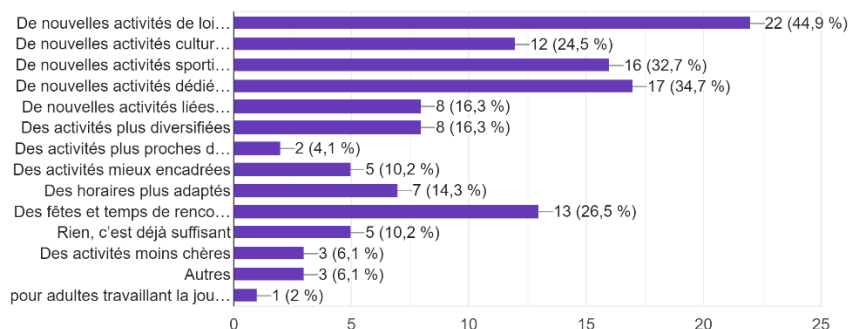
55 réponses



Lorsque nous interrogeons les personnes sur ce qu'elles souhaiteraient de nouveau dans leur quartier ou en termes de service de proximité, il en ressort une envie d'activités de loisirs plus importante, d'activités culturelles, de fêtes et de temps de rencontre, d'activités sportives, mais aussi d'activités dédiées à la musique et/ou à la danse. 14,3 % indiquent tout de même la volonté d'horaires mieux adaptés.

7. Que souhaiteriez-vous de nouveau dans votre quartier ou en service de proximité ? (possibilité de cocher plusieurs cases)

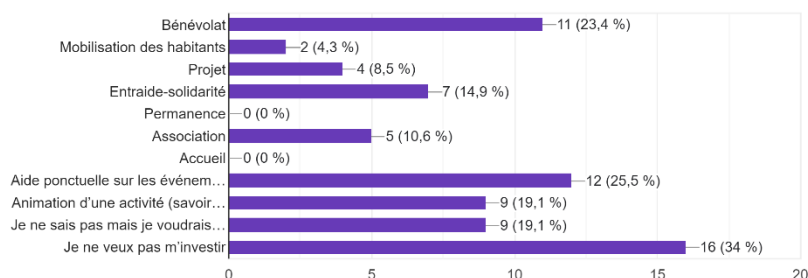
49 réponses



De manière générale 44,8 % des personnes interrogées indiquent connaître les conditions d'adhésion au Centre Social et 65,2 % indiquent considérer que le Centre Social laisse une place suffisante au projet porté par les habitants. Lorsqu'on évoque la possibilité d'investir davantage le centre social, 34 % indiquent ne pas vouloir s'investir, mais 23,4 % seraient prêts à faire du bénévolat ou encore 14,9 % de l'entraide et de la solidarité. 25,5 % indiquent la possibilité d'une aide ponctuelle sur les évènements proposés par le Centre Social.

10. De quelle façon seriez-vous prêt à vous investir ? (possibilité de cocher deux cases maximum)

47 réponses



Selon vous, c'est quoi le Centre Social idéal ?

« Aide et entraide - Il doit être force de proposition pour favoriser le lien social et pas uniquement pour les personnes en difficultés sociales. Être ouvert à tout public avec des horaires différents car les parents qui travaillent ne peuvent pas emmener les enfants aux différentes sorties ou autres. Proposez des activités sur les soirées, le samedi par exemple.

Le centre social pour moi est un lieu où les habitants réalisent leurs projets et aide les familles à surmonter les soucis quotidiens et la plus importante activité que je préfère est le rapprochement de la jeune génération avec les personnes âgées.

Un lieu de rassemblement, avoir des réponses à nos questions-organisation, prévention

Des locaux - Un espace qui lui est vraiment dédié

Un lieu de rassemblement, avoir des réponses à nos questions, l'organisation, prévention

Un lieu convivial avec du partage, des rencontres et des événements pour et avec les habitants

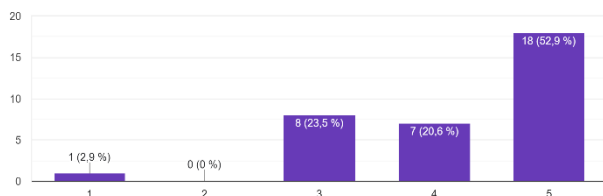
Que chacun y trouve sa place

Atelier cuisine parents/enfants »

De façon générale, pour les personnes qui fréquentent le Centre Social, 52,9 % indiquent être pleinement satisfaites en plaçant une note de 5/5. 44,1 %, mettent une note entre trois et quatre et seules 2,9 % indiquent une note de 1 en terme de satisfaction ; en parallèle, 75 % indiquent un niveau de satisfaction maximale quant à l'accueil du Centre Social.

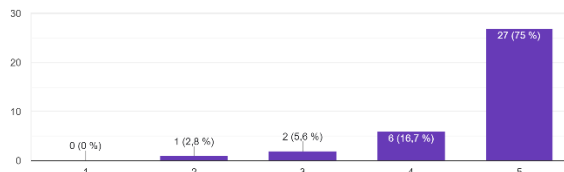
13. Si vous fréquentez le centre social, êtes-vous globalement satisfait de l'offre ?

34 réponses



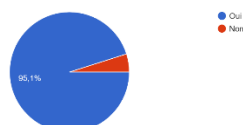
14. Si vous fréquentez le centre social, êtes-vous globalement satisfait de l'accueil du centre social ?

36 réponses



17. Vous sentez-vous accueilli lorsque vous entrez au centre social ?

41 réponses

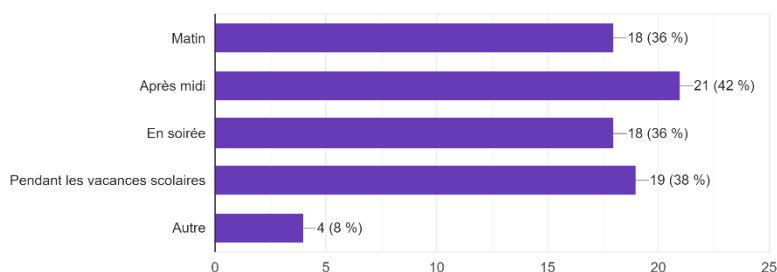


Que souhaiteriez-vous améliorer ?*Un local plus grand et plus de personnel**Associer davantage les habitants et pas uniquement les publics précaires et/ ou en difficultés sociales.**De l'aide et soutien à la parentalité.**Faire intervenir des intervenants pour aborder des sujets tels que la parentalité, les réseaux, l'adolescence
Plus d'informations**Un vrai centre social - un lieu indépendant réservé au centre social**Faire des activités la nuit**La communication dédiée au centre social*

La question des horaires a été évoquée, et notamment ceux les plus propices à accueillir les habitants ; il en ressort des réponses assez mitigées et équilibrées quelle que soit la période de la journée ou de l'année.

16. Quels seraient les horaires les plus adaptés pour vous accueillir ?

50 réponses

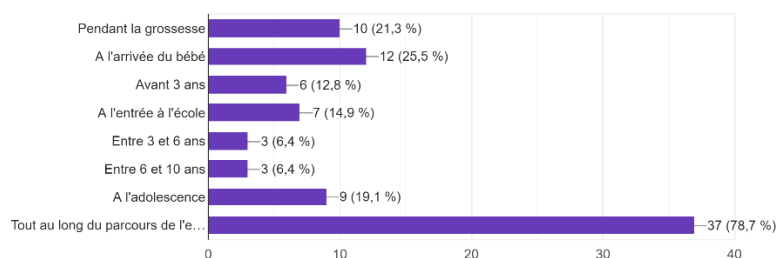


En termes d'informations souhaitées du Centre Social, il est principalement évoqué une plus grande communication autour des activités, sorties ou du soutien dans les démarches proposées. Certaines personnes ont également pu évoquer la liste des professionnels et leur rôle sur l'ensemble de la structure accueillant le centre social. Enfin, la question des adolescents en détresse, du soutien scolaire est apparue aussi importante.

La question de la parentalité revient régulièrement dans les échanges avec les habitants et 78,7 % considèrent que c'est tout au long du parcours de l'enfant que cette dernière doit être accompagnée. En matière d'éducation, les sujets de préoccupation prédominants sont la socialisation de l'enfant, l'accompagnement dans sa scolarité, mais aussi la compréhension des besoins de son enfant à tout âge. Les questions de l'orientation mais aussi de la gestion du conflit familial et des séparations sont également importantes. On note une propension importante à investir les sujets d'éducation des habitants ayant répondu au questionnaire.

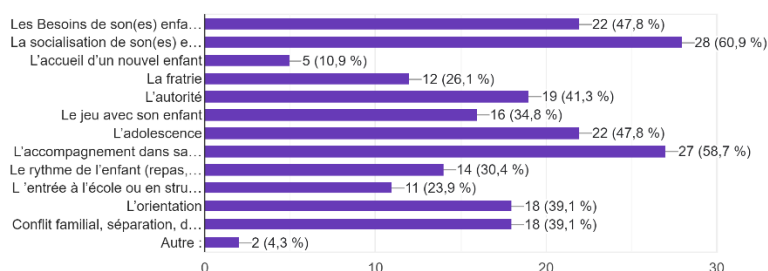
19. À quelle étape la parentalité, selon vous doit-elle être accompagnée ?

47 réponses



20. Quelles sont vos préoccupations en matière d'éducation et/ou les sujets qui vous semblent importants dans votre quotidien ? (possibilité de cocher plusieurs cases)

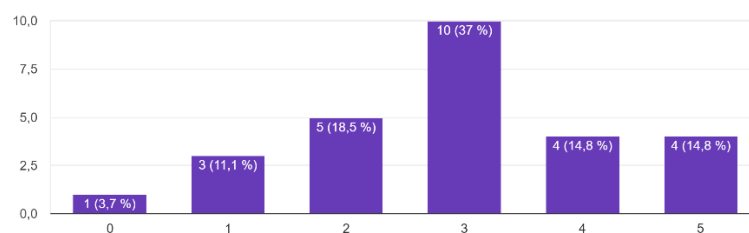
46 réponses

**Quels seraient vos besoins/attentes pour être accompagné dans votre rôle de parent?***Être soutenu, écouté obtenir des conseils par des spécialistes de l'enfance et/ou l'adolescence etc...**Aide à l'éducation des enfants, la scolarité, amélioration de la relation entre les enfants et les parents pas besoin pour le moment**Accompagnement sur l'organisation et les relations parents/enfants**Conférences à thème en soirée (peut-être que cela existe déjà mais que je ne suis pas au courant)**des temps de détente pour les parents**Accompagnement à la parentalité*

Concernant la partie jeunesse du Centre Social, les réponses sont beaucoup plus mitigées, puisque 37 % considèrent l'offre plutôt moyenne sur la commune.

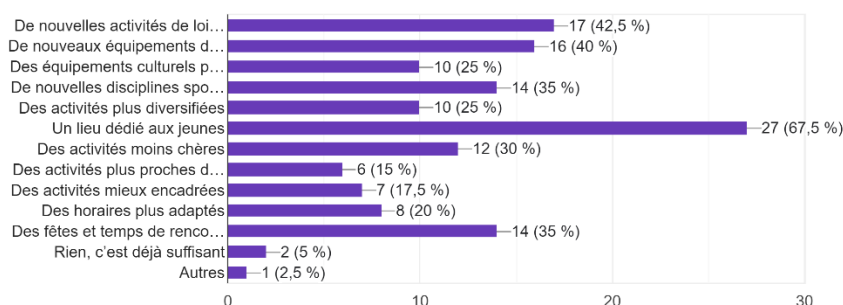
22. Comment estimez-vous l'offre en matière de jeunesse (à partir de 11 ans) sur votre commune ?

27 réponses



Dans le même sens, 66,7 % considèrent l'offre comme insuffisante pour les jeunes à partir de 11 ans sur la commune et la question du lieu dédié aux jeunes est plébiscitée à hauteur de 93,9 %. Enfin, pour les habitants, les jeunes sont très insuffisamment impliqués dans la vie de la commune. Si le lieu dédié aux jeunes est souhaité par les habitants, de nouvelles activités et de nouveaux équipements, ainsi que de nouvelles disciplines sportives et des temps de rencontres dédiés aux jeunes sont également plébiscités.

26. Que souhaiteriez-vous de nouveau pour les jeunes (à partir de 11 ans) ? (possibilité de cocher plusieurs cases)
40 réponses



Le point de vue des partenaires du territoire

Les partenaires ont été associés à la démarche en deux temps : un questionnaire et un atelier participatif. Cette démarche avait plusieurs objectifs :

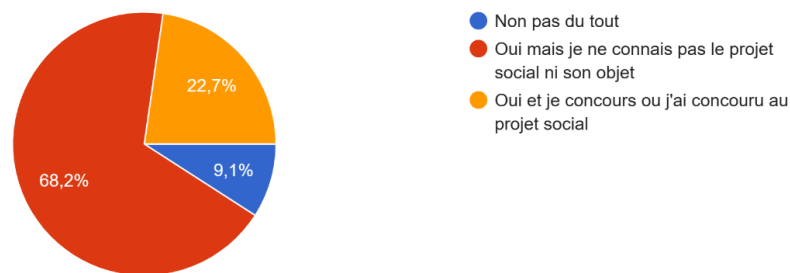
- Faire prendre conscience que nous menons un projet social de territoire ouvert et partagé ;
- Avoir leur vision, leur regard sur la structure et son action ;
- Identifier ce qui fait lien entre le centre social et ces différents partenaires, mais aussi leurs attentes, leurs priorités en termes d'actions.

Le questionnaire proposé a recueilli 22 réponses ; parmi les partenaires, ayant contribué à ce questionnaire près de 41 % œuvrent dans le secteur de l'insertion, plus de 18 % émanent du secteur de la protection de l'enfance et de la prévention. Les partenaires contribuant au lien social ou au vivre ensemble sur la commune ont aussi répondu à hauteur de plus de 18 %. Suivent ensuite des partenaires en lien avec la question de la parentalité, la santé, puis la solidarité, les violences intra-familiales et le handicap. La thématique des seniors est également représentée par un partenaire.

Les partenaires ont été interrogés sur leurs connaissances et investissements du Centre Social comme lieu « ressources » pour la population. 68,2 % indiquent identifier le Centre Social, mais sans pour autant connaître son projet ni son objet précis, 22,7 % indiquent connaître le Centre Social et concourir ou avoir concouru à son projet social et seuls 9,1 % des partenaires précisent ne pas connaître du tout le Centre Social.

Connaissez vous le centre social?

22 réponses

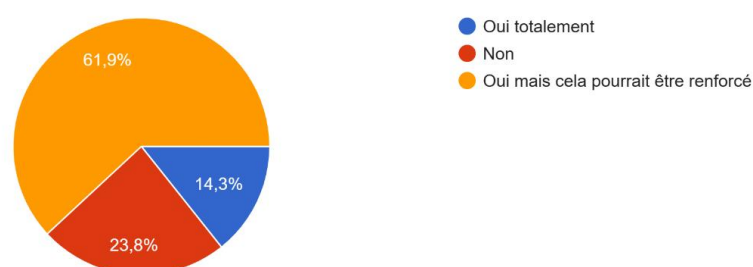


Sur ces mêmes partenaires, près de 91 % n'investissent pas les locaux partagés du Centre Social dans le cadre d'une permanence. De la même façon, 50 % des partenaires, ayant répondu au questionnaire, indiquent ne pas travailler avec le centre social, tandis que 25 % indiquent travailler avec lui depuis plus de cinq ans et 16,7 % depuis moins d'un an.

Sur une échelle d'un à cinq, les partenaires étaient invités à qualifier la qualité de partenariat existant avec le Centre Social ; 30 % placent le curseur à trois, ainsi qu'à quatre dans la même proportion. Les autres partenaires le placent à hauteur de 20 % à cinq, à hauteur de 15 % à un et près de 5 % à deux. Dans le même sens, près de 62 % des partenaires indiquent que les relations actuelles partenariales avec le Centre Social sont suffisantes, mais pourrait être largement renforcées, tandis que 23,8 % indiquent qu'elles sont insuffisantes ; seuls 14,3 % montrent une totale satisfaction de leur partenariat. Enfin, 65 % indiquent avoir besoin de davantage transversalité dans le cadre de l'exercice des missions et activités du Centre Social, pour gagner en efficacité au service de la population.

Pensez-vous que les relations actuelles partenariales avec le centre social soient suffisantes ?

21 réponses

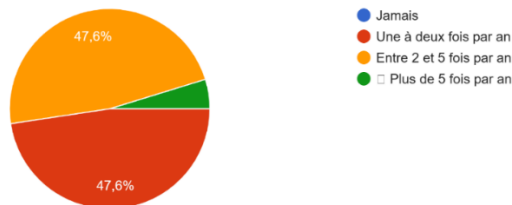


Lorsque les partenaires sont interrogés sur le type de relation qui pourrait être développé avec le centre social, la question des complémentarités d'interventions auprès des publics apparaît largement à hauteur de 60 %, suivi d'échanger davantage d'informations, mais aussi de co-construction de projets à hauteur de 55 %. La question du partage de diagnostic et des besoins du territoire est une attente pour 40 % des partenaires.

Pour améliorer ce partenariat, 47,6 % des partenaires pensent nécessaire de se rencontrer une à deux fois par an, pour partager autour des besoins de la population et de la complémentarité des interventions ; dans la même proportion, les partenaires ont plébiscité des rencontres entre deux à cinq fois par an.

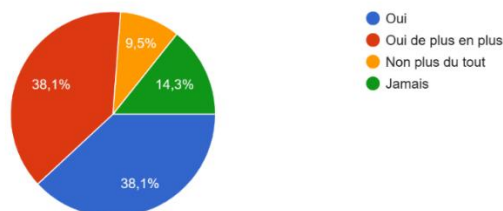
A quel rythme, souhaiteriez-vous que les partenaires se rencontrent pour partager autour des besoins de la population et de la complémentarité des interventions ?

21 réponses



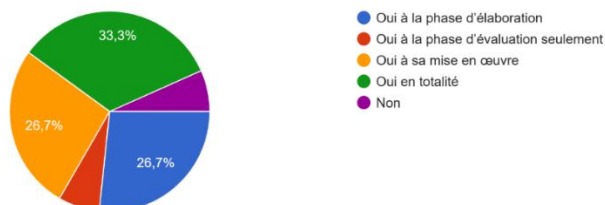
Est-ce que le centre social vous sollicite ou vous associe suffisamment ?

21 réponses



Souhaitez-vous participer plus activement au projet social ?

15 réponses



De plus, 38,1 % des partenaires font état du fait que le Centre Social les sollicite et les associe suffisamment, la même proportion considère que le Centre Social sollicite et associe de plus en plus et seul 9,5 % indiquent ne pas être sollicités et associés.

Enfin, en guise de perspective, 26,7 % des partenaires souhaitent participer à la phase d'élaboration du projet social, 26,7 % souhaitent participer à sa mise en œuvre et 33,3 % souhaitent y concourir globalement de l'élaboration à la mise en œuvre.

Ce travail illustre un partenariat à ce jour, plutôt diffus et encore trop peu consolidé. Il est à noter que le Centre Social dans son implantation, mais aussi dans son rôle est trop peu connu. En revanche, l'implication des partenaires dans ce questionnaire et les réponses afférentes montrent un potentiel de développement intéressant au service de la dynamique et synergie partenariales pour une meilleure efficacité du service rendu.



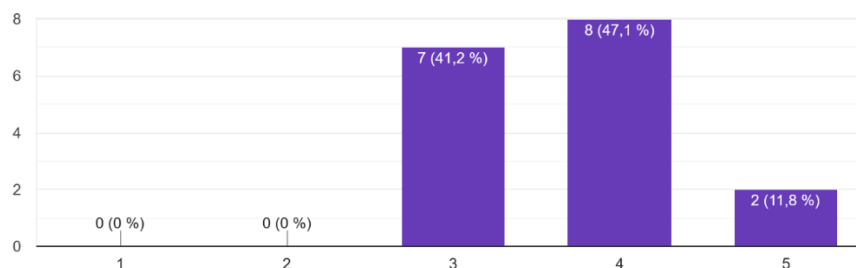
Les axes de travail plébiscités :

- *Plus de communication et d'échanges sur les thématiques*
- *La co-construction des solutions individuelles et de projet*
- *Développement de "travail social" de groupe*

Concernant les besoins de la population, les partenaires notent sur une échelle d'un à cinq l'adéquation de l'action du Centre Social avec les besoins du territoire : 47,1 % placent le curseur à quatre, 41,2 % à trois et enfin, 11,8 % le placent à cinq. De la même manière, près de 58 % indiquent que l'accueil au sein de la structure est de qualité, en plaçant le curseur à cinq.

Pensez-vous que le centre social répond aux besoins des habitants et habitantes?

17 réponses



De façon qualitative, lorsqu'on interroge les partenaires sur les thématiques et actions nécessaires de développer pour mieux répondre aux besoins des habitants, il ressort les thématiques suivantes :

- la mobilité
- la culture et le sport
- le logement
- l'épicerie sociale
- la santé et la programmation d'actions de promotion et prévention
- l'accès à des permanences renforcé
- la garde d'enfants
- des actions autour de la parentalité

En parallèle, les partenaires ont été invités à identifier les points forts du Centre Social et étaient autorisés à émettre plusieurs réponses : la question de l'accueil de proximité et la localisation est un point fort pour 100 % des partenaires, 52,6 % identifient le partage et l'échange d'informations comme un point fort, suivi à 47,4 % du travail en réseau et de la qualité de l'accueil. Viennent ensuite la question de la co-construction des projets et de la connaissance des besoins du territoire, identifiés à 31,6 % comme des points forts du centre social.

À l'inverse, la question des locaux et de la communication, mais aussi l'implication des habitants ne sont des points forts identifiés par les partenaires qu'à hauteur de 10,5 % et 15,8 %.

Paradoxalement, 23,5 % des partenaires indiquent que les points d'amélioration du Centre Social concernent le travail en réseau et la co-construction de projet pour 17,6 %, mais aussi la connaissance des besoins des habitants à hauteur de 11,8 %. En revanche, assez naturellement, vient ensuite la question des locaux pour près de 11,8 % également.

L'avis des partenaires met en exergue une connaissance des besoins de la population qui peut être améliorée, ainsi que l'aspect partenarial dans sa dimension de projet et de partage. La question des locaux, bien que dotés de l'atout de proximité est apparu également comme un enjeu, tout comme la participation des habitants.



Les axes d'amélioration plébiscités :

- *Meilleure connaissance et partage des besoins*
- *Une participation de la population renforcée*
- *La co-construction de projet*

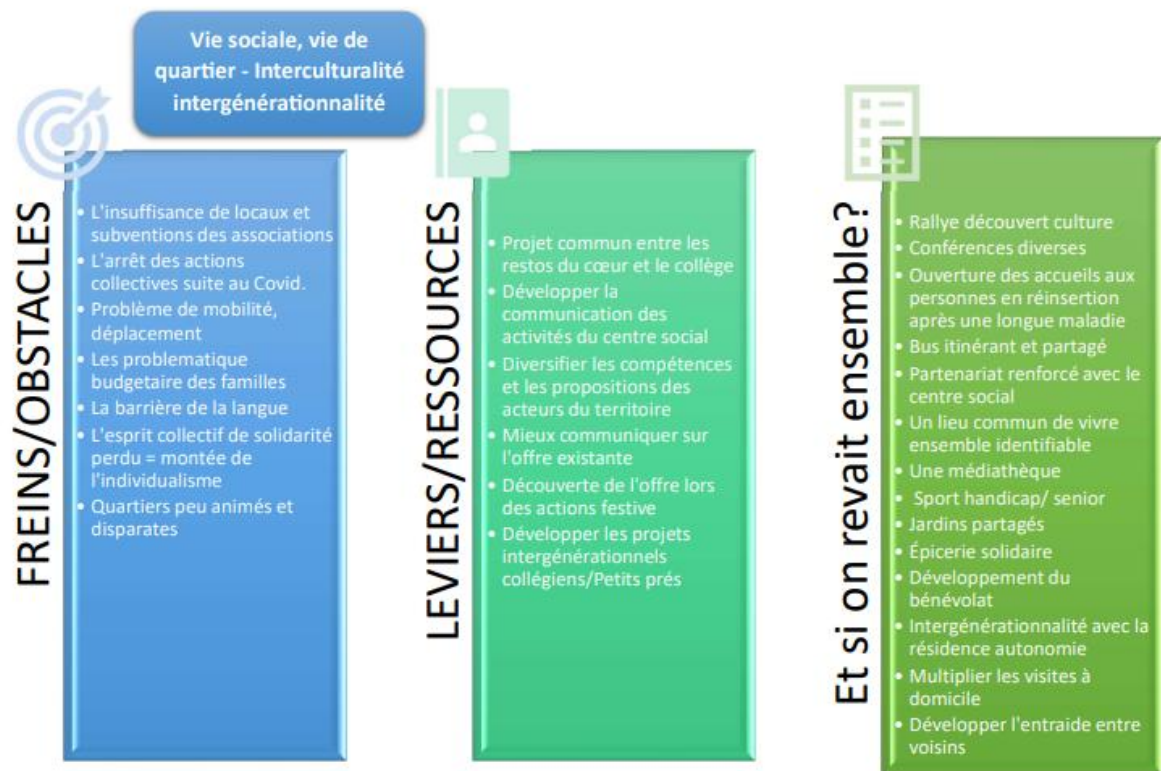
En parallèle, plus de 15 partenaires ont participé à l'évaluation des axes du projet dans le cadre de l'atelier proposé. Il leur était proposé par thématique de dégager trois réflexions :

- Quels sont les freins et obstacles qu'ils ou elles ont rencontrés ou observés ?
- Quelles sont les ressources mobilisées ou mobilisables ?
- Quelles sont nos aspirations pour demain ?



Si l'on s'en tient à l'évaluation du précédent projet social, il ressort que, concernant la thématique « Accès au droit, à l'emploi, logement et à la santé », le diagnostic partagé fait état de freins majeurs pour une partie de la population rencontrée, par rapport aux structures, en matière de santé, du fait du manque de professionnels, notamment en santé mentale, mais aussi des freins liés à la mobilité et à la fracture numérique. Il est noté également une précarisation d'une partie de la population.

Néanmoins, l'état des lieux partagé fait apparaître de nombreuses de ressources sur le territoire qui doivent pouvoir être mieux mutualisées et articulées au service de la population.



Si l'on s'en tient à l'évaluation du précédent projet social, il ressort que, concernant la thématique « Vie sociale, vie de quartier, Interculturalité et intergénérationnalité », la commune apparaît trop peu dynamique sur ce versant.

La période Covid a cassé les dynamiques existantes qui peinent à se remettre en mouvement, mais d'autres causes semblent expliquer le manque de vivacité, à savoir les questions de mobilité et financières des familles ; une insuffisance de locaux et de soutien aux associations est formalisée comme étant des freins au déploiement d'actions.

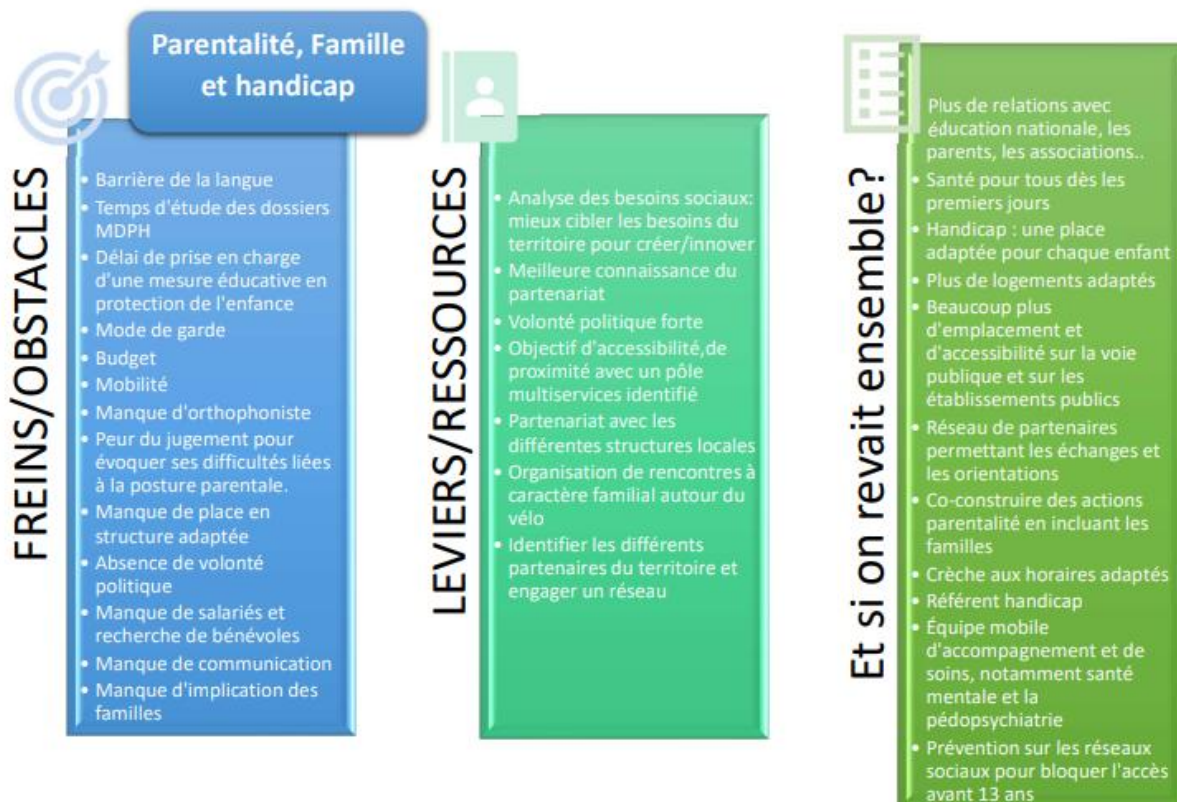
Les partenaires mettent en exergue une disparité des quartiers et un manque d'animation en leur sein, qui favorisent la montée de l'individualisme et la perte du sentiment d'appartenance et de solidarité qui pouvait exister auparavant ; il apparaît que certaines initiatives existent sur le territoire, mais manquent de coordination et de communication pour porter des projets fédérateurs et communs.



Si l'on s'en tient à l'évaluation du précédent projet social, il ressort que, concernant la thématique « Jeunesse », la question de l'emploi et plus largement de l'insertion, est au cœur des préoccupations sur le territoire avec un manque d'infrastructures et un bassin d'emploi pas assez attractif, mais également des questions éducatives et d'accompagnement à l'autonomie trop peu soutenues et développées.

L'action au service de la jeunesse apparaît peu connue et trop peu transversale ; les partenariats notamment avec la mission locale, mais aussi avec l'éducation nationale et les associations du territoire doivent être développés et portés par un projet jeunesse lisible et partagé. Il apparaît une nécessité forte de meilleure coordination et connaissance de chacun afin de tous et toutes contribuer à un projet jeunesse auquel chacun et chacun pourra concourir de façon transversale et coordonné.

La question de la place des jeunes mais aussi du recueil de leur avis et attentes est une piste également intéressante à mettre à l'œuvre.

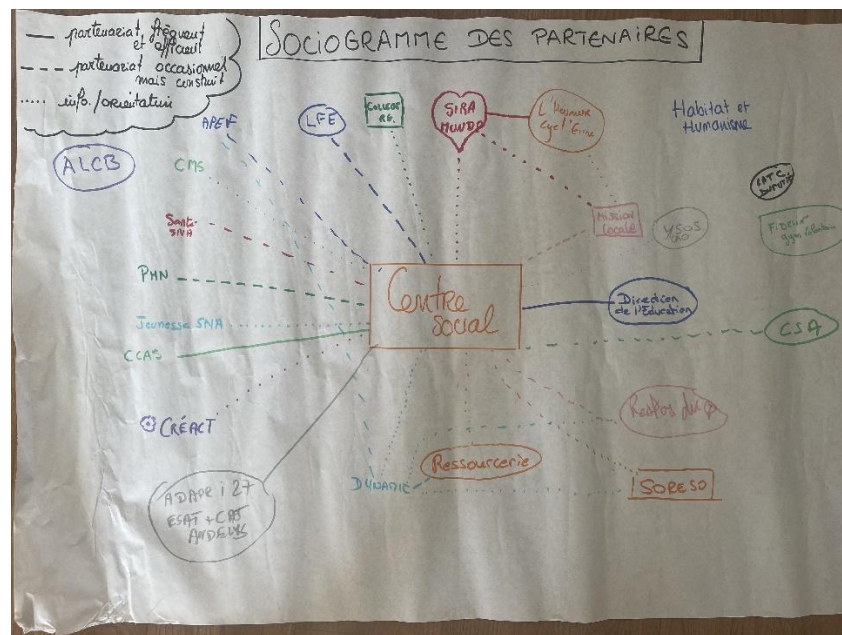


Si l'on s'en tient à l'évaluation du précédent projet social, il ressort que, concernant la thématique « Parentalité, famille et handicap », c'est un enjeu majeur pour la commune et particulièrement le Centre Social. L'exercice de la fonction parentale apparaît de plus en plus en difficulté, que ce soit dans le quotidien, mais aussi dans la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap.

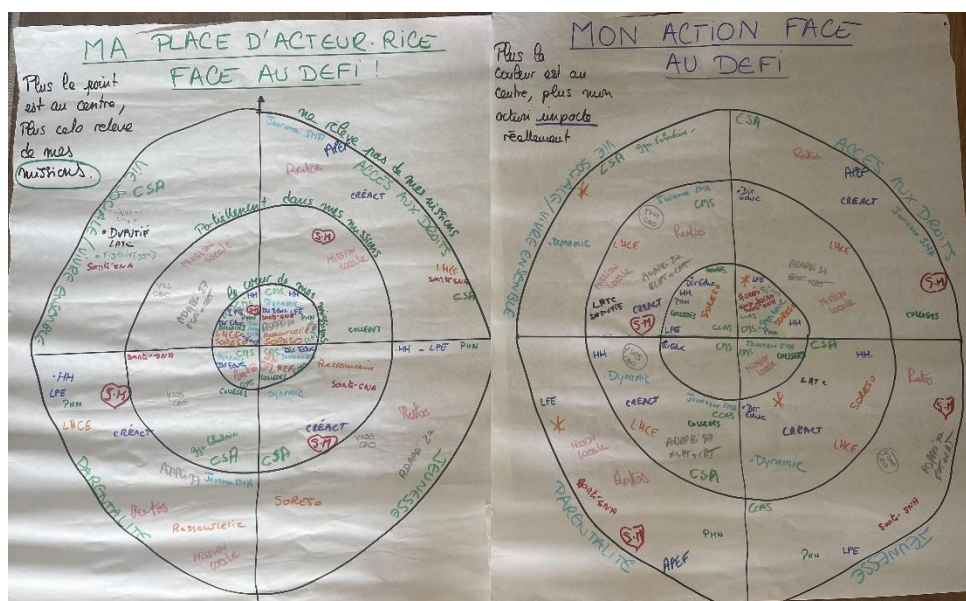
Il est noté un manque d'implication des familles et une difficulté à aller vers les institutions pour évoquer leurs difficultés. Les besoins des familles apparaissent aux yeux des partenaires comme trop peu connus et partagés pour développer une offre adaptée et ciblée au regard des besoins du territoire.

La volonté d'un partage, voire d'un travail en réseau autour de cette question, est apparue dans les échanges, afin de mieux identifier les places et missions de chacun, mais aussi de favoriser des questions de repérage et d'accompagnement ; ce travail à amorcer semble un axe intéressant à mettre à l'œuvre.

Dans le cadre de l'atelier, un sociogramme des partenaires a été établi afin que chaque partenaire puisse se positionner. En résumé, il apparaît que le centre social entretient majoritairement un partenariat « occasionnel mais construit » avec les partenaires du territoire. Néanmoins, il est à noter, d'une part, que le partenariat « fréquent et efficient » existe principalement avec les autres services de la commune, ce qui s'explique par la facilité d'échange et le portage d'une politique commune, et d'autre part, que les partenaires ont peu ou trop peu d'interactions entre eux, tant autour des besoins de la population que de leur prise en charge.



Dans le cadre de cet atelier, il a été très intéressant de constater les différentes places de chacun en fonction des thématiques (Vie sociale/Vivre ensemble, Accès Aux Droits, Jeunesse, Parentalité) et d'en échanger, ainsi que de confronter le projet social en cours et l'action réelle menée sur le territoire.



En effet, il apparaît qu'une majorité de partenaires se place au cœur de la cible, comme acteur principal, considérant ainsi être au cœur des missions sur ses différents champs d'intervention. En parallèle, lorsqu'on évalue l'impact réel de l'action concrète de ces mêmes partenaires, face à ces mêmes thématiques, il apparaît en résumé que les partenaires partagent globalement le constat qu'ils ne parviennent pas totalement à remplir les objectifs et/ou à répondre aux besoins de la population face à ces différents défis. En effet, les réponses font apparaître un impact plus relatif de leurs actions au quotidien ; dans le cadre des échanges, il est apparu que le manque de moyens humains, mais aussi matériels et de locaux est un frein, tout comme l'interconnaissance des partenaires existants et de leurs interventions sur le territoire, élément prégnant du diagnostic.

Le point de vue de l'équipe

En amont, il est important de préciser que l'évaluation et le partage par l'équipe en place ne sont pas aisés dans la mesure où cette dernière a été largement renouvelée sur la fin du projet social et n'a pas le recul nécessaire pour apprécier la conduite du projet et la déclinaison des axes dans leur ensemble.

Il a été fait le choix de mener une évaluation par axe ;

Axe 1 : L'accueil, l'accès aux droits et l'accompagnement des publics fragilisés

Cet axe cherchait à répondre à la nécessité pour tout public, notamment les personnes les plus fragilisées, de trouver un lieu d'accueil, d'information et d'orientation en fonction de leurs besoins (social/médico-social) et/ou d'être accompagnées selon leurs problématiques. Il vise à permettre l'accès à tous, en levant certains freins et en étant attentif à ce que tous les publics puissent trouver une place dans la cité. Il permet également de réduire le taux de personnes n'ouvrant pas leurs droits, faute d'information, ou du fait de la complexité de la démarche. Le Centre Social devait être repéré et reconnu comme courroie de transmission entre les habitants et les acteurs locaux et comme carrefour de l'accès aux droits sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le



ID : 027-212700165-20250916-D_2025_79-DE

CENTRE SOCIAL**AXE : 1. Accueil et accès aux droits****ACTON : FORUM DU DROIT****Fait le : 29/06/2023****Par : OC****FICHE PROJET N°...**

Contexte : 	Dans le cadre de la campagne nationale « semaine du droit porté par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), plusieurs actions sont prévues sur une journée.
Résultat attendu :	- Informer les usagers des dispositifs : Point Justice/ France Services/ Impôt/ CPAM/ CAF/ France Travail/ CARSAT/AGIRC ARRCO/MSA - Présenter la Maison de la Famille et des Solidarités : le lieu et ses services dans le cadre de l'accès aux droits. - Informer les habitants sur leurs droits - Permettre une ouverture de leurs droits
Objectif principal :	Donner des réponses aux interrogations des usagers et avoir un lien direct avec nos partenaires associés.

DEROULEMENT DE L'ACTION	
Professionnels :	Accueil Centre Social et France Services
Date et durée de l'action :	12 mai de 9h à 18h sans interruption
Public visé :	Tout public Futurs retraités, Familles et actifs, jeunes
Lieu:	Maison de la Famille et des Solidarités (Espace Publique Numérique)
Partenaires associés :	CDAD (juriste et CIDFF) Ville des Andelys : service communication, services techniques, police municipale CPAM Pôle Emploi CARSAT AGIRC ARCCO DGFIP MSA CAF

BILAN	
Bilan quantitatif :	120 personnes ont participé au Forum du Droit
Bilan qualitatif :	Une première pour ce Forum du droit qui s'est bien déroulé. Une bonne organisation et un bon retour de nos partenaires et nos usagers.

Bilan générale :	Retour de questionnaires : « A refaire très bien » « Un accueil agréable, un forum bien construit et bien organisé » « Très professionnel » « Accueil et explications parfaites » « Bonne initiative cette journée du droit » Bilan très positif mais la communication devra être « plus large et détaillée » (mail et flyers aux Frances Services de la région, une annonce plus détaillée dans le journal)
-------------------------	--

L'équipe du Centre Social considère que les objectifs en lien avec l'accès aux droits pour les habitants ont été globalement atteint dans la mesure où ils ont donné lieu dans le cadre et la temporalité du projet social, à l'avènement de la mise en œuvre de France service. Ce service pour autant n'est aujourd'hui pas géré par le Centre Social, mais rattaché directement à la direction générale, et ce malgré le projet social en cours. A ce titre depuis sa création, le centre social ne concourt que « de l'extérieur » à cette mission. Les locaux étant en grande proximité du centre social, il n'en demeure pas moins une réelle connivence en terme de public et de travail. Il est néanmoins observé une absence de mutualisation, de transversalité autour des publics et des problématiques notamment dues à la charge de travail.

En termes d'aspect positif, il est noté une multiplicité et une diversité des permanences au sein des locaux, la création de France services avec les formations inhérentes, plus de moyens matériels et humains pour concourir à cet objectif, une réponse plus efficiente et une augmentation de la fréquentation. Le fait que les agents France service accueillent sans rendez-vous aujourd'hui est une vraie plus-value pour la population et permet à tous et toutes de se saisir de ce service sans prérequis.

Il n'en demeure pas moins certains écueils, notamment le fait que les agents France service ne soit pas réservé aux andelysiens et andelysiennes et que de ce fait, il génère un flux important et perd en réactivité et en connaissance de la population. Quant au fonctionnement de France service, il peut être noté le manque de temps pour le travail administratif et le défaut de lien avec les autres services et partenaires, notamment CCAS et Centre Social.

En matière d'accès aux droits, les locaux sont également un point sensible dans la mesure où la confidentialité ne saurait être assuré au regard de la configuration des bureaux eux-mêmes et de la salle d'attente.

Enfin, un des gros axes d'amélioration pour l'équipe se trouve dans le manque d'interconnaissance permettant une orientation beaucoup plus efficace des publics et une approche globale de leur situation.

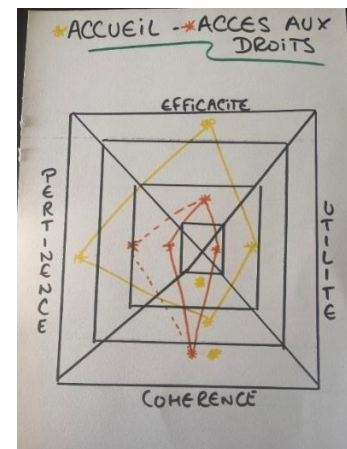
Concernant la question de l'accueil, cet aspect n'a pu beaucoup évoluer dans le cadre du projet social ; aujourd'hui, le Centre Social a un accueil mutualisé et commun à tous les services présents sur place. En ce sens, le centre social n'a pas d'accueil dédié aux sens de la CAF.

A ce titre, il est noté aujourd'hui que le Centre Social apparaît peu identifié et identifiable et ne bénéficie pas d'un accueil spécifique permettant une réelle personnalisation propre au centre social. Le public n'est pas « accueilli » au sens attendu et ne bénéficie pas d'une confidentialité et du temps d'accueil nécessaire.

En résumé, concernant l'accueil, l'équipe du Centre Social est plutôt unanime sur son utilité, notamment au regard de sa proximité et de son accessibilité.

En revanche, les locaux, l'absence d'accueil dédié et la mutualisation avec d'autres services ont suscité un débat et des dissonances quant à sa cohérence globale.

Son efficacité et sa pertinence sont globalement appréciées de façon assez altérées, devant être incontestablement améliorées.



En matière d'accès au droit, l'équipe du Centre Social met en avant que la création de France Service dans le cadre du projet social a fortement amélioré l'efficacité et l'utilité pour la population.

La pertinence a fait davantage débat au regard des modalités d'accueil et de rendez-vous.

Axe 2 : Adultes/familles (parentalité et vie sociale)

La volonté était de « mettre l'accent sur les publics isolés » en favorisant le développement de liens sociaux (notamment par la dynamique de groupes) et les échanges interculturels et intergénérationnels. Il devait également contribuer à la mixité sociale. Pour ce faire, il prévoyait de favoriser l'émergence de projets d'animation par les habitants, et par là-même favoriser l'implication dans la vie de la cité. Ce travail devra donc s'articuler avec l'axe relatif à l'implication des habitants.

En complément de l'accompagnement des adultes isolés, les actions de soutien à la parentalité, qu'elles soient sur le mode collectif ou en individuel apparaissaient comme primordiales pour favoriser le lien parents/enfants et parents/professionnels mais aussi pour repérer et traiter les questionnements et besoins en matière d'éducation et réduire l'isolement grâce aux échanges entre pairs.

CENTRE SOCIAL AXE : 2. Vie sociale - Parentalité - Santé ACTION : Temps parents-enfants	Fait le : 18.03.25 Par : FV
	FICHE PROJET N°...

CADRE DE L'ACTION	
Contexte :	Le mercredi dit « journée des enfants » est le temps propice pour partager un moment en famille. Le centre social a pour vocation de proposer et de répondre aux attentes, besoins et envies des publics. Force est de constater que le public présent sur ces temps à évoluer depuis le confinement 2020. Nonobstant une représentativité en baisse de la population la plus précaire (fin des droits aux chômage, reprise d'emploi, fin congé parental), nous observons une présence plus accrue de parents en situation d'emploi souhaitant partager des bulles hors des contraintes du quotidien avec leur(s) enfant (s). Le Centre Social est un lieu de rencontre, ouvert à tous, créé par et pour tous sans distinction d'âge, de sexe, de milieu social, d'origine ou de religion. Chaque parent est accueilli dans le respect de son intégrité. C'est un espace de socialisation secondaire pour petits et grands. Le centre social est un carrefour de rencontre de personnes de milieux socioculturels divers, les professionnels doivent proposer une offre permettant l'inclusion et l'adaptation à chacun et chacune, dans le respect de la parentalité de tous Le contexte économique, sociétal et sanitaire hautement anxiogène favorise le repli sur soi et une crainte en l'avenir. Il est primordial de permettre aux familles de trouver un lieu leur permettant de vivre un moment en dehors des contraintes actuelles, pour découvrir, créer, expérimenter ...dans un lieu sécurisant et en présence de professionnels bienveillants.
Résultat attendu :	Quantitatif : - Nombre de participants : 20 par atelier - Eléments statistiques généraux : âge, sexe, lieu de résidence, situation et configuration familiale - Nombre d'orientations par/vers les partenaires et lesquels -régularité de présence de la famille Qualitatif : -Niveau de satisfaction - Implication des participants - Problématiques soulevées - Effets sur la qualité du lien parents/enfants - Production de lien social, interconnaissance

Objectifs	Indicateurs	Outils d'évaluation	Attendus :	Résultats en date du :
Proposer un accompagnement à la parentalité	Taux de présence d'une même famille sur un semestre	Tableau statistique mise à jour chaque semaine	Participation de 15 personnes par ateliers	30 juin 2023
Favoriser le lien parents-enfants	Taux d'investissement de chaque parent	Qualitatif : participation réelle du parent à la création finale	-Pas de téléphone, de l'échange en famille -Augmentation présence des pères sur les ateliers scientifiques	Chaque semaine : bilan écrit concernant chaque famille
Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de son parent	Taux de satisfaction de la population à l'égard des ateliers	Fiche de satisfaction, échelle de notation de 1 à 5 Pour les enfants, bonhomme souriant ou triste	Une satisfaction des participants avec une marge de manœuvre pour se réinventer entre chaque cycle	Toutes les 6 semaines
Favoriser les liens sociaux par la dynamique de groupe	Qualitatif : nombre de sujet soulevés par les participants, taux d'implication de réponses par les pairs	Création d'un fiche cahier de transmission	- Problématiques soulevée -Echanges entre les familles -Dynamisme entre les participants -liens développés en dehors des ateliers	A la fin de chaque séance
Objectif principal :	<u>Objectif principal :</u> Accompagner et soutenir la parentalité dans un espace bienveillant <u>Objectifs opérationnels :</u> • Favoriser le lien parents-enfants • Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de son/ses parent(s) • Favoriser les liens sociaux par la dynamique de groupe et le partage de savoirs et savoirs faire entre les parents. • Favoriser la communication intrafamiliale par le biais d'un support d'activité par l'atelier et/ou de la cellule familiale			

	• Donner une part active aux parents dans une action à quatre mains pour découvrir, expérimenter et créer ensemble. • Valoriser les compétences parentales et la transmission des savoirs au sein de la famille de façon transversale
--	--

DEROULEMENT DE L'ACTION	
Professionnels :	Référente famille + animatrice
Date et durée de l'action :	Chaque mercredi durant la période scolaire De 10h30 à 12h et de 15h à 16h30
Public visé :	Familles
Lieu:	Salle de médiation espace Clothilde
Partenaires associés :	CAF 27
Contenu de l'action :	Des temps parents-enfants sont développés les mercredis sur deux temps. Deux prestataires sont identifiés pour mener à bien avec la référente famille du centre social, les ateliers : ○ De 10h30 à 12h Nous proposons une bulle créatrice et de relaxation proposant chaque semaine une activité différente et adaptable en fonction des envies du public. Créer un cocon sécurisant pour aborder les liens familiaux dans la créativité. Permettre aux enfants d'apprendre aux parents, pour créer à 4,6 ou 8 mains une œuvre intimiste pour chaque famille. Mais aussi pour favoriser le dialogue et la solidarité entre les familles, par la reconnaissance de l'autre, de sa valeur et de sa différence. ○ De 15h à 16h30 Des ateliers autour du jeu, du lien social et de l'échange entre participants sont proposés chaque semaine.

BILAN	
Bilan quantitatif :	Janvier : 6 ateliers 55 participants dont 31 enfants Dont 10 familles différents Ages des enfants entre 7mois et 12ans Février : 6 séances 63 participants dont 40 enfants Dont 12 familles différentes Ages des enfants entre 7mois et 13 ans Mars : 5 séances 43 participants dont 24 enfants Dont 10 familles différentes Ages des enfants entre 2.5 et 10 ans

	Avril : 5 séances 46 participants dont 26 enfants Dont 6 familles différentes Ages des enfants entre 2.5 et 10 ans Mai : 5 séances 43 participants dont 25 enfants Dont 9 familles différents Ages des enfants entre 3 et 11 ans Juin : 6 séances 57 participants dont 35 enfants Dont 12 familles différentes Ages des enfants entre 2.5 et 11 ans Juillet : 0 séance Septembre : 6 séances 44 participants dont 26 enfants 13 familles différents Ages des enfants entre 0.6 et 9 ans Octobre : 6 séances 58 participants dont 30 enfants 8 familles différentes Ages des enfants entre 2.5 et 9 ans Novembre : 6 séances 56 participants dont 37 enfants 11 familles différents Ages en 3 et 10 ans Décembre : 2 séances 56 participants dont 40 enfants 12 familles différents Age des enfants entre 3 et 11 ans
Bilan qualitatif :	Une mobilisation des familles en augmentation sur l'année. Un nombre constant de familles sur les ateliers et une fidélisation de ceux-ci. Les ateliers du matin touchent un public maternel et des enfants de maternelle. L'atelier scientifique touche un public paternel et pour des enfants de primaire. Les ateliers sont fortement sollicités par le public qui augmente au fur et à mesure de l'année. Le nombre d'inscription étant défini par la possibilité d'accueil de la salle prêtée. Des liens se sont créés entre les enfants et les parents au sein de l'atelier. Une solidarité, une entraide et une écoute bienveillante s'est mise en place. Chacun et chacune a su trouver sa place et le groupe fonctionne très bien.

	La programmation des ateliers est faite avec les familles concernées. Elles sont investies dans la mise en place des ateliers et les professionnelles prennent en compte leurs choix et envies. Ce sont des ateliers avec une dynamique positive. Certaines familles viennent aux 2 ateliers de la journée. Des amitiés se sont créés et vont au-delà des ateliers. Les familles s'inscrivent pour certain ensemble sur les sorties familles du centre social ou sur d'autres ateliers tels que les temps « estime de soi » à destination des parents. Les ateliers du matin sont largement sollicités. Cependant, nous observons une fréquentation moindre sur les ateliers de l'après-midi (sieste des plus petits, ateliers non adaptés pour les plus jeunes d'une fratrie, horaire revu en cours d'année pour s'adapter à la demande des familles, nombreux sports des enfants sur le même créneau...).
Bilan général :	Les ateliers parents-enfants répondent à un besoin et une envie de familles du territoire andelysien. Nous observons une augmentation des participants, soit par le biais de pairs soit par orientation de professionnels de la parentalité et/ou de l'accompagnement familial. Les ateliers atteignent de plus en plus la capacité maximale d'accueil (au vu de la salle). Ce qui exprime une réponse adaptée à la demande des familles. Le projet perdurera sur 2025 avec une adaptation des horaires pour faciliter les déplacements des familles (mini bus de la ville) ainsi que le rythme de l'enfant. Un projet d'atelier tout public (familles, adultes (sénior) est en cours d'élaboration pour mise en place 1^{er} trimestre 2025 sur les mercredis après-midi.

CENTRE SOCIAL		Fait le 15/11/24
AXE : 2. Vie sociale - Parentalité - Santé		Par : FV
ACTION : Un pays, une culture => Portugal		FICHE PROJET N°...
CADRE DE L'ACTION		
Contexte :	Dans le cadre de l'initiative "Un Pays, Une Culture", le Centre Social des Andelys propose une semaine dédiée à la découverte du Portugal après avoir consulté sous forme de sondage le choix des habitants. Cet événement a pour but de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir la diversité culturelle en impliquant les habitants dans diverses activités artistiques, culinaires et ludiques. L'accent est mis sur la participation active des résidents, en particulier les familles, afin de partager et de célébrer les richesses culturelles du Portugal. Ce pourquoi il est primordial de pouvoir offrir aux familles, jeunes et moins jeunes une « bulle créative » durant cette semaine pour (re)créer du lien familial, mais aussi du lien social entre les membres de la population.	

Résultat attendu :	Quantitatif : - Nombre de participants - Eléments statistiques généraux : âge, sexe, lieu de résidence, situation et configuration familiale - Nombre d'orientations par/vers les partenaires et lesquels Qualitatif : - Niveau de satisfaction et d'implication des participants - Problématiques soulevées - Effets sur la qualité du lien parents/enfants - Production de lien social, interconnaissance
Objectif principal :	• Contribuer à la mixité sociale en favorisant les échanges interculturels et intergénérationnels • Promouvoir la culture portugaise : Faire découvrir les traditions, l'histoire, la cuisine, la musique, et les danses du Portugal aux habitants des Andelys. • Renforcer les liens sociaux : Créer des moments de partage et de convivialité entre les habitants autour des activités proposées. • Impliquer la communauté : Encourager la participation des habitants dans l'organisation et la mise en œuvre des ateliers et événements. • Favoriser les liens sociaux par la dynamique de groupe • Faire une découverte d'autres cultures / ouverture au monde

DEROULEMENT DE L'ACTION	
Profession nels :	Référente famille, éducateur spécialisé et le Référent jeunesse du Centre Social, Animatrice du Centre Social
Date et durée de l'action :	Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024
Public visé :	Familles résidant aux Andelys et dans les environs. Enfants et adolescents participant aux activités de la Maison des Familles. Adultes et seniors intéressés par la découverte de nouvelles cultures. Habitants d'origine portugaise souhaitant partager leur culture avec la communauté.
Lieu:	Salle des fêtes des Andelys

Partenaires associés :	CAF 27, APV (Association des Portugais de Vernon)																												
Contenu de l'action :	Découverte d'un pays au travers de différents aspects : la culture, le sport, la cuisine, la littérature, l'art ... Ouverture sur le monde, développer l'esprit critique, sensibiliser aux coutumes différentes d'autres cultures Sondage effectué en mai 2024 Des ateliers et activités seront adaptés aux différents publics (jeunes, familles, adultes) seront proposés.																												
Un pays, une culture 21-25 octobre  Portugal <table><tr><th></th><th>Lundi 21</th><th>Mardi 22</th><th>Mercredi 23</th><th>Jeudi 24</th><th>Vendredi 25</th></tr><tr><td rowspan="2">Matin</td><td>Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics</td><td>Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics</td><td>Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics</td><td>Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics</td><td>Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics</td></tr><tr><td>Atelier Création d'éventails traditionnels 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics</td><td>Atelier fabrication mini baby-foot 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics</td><td>Œuvre participative drapeau du Portugal 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics</td><td>Cuisine Portugaise 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Après-midi</td><td>Cuisine Portugaise 14h00-16h00 Résidence autonomie Les Petits Prés Tous publics</td><td></td><td>Escape Game Thème Portugal 15h00-17h00 Salle des Fêtes Jeune 12-17 ans</td><td></td><td>Conférence chantée Chanteuse Fado 18h00-19h30 Salle des Fêtes Tous publics</td></tr><tr><td>Création d'oiseaux Portugais en plumes 14h00-16h00 Salle des Fêtes Tous publics</td><td>Création de mosaïque en papier 14h30-16h00 Salle des Fêtes Tous publics</td><td>Pétanque Portugaise 15h00-17h00 Terrain de pétanque Tous publics</td><td>Repas partagé Jeux et animations 12h30-13h30 Salle des Fêtes Tous publics</td><td>Danses Folkloriques Portugaises 19h30-20h30 Salle des Fêtes Tous publics</td></tr></table>  Sur réservation : places limitées Inscriptions Animations tout public E-mail : centresocial@ville-andelys.fr Centre Social des Andelys • Tél. 02 32 54 75 63			Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25	Matin	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Atelier Création d'éventails traditionnels 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics	Atelier fabrication mini baby-foot 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics	Œuvre participative drapeau du Portugal 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics	Cuisine Portugaise 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics		Après-midi	Cuisine Portugaise 14h00-16h00 Résidence autonomie Les Petits Prés Tous publics		Escape Game Thème Portugal 15h00-17h00 Salle des Fêtes Jeune 12-17 ans		Conférence chantée Chanteuse Fado 18h00-19h30 Salle des Fêtes Tous publics	Création d'oiseaux Portugais en plumes 14h00-16h00 Salle des Fêtes Tous publics	Création de mosaïque en papier 14h30-16h00 Salle des Fêtes Tous publics	Pétanque Portugaise 15h00-17h00 Terrain de pétanque Tous publics	Repas partagé Jeux et animations 12h30-13h30 Salle des Fêtes Tous publics	Danses Folkloriques Portugaises 19h30-20h30 Salle des Fêtes Tous publics
	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25																								
Matin	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics	Exposition photo histoire du football Portugais présentation des créations de la semaine 9h00-12h00 Hall de la salle des fêtes Tous publics																								
	Atelier Création d'éventails traditionnels 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics	Atelier fabrication mini baby-foot 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics	Œuvre participative drapeau du Portugal 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics	Cuisine Portugaise 10h30-12h00 Salle des Fêtes Tous publics																									
Après-midi	Cuisine Portugaise 14h00-16h00 Résidence autonomie Les Petits Prés Tous publics		Escape Game Thème Portugal 15h00-17h00 Salle des Fêtes Jeune 12-17 ans		Conférence chantée Chanteuse Fado 18h00-19h30 Salle des Fêtes Tous publics																								
	Création d'oiseaux Portugais en plumes 14h00-16h00 Salle des Fêtes Tous publics	Création de mosaïque en papier 14h30-16h00 Salle des Fêtes Tous publics	Pétanque Portugaise 15h00-17h00 Terrain de pétanque Tous publics	Repas partagé Jeux et animations 12h30-13h30 Salle des Fêtes Tous publics	Danses Folkloriques Portugaises 19h30-20h30 Salle des Fêtes Tous publics																								

BILAN	
Bilan quantitatif :	Nombres de participants aux ateliers manuels tout public : 95 personnes soit 22 familles différentes et 19 adultes seuls Lieux de vies : - Gaillon 2 familles - Radepont 1 famille - Le Thil en Vexin 1 famille - Courcelles sur Seine 1 famille - Bouafles 1 famille - Les Andelys 21 familles : de tous les quartiers des Andelys : 8 du plateau, 2 du Bourgoult, 4 des quartiers Est et 7 du centre-ville Age des participants : entre 4 ans et 73 ans 18 mères venues seules avec leurs enfants 3 grands-parents avec leurs petits enfants Nombres de participants à l'atelier cuisine : 16 personnes Nombre de participants à l'Escape Game : 1 jeunes de 14 ans Andelysienne, 2 parents venus avec 2 jeunes entre 14 et 16 ans et 2 enfants entre 4 et 6 ans des Andelys Nombre de participants au repas partagé : 43 personnes Nombre de participants à la soirée spectacle : 150 De tout âge et de tout horizon. Peu de personnes seules, surtout des familles Communauté portugaise largement représenté 75% des participants Venant du 27, 60, et 76.
Bilan qualitatif :	Positif : -Le lieu sélectionné a permis un regroupement central des personnes vivant aux Andelys. Situé proche de la gare routière mais aussi de nombreux parking, il a permis une accessibilité pour le public. -La communauté portugaise du territoire s'est fortement mobilisée pour l'évènement. Prêt de décoration, idées de recette, explication aux autres membres présents des symboliques de leur culture.... Cette semaine fut favorable aux temps d'échanges entre les personnes, création de liens (deux personnes se sont rencontrées lors d'un atelier en début de semaine et ont décidé de participer ensemble au repas partagé). La communauté portugaise a pu partager des anecdotes, des informations sur la culture portugaise aux autres usagers qui ont pu découvrir le patrimoine du pays lors de nombreuses interactions (Quizz sur le Portugal après le repas partagé) -Ateliers tout public avec mixité des publics et des âges ravis les participants. Une volonté forte a été émise par les participants pour développer ce type de projet tout au long de l'année. -Soutiens des équipes en interne pour la mise en œuvre du projet. Négatif : -Manque de coordination du projet en amont amplifié par l'absence de la responsable. -Budget limité pour l'achat du matériel, limitant le nombre de personnes.

	- Peu d'ateliers en direction des jeunes (dû à l'arrivée très récente du référent jeunesse). - Peu de jeunes présents lors des ateliers dédiés à leur tranche d'âge, communication trop tardive due à la création peu de temps avant l'atelier « Escape Game » - Peu de travail en transversalité pour offrir une offre plus importante d'ateliers au public. - Annulation de l'atelier pétanque portugaise : mauvaise coordination avec le CSA Pétanque – Pas de jeux de pétanque spécifiques – Aucune connaissance des règles de ce jeu – 2 adultes ont été concernés par cette annulation.
--	--

CENTRE SOCIAL		Fait le 15/01/2025
AXE : 2. Vie sociale - Parentalité - Santé		Par : Didier METAYER
ACTION : Bilan atelier cuisine 2024		FICHE PROJET N°...
CADRE DE L'ACTION		
Contexte :	-Montée de la précarisation économique des familles : augmentation des aides sociales, dettes de cantines, impayés de loyer, difficultés d'accès à la culture et aux loisirs, ... Beaucoup de personnes sont isolées socialement (cf. indice de fragilité/ diagnostic SNA). -Besoin de temps de rencontres et d'échanges pour les habitants.	
Résultat attendu :	Un renforcement des liens et des solidarités entre habitants. Des actions permettant à diverses catégories socio professionnelles de se retrouver et de partager un temps de convivialité. Des habitants informés sur les relations entre une bonne santé, une alimentation équilibrée. Valorisation des compétences des habitants	
Objectif principal :	Inscrire le centre social comme le carrefour du lien social et de la solidarité	

DEROULEMENT DE L'ACTION	
Professionnels :	Educateur spécialisé
Date et durée de l'action :	Lundi 14h00/17h00 hors des vacances scolaires
Public visé :	Adultes
Lieu:	Appartement de la Résidence Autonomie
Partenaires associés :	CCAS - SAVS
Moyens :	Service Communication Mairie

BILAN

Bilan quantitatif :	34 séances entre le 10 janvier 2023 et le 18 décembre 2023 soit 7 séances supplémentaires par rapport à 2022. L'activité a débuté plus tôt que l'année précédente et cumule 7 séances supplémentaires. Le total des inscriptions est de 17 adultes dont l'âge se situe entre 42 et 82 ans. Le public féminin est toujours majoritaire avec 82% de participantes. Le nombre d'adultes seuls est également important avec 12 participants. 2 participantes ont une reconnaissance MDPH. Le nombre de participation est de 6 à 7 adultes/atelier. Les locaux ne permettent pas d'assurer une prise en charge sécurisé dans un espace trop restreint. Nbre participants/Séance <table border="1"> <caption>Nbre participants/Séance</caption> <thead> <tr> <th>Séance</th> <th>Nbre participants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>8</td></tr> <tr><td>2</td><td>6</td></tr> <tr><td>3</td><td>6</td></tr> <tr><td>4</td><td>8</td></tr> <tr><td>5</td><td>6</td></tr> <tr><td>6</td><td>8</td></tr> <tr><td>7</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>6</td></tr> <tr><td>9</td><td>6</td></tr> <tr><td>10</td><td>7</td></tr> <tr><td>11</td><td>6</td></tr> <tr><td>12</td><td>5</td></tr> <tr><td>13</td><td>7</td></tr> <tr><td>14</td><td>5</td></tr> <tr><td>15</td><td>6</td></tr> <tr><td>16</td><td>5</td></tr> <tr><td>17</td><td>7</td></tr> <tr><td>18</td><td>6</td></tr> <tr><td>19</td><td>7</td></tr> <tr><td>20</td><td>5</td></tr> <tr><td>21</td><td>6</td></tr> <tr><td>22</td><td>8</td></tr> <tr><td>23</td><td>8</td></tr> <tr><td>24</td><td>7</td></tr> <tr><td>25</td><td>8</td></tr> <tr><td>26</td><td>6</td></tr> <tr><td>27</td><td>7</td></tr> <tr><td>28</td><td>6</td></tr> <tr><td>29</td><td>6</td></tr> <tr><td>30</td><td>9</td></tr> <tr><td>31</td><td>6</td></tr> <tr><td>32</td><td>6</td></tr> <tr><td>33</td><td>6</td></tr> <tr><td>34</td><td>7</td></tr> </tbody> </table> 2 nouvelles participantes ont intégré l'atelier. 3 participantes n'ont pas souhaité reprendre en septembre (déménagement – autre centre d'intérêt).	Séance	Nbre participants	1	8	2	6	3	6	4	8	5	6	6	8	7	7	8	6	9	6	10	7	11	6	12	5	13	7	14	5	15	6	16	5	17	7	18	6	19	7	20	5	21	6	22	8	23	8	24	7	25	8	26	6	27	7	28	6	29	6	30	9	31	6	32	6	33	6	34	7
Séance	Nbre participants																																																																						
1	8																																																																						
2	6																																																																						
3	6																																																																						
4	8																																																																						
5	6																																																																						
6	8																																																																						
7	7																																																																						
8	6																																																																						
9	6																																																																						
10	7																																																																						
11	6																																																																						
12	5																																																																						
13	7																																																																						
14	5																																																																						
15	6																																																																						
16	5																																																																						
17	7																																																																						
18	6																																																																						
19	7																																																																						
20	5																																																																						
21	6																																																																						
22	8																																																																						
23	8																																																																						
24	7																																																																						
25	8																																																																						
26	6																																																																						
27	7																																																																						
28	6																																																																						
29	6																																																																						
30	9																																																																						
31	6																																																																						
32	6																																																																						
33	6																																																																						
34	7																																																																						
Bilan qualitatif :	Suite à de nouvelles demandes d'inscription, le collectif a été scindé en deux groupes avec une alternance d'une semaine/deux. Par ailleurs, la date a également été modifiée à partir de cette même période en retenant le lundi après-midi. La dynamique de groupe et les relations interpersonnelles ont été améliorées. La nouvelle configuration a permis de tenir compte des affinités des uns et des autres. Trois participantes ont souhaité s'investir également à l'atelier couture-tricot afin d'y trouver du lien social avec une récurrence plus soutenue. Une participante s'est engagée comme bénévole auprès des Restos du cœur.																																																																						
Bilan général :	L'atelier cuisine a évolué en tenant compte des nouvelles inscriptions et des besoins des usagers. 2 bénévoles avec des compétences en restauration sont toujours mobilisées en fonction de leurs disponibilités et apportent une plus-value technique. Cependant, un soutien est toujours nécessaire sur le volet pédagogique. L'approche nutritionnelle est proposée ainsi que l'aspect budgétaire. L'atelier est un réel lieu d'échange, du vivre ensemble où se nouent des liens d'amitiés et des solidarités de proximité entre participants. Ce temps a ouvert le champ des possibles à certaines personnes en leur permettant de s'engager vers d'autres groupes (atelier couture-tricot – bénévole Restos du cœur). Les participants se mobilisent à nouveau sur d'autres événements animés par l'équipe du Centre Social (Octobre rose, un été en Seine, un pays, une culture). Enfin, l'achat (400,00 E) d'ustensiles de cuisine apporte un réel confort technique dans la confection des recettes.																																																																						

CENTRE SOCIAL		Fait le 15/01/2025
AXE : 2. Vie sociale - Parentalité - Santé		Par : Didier METAYER
ACTION : Atelier PSC1 Adultes 2024		FICHE PROJET N°...

CADRE DE L'ACTION	
Contexte :	Le diagnostic territorial réalisé par SNA dans le cadre du Contrat Local de Santé révèle des indicateurs inquiétants sur tous les champs de la santé et de fait la nécessité de prévenir des risques de santé auprès des Andelysiens. Le territoire des Andelys fait partie des zones fragiles et des pôles déficitaires en matière de santé. Par ailleurs, dans le cadre de l'évènement annuel « Un été en Seine », la ville invite les habitants à se mobiliser bénévolement dans le déroulement du projet. La qualification du PSC1 est un atout supplémentaire pour ceux qui s'impliqueront auprès du public.
Résultat attendu :	Objectifs intermédiaires : - Promouvoir l'éducation à la santé - Sensibiliser les adultes à l'altruisme - Permettre aux habitants de prendre une place active dans la vie citoyenne
Objectif principal :	Former les bénévoles aux gestes de premier secours

DEROULEMENT DE L'ACTION	
Professionnels :	Educateur spécialisé
Date et durée de l'action :	Samedi 21 septembre 2025
Public visé :	Adultes
Lieu:	Maison de la Famille et des Solidarités Rue des Oiseaux 27700 LES ANDELYS
Partenaires associés :	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Eure
Moyens :	Service Communication Mairie

BILAN	
Bilan quantitatif :	- 10 inscriptions mais 8 participants (2 annulations à cause de problèmes de santé). - 6 femmes et 2 hommes. - 7 andelysiens et 1 extérieure. Pour 7 d'entre eux, c'était la première formation PSC1. L'ensemble des participants a obtenu le certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile – PSC1.
Bilan qualitatif :	Le collectif de stagiaire se connaissait déjà grâce à leur implication comme bénévole pendant Un été en Seine 2024. La dynamique collective était très positive avec de nombreuses interactions bienveillantes. Le formateur de l'UDSP27 a fait preuve d'une excellente pédagogie en s'adaptant à son public. 2 participantes ne maîtrisant pas bien la langue française ont compris les informations transmises. A l'exception d'une participante, tous ont répondu présent le 11 février 2025 à la cérémonie de remise de l'attestation. Certains étaient très fiers de cette certification et des proches les accompagnaient.
Bilan général :	Initialement programmé le Samedi 15 juin de 9h/17h30, le formateur a annulé au dernier moment l'atelier. Celle-ci a été reportée au 21 septembre. Cette action avait pour objectif de qualifier des bénévoles dans la perspective de mieux appréhender les petits tracas durant un été en Seine. Celle-ci étant reprogrammée à une date ultérieure, elle aura quand même toute son utilité sur les actions conduites par l'équipe du Centre Social comme Octobre rose, Noël Solidaire, les ateliers de vie quotidienne. Par ailleurs, individuellement chaque participant s'est déclaré candidat pour être de nouveau bénévole sur l'édition 2025 d'un été en Seine.

Concernant l'aspect Famille, l'équipe souligne dans la réalisation et réussite, la mise en œuvre de certains ateliers notamment intergénérationnels ou créateur de lien social. Néanmoins, elle en souligne rapidement le caractère ponctuel et l'absence de projet global ; le centre social n'assure pas pleinement sa fonction d'animateur de la vie sociale et n'est pas à ce jour suffisamment identifié comme « carrefour de lien social ». L'équipe avance plusieurs raisons ; d'une part, il n'y a pas d'espace dédié permettant de créer du lien social, pérenne et continu dans le temps et d'autre part, il n'y a pas de solidarité et d'engagement collectif.

L'aspect santé a été très peu développé ; il en est de même pour l'approche interculturelle ou intergénérationnelle ; il est avancé l'absence ou l'insuffisance de possibilité d'appui sur des associations de terrain ou de quartier. De plus, il est constaté trop peu d'implication et d'intégration dans les quartiers pour déployer des actions hors les murs ou même un travail interquartier. Cet axe fort du centre social a été assez peu développé notamment en raison d'un manque de moyens (humain et locaux), mais aussi de projet social, très peu tourné vers ce cet aspect-là.

Le projet relatif à la parentalité a été mis en œuvre tout au long du projet social, et particulièrement ces derniers temps avec une proposition régulière d'ateliers, une offre pérenne et diversifiée, ainsi qu'une recherche constante d'adaptation aux besoins des familles. Il est constaté par l'équipe, que les familles adhèrent à ce qui est proposé, et acceptent l'échange entre pairs autour des différents thèmes et ateliers proposés.

Il est également précisé que l'équipe, et particulièrement la référente famille, recherchent une diversification des outils afin de toucher un maximum de personnes et d'ouvrir la population à de nouvelles thématiques ou actions.

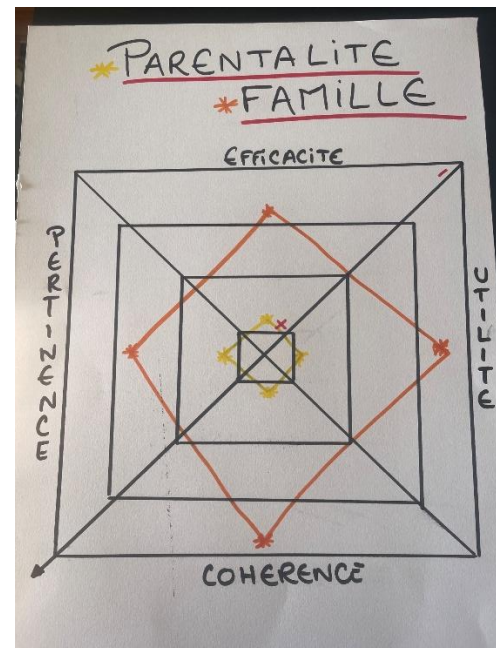
La question du handicap est présente tant dans le cadre de la préparation des ateliers que dans leur déroulé. L'aspect partenarial en matière de parentalité est également assuré par une participation au réseau et une forte implication de la référente famille dans une recherche de transversalité et de mutualisation. Au terme du projet social, il apparaît une fidélisation des familles dans le cadre de la programmation et également une capacité à toucher des pères sur certains ateliers, objectif qui devra être poursuivi.

En parallèle, il est noté que le partenariat reste fragile dans ce domaine, notamment avec le département et que si le travail de repérage opère, il demeure des difficultés à orienter, à s'assurer de la prise en charge des familles et à travailler en commun au service des situations. Par ailleurs, l'un des axes qui n'a pas ou peu été développé reste la question de l'adolescence qui pourra trouver résonance dans le cadre du nouveau projet social, notamment en lien avec le projet jeunesse.

Il demeure également le fait que le Centre Social a multiplié les temps collectifs, mais n'a pas développé l'aspect individuel comme prévu au projet ; à ce titre, l'équipe se questionne sur les compétences et la limite des interventions possibles en la matière. De la même façon, l'équipe du Centre Social s'interroge sur le besoin de renouvellement et de nouveautés, passant, soit par la formation, soit par l'accueil de certains prestataires afin de pouvoir poursuivre la diversification de l'offre, mais aussi de rester en adéquation avec les besoins constatés. Un des axes d'amélioration réside dans le fait de se centrer sur le parent et son bien-être, actuellement en cours de réflexion et déploiement au sein du Centre Social.

Interrogée globalement sur son intervention et l'impact auprès des habitants et habitantes, l'équipe énonce une appréciation mitigée en matière de parentalité/famille. Il apparaît que l'action du Centre Social s'est principalement concentrée sur l'aspect parentalité, notamment des parents d'enfants en bas-âge. Il n'a pas assez développé l'aspect Famille, lien intra-familiaux, ouverture au monde et intergénérationnalité.

De ce fait dans le cadre de l'évaluation de son action, l'équipe du Centre Social estime que son action en matière d'animation à la vie sociale auprès des familles n'est pas assez structurée et cohérente ne permettant pas d'être efficace.



À l'inverse en matière de parentalité, l'équipe considère inscrire son action dans la dynamique du réseau répondant ainsi à une réelle utilité sur le territoire. Elle apprécie son action comme cohérente et efficace auprès des familles, même si elle peut gagner encore en pertinence avec une meilleure connaissance des besoins de sa population, notamment en lien avec les partenaires.

Axe 3 : La jeunesse (les 12/25 ans)

Le diagnostic mené par le Centre Social dans le cadre du renouvellement de projet a fait apparaître un besoin très important concernant les jeunes, qui désertent la commune. Les Andelys, dont la population est vieillissante, doit agir en faveur de ce public ; les pratiques et les actions menées en faveur des jeunes par le Centre Social et par le pôle Éducation, Jeunesse et Sport, doivent être harmonisées. Enfin, le diagnostic a pointé un manque d'espace adapté aux demandes des jeunes et le Centre Social devrait porter la création d'un espace jeunesse.

L'équipe du Centre Social précise que le turn-over sur le poste de référent jeunesse ne permet certainement pas une vision aboutie des années passées. L'équipe fait néanmoins état d'un travail qualitatif auprès des jeunes et une dynamique « d'aller vers » qui fonctionne et qu'il faudra poursuivre. Les jeunes se montrent assez réceptifs. Il semble avoir une bonne identification et de nombreuses attentes autour de la question de la jeunesse.

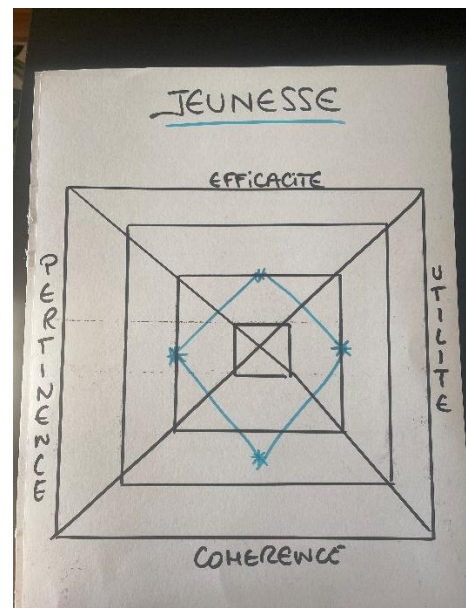
Les chantiers jeunes ont bien fonctionné, en revanche, l'espace jeune prévu n'a pas vu le jour et n'est pas d'actualité même si le besoin demeure prégnant. La difficulté d'un seul professionnel, même en articulation avec les autres membres de l'équipe, apparaît être un frein majeur ; l'équipe soulève la possibilité de développer du bénévolat et de l'implication des jeunes eux-mêmes.

La mobilisation des jeunes apparaît facile quel que soit le support ; il apparaît néanmoins qu'ils sont principalement sollicités pour des actions et projets de loisirs. Les permanences au collège fonctionnent bien et tous les quartiers semblent concernés par cette politique jeunesse. En terme d'axes d'amélioration, il semble néanmoins que la conjoncture du centre social n'a pas permis de pérenniser certaines actions et de maintenir du lien avec les jeunes. Pour l'équipe, l'absence de lieu dédié crée une réelle limite à la mise en œuvre d'une politique qui pourrait être déployée. L'axe santé prévention n'a pas été mis en œuvre notamment de ce fait.

Enfin, les jeunes de plus de 18 ans sont difficiles à toucher et nous n'avons aucune appréhension des besoins inhérents à cette tranche d'âge. Les filles comme les garçons semblent touchés par la politique jeunesse ; en revanche les activités restent très genrées. Il est également fait état d'un frein lié à la mobilité auquel le centre social ne peut pas répondre ayant aucun véhicule dédié.

Interrogée globalement sur son intervention et l'impact auprès jeunes, l'équipe du Centre Social a beaucoup échangé sur l'adéquation entre ce qui a été mis en œuvre et le projet social en cours ; malgré les difficultés à mettre en œuvre un projet jeunesse lisible et accessible à tous, l'équipe estime que ce qui a été menée a été pertinent, efficace et utile.

Mais l'équipe reconnaît que la cohérence, notamment en lien avec les autres partenaires du territoire, peut-être améliorée.



Axe 4 : Implication des habitants et du partenariat/communication

Le projet social mettait l'accent sur la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'amélioration de notre communication comme éléments incontournables, pour, d'une part, favoriser l'implication des habitants, et, d'autre part, améliorer la lisibilité de l'offre du Centre Social et de ses différents partenaires. Cet axe transversal a été identifié comme un enjeu fort du projet social.

Lors des échanges avec l'équipe de façon transversale, cet axe a été évoqué sous ces trois dimensions. D'une part, en matière de partenariat et en lien avec l'évaluation menée avec les partenaires du territoire, le Centre Social apparaît comme trop peu identifié et identifiable ; malgré tout, il est constaté un partenariat global de qualité qui nécessite d'être renforcé dans le prochain projet social. En matière de parentalité, ce partenariat vit dans le cadre du réseau. Les actions menées par le Centre Social doivent davantage être co-construite et partagées avec les différents acteurs et actrices du territoire.

D'autre part, la question de la communication apparaît comme centrale, afin que le Centre Social soit reconnu dans son rôle. L'équipe fait état d'une communication conjointe avec d'autres services de la Ville quant aux programmations des vacances scolaires et un manque de lisibilité globale sur l'action menée par le Centre Social. La communication à destination des familles demeure donc difficile et le rayonnement sur le territoire en demeure assez limité. Il apparaît nécessaire d'engager la démarche de promotion du rôle et des valeurs du projet social à l'intérieur des locaux, mais aussi à l'extérieur sur le territoire auprès des partenaires et au plus près des habitants.

Enfin, la question de l'implication et de la participation des familles amenant à la question du pouvoir d'agir de la population n'a pas été développée suffisamment. Si la référente famille indique l'existence d'échanges permettant de mieux prendre en compte les besoins et de mobiliser les familles, aucune action ne connaît une réelle implication et participation des familles tant dans le fonctionnement du Centre Social que dans la mise en œuvre d'actions valorisant les compétences et talent. Il est fait également état d'un défaut d'outils permettant « d'aller vers » les adhérents, et ainsi de fidéliser et mobiliser un public nombreux, qui aurait ainsi envie d'investir le Centre Social. L'absence de locaux dédiés est un réel frein à ce que les familles puissent se sentir à l'aise et investir le centre social comme un lieu d'échange et de lien social. Le projet doit se penser comme un projet partagé, accessible à tous et pour tous. Il est important d'aller davantage sur l'espace public, afin de se faire connaître, mais aussi pour récolter la parole des habitants.

V. Problématisation et enjeux

Les attentes sont fortes et les axes proposés ci-dessous font écho aux points de vue exprimés lors de la démarche de concertation.

En résumé, les constats font état de :

- une méconnaissance de l'offre proposée par une partie importante de la population ;
- une participation insuffisante des habitants aux animations existantes et à l'offre associative ;
- des difficultés à créer et entretenir le lien entre habitants et entre les quartiers ;
- une précarisation et un isolement des familles ;
- une parentalité en difficulté nécessitant d'être soutenue ;
- des liens intergénérationnels distendus et une difficulté des publics à coexister au sein du même espace ;
- une forte mixité sociale et culturelle avec une cohésion sociale fragilisée.

Il existe aujourd'hui, une attente de la population en matière de renforcement de l'animation de la vie sociale. Ils souhaitent, en priorité, pour le futur projet social :

- des locaux adaptés ;
- des activités et espaces d'échanges favorisant les rencontres entre habitants, y compris inter-quartier ;
- des temps festifs ;
- des temps dédiés à la parentalité ;
- des activités innovantes découvertes et conviviales ;
- des activités citoyennes et participatives ;
- un projet jeunesse alliant ouverture au monde, loisirs et prévention ;
- des sorties à la journée favorisant les rencontres et le vivre ensemble.

Un équipement trop peu connu et identifié

Ouvert sur l'ensemble de la population des environs, la physionomie des locaux, mais aussi l'absence d'identification réel du Centre Social ne permettent pas de déployer pleinement les missions de ce dernier en termes d'activités et de services à finalité sociale.

La fonction d'animation globale et locale n'est que trop parcellaire, et doit pouvoir trouver une autre envergure, afin de toucher une population et de répondre à ses besoins. De la même façon, sa fonction d'animation de la vie des quartiers doit pouvoir prendre place dans les années à venir en allant d'un public ciblé vers un public intergénérationnel.

De la même façon, la participation des habitants en termes de concertation, voire de co-construction, n'a pas encore pu être mise en mouvement et devra pouvoir faire l'objet d'un travail dans la poursuite du diagnostic partagé qui a été mené.

En parallèle, le travail avec les partenaires est à poursuivre ; le diagnostic a permis de renouer avec une dynamique qu'il faudra poursuivre dans l'intérêt de la complémentarité et de l'animation du territoire.

Enfin, l'enjeu majeur demeure l'accueil du centre social afin qu'il soit spécifique, qualifié et permette une réelle identification du lieu.

Un équipement a vocation familiale, qui peut encore être développé

Le diagnostic fait apparaître que le centre social met en place un certain nombre d'activités, de temps de rencontre et d'échanges avec les parents. Il a néanmoins été noté que l'ensemble des âges n'est pas touché en termes de parentalité, mais aussi que la question des liens familiaux au sens large pourrait encore être développée.

L'appréhension des besoins réels, mise à distance des attentes et projections des professionnels, reste un travail à mener dans le cadre d'un diagnostic plus global en lien avec la population.

Des espaces, permettant de lutter contre l'isolement des familles et de renforcer les parentalités dès l'arrivée de bébé, mais aussi à l'arrivée de l'adolescence, doivent pouvoir être créés afin de faire évoluer l'offre.

La dynamique partenariale est celle la plus ancrée aujourd'hui sur le Centre Social ; il convient de prendre appui davantage sur cette dernière. Ce travail doit s'entendre dans le cadre de la cohérence du projet présenté en lien avec les différents travaux menés de façon concomitante, tel que le PEDT ou la CTG.

Un projet jeunesse à mettre en œuvre au service de l'autonomie et de la citoyenneté

La commune a une volonté ambitieuse à destination de ces jeunes portée par le centre social ; il apparaît que cette mise en œuvre n'est pas assez non seulement connue, et diversifiée pour répondre aux enjeux de la jeunesse sur le territoire.

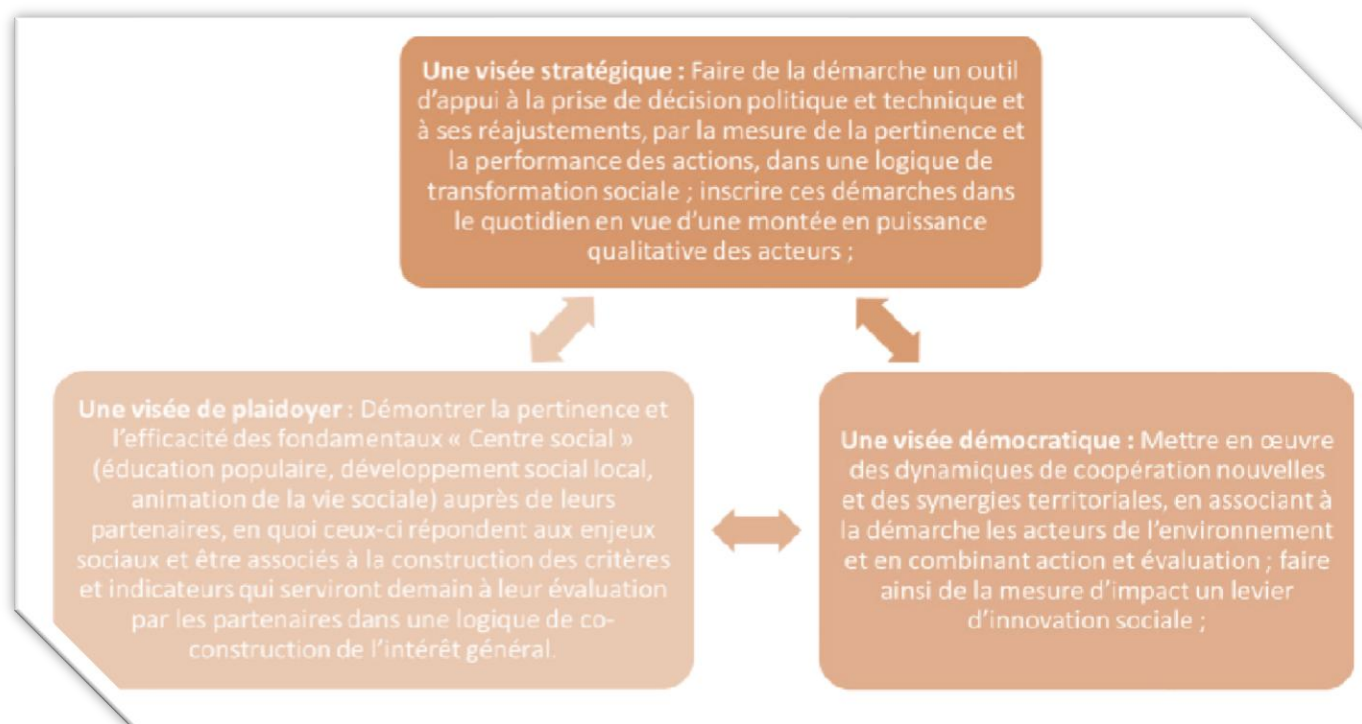
Les enjeux résident dans le fait de sortir de réponses consuméristes ou occupationnelles pour entreprendre des actions visant des objectifs plus larges de citoyenneté, d'autonomisation pour préparer et/ou consolider l'entrée dans le monde adulte. En parallèle, le déploiement d'un politique de prévention générale apparaît nécessaire, en lien avec des actions à destination des parents.

En ce sens, la question du partenariat local doit également être développée pour répondre de façon pluripartenariale aux enjeux de la jeunesse. Il est à noter que les jeunes doivent et peuvent être davantage associés tant à la construction du projet qu'à sa réalisation.

VI. Le nouveau projet social 2025-2027

Les objectifs stratégiques

La commune est aujourd'hui confrontée à d'enjeux majeurs dans le cadre du développement de son Centre Social ; ces dernières années ont été marquées par le désir manifeste de structurer une offre sociale et éducative en réponse aux besoins et évolutions de sa population. Les deux prochaines années doivent permettre de reconstruire un projet pérenne et solide à destination des habitants.



Le présent projet social doit pouvoir aujourd'hui répondre à la stratégie communale qui s'inscrit sur les prochaines années, en adéquation avec les objectifs et attendus de la caisse d'allocations familiales, autour de trois grands objectifs stratégiques qui seront développés ci-dessous et qui trouveront application dans la mise en œuvre du projet social global.

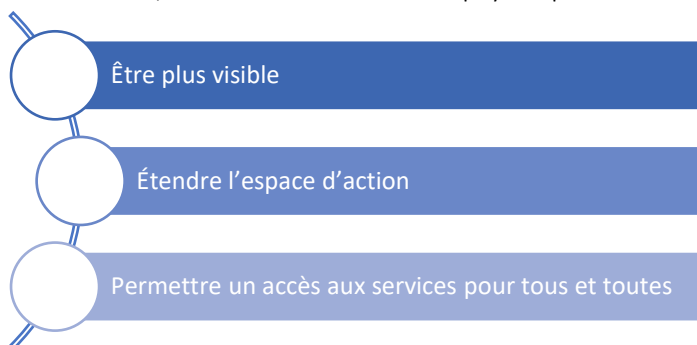


DEVELOPPER LA RECONNAISSANCE DU CENTRE SOCIAL PAR LES HABITANTS ET LES PARTENAIRES

La question de la visibilité et de la place du centre social demeure l'enjeu principal de ce projet et la condition sine qua non de sa réussite. Dans le cadre d'un centre social « revisité » en termes d'infrastructure comme exposé précédemment, il s'agit de permettre que ce dernier puisse être identifié et utilisé par tous quel que soit le quartier d'habitation.

La commune connaît une réelle problématique de mobilité ; il s'agit donc de développer le « aller vers » comme une nouvelle manière d'agir, une posture de rencontre renouvelée, mais aussi d'accueil, qui peut être développée au sein d'un espace fermé et à l'extérieur, comme dans l'espace public, très propice à la rencontre. Le Centre Social peut à ce titre mettre en place des actions itinérantes ce qui constitue une réponse pertinente.

Cet objectif répond à des problématiques de mobilité, et oblige en ce sens, à se déplacer et/ou à aller chercher les personnes pour rompre avec l'isolement dû au manque de transports notamment, mais aussi de mobilité psychique.

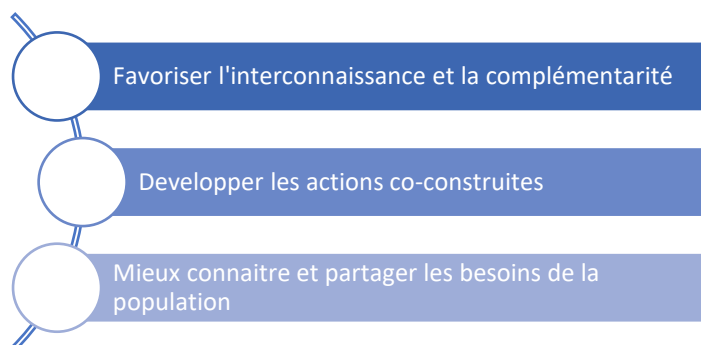


CREER UNE SYNERGIE PARTENARIALE PERENNE ET TRANSVERSALE

La dynamisation du partenariat sur la commune, à l'instar de ce qui existe par exemple en matière éducative, est une nécessité qui viendra renforcer par ailleurs le rayonnement du Centre Social, mais aussi permettra la meilleure connaissance des besoins de la population.

La transversalité devient à ce titre un enjeu majeur en ce qu'elle permet de créer des passerelles entre les services, les acteurs, où la mutualisation des compétences et l'interconnaissance prennent tout leur sens, dans un objectif commun.

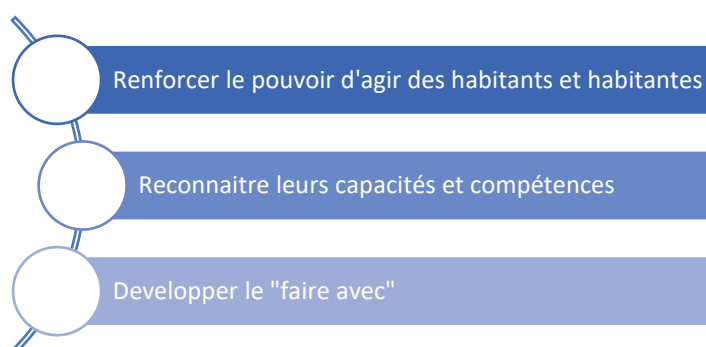
L'équipe du Centre Social dans sa globalité doit se sentir concernée et agir avec une vision collective et de coopération, voire de co-construction. La synergie partenariale doit devenir une préoccupation en pérennisant des temps d'échanges et en créant de nouveaux espaces d'élaboration commune. La dynamique existante autour du réseau parentalité doit pouvoir s'étendre à l'ensemble des partenaires du Centre Social.



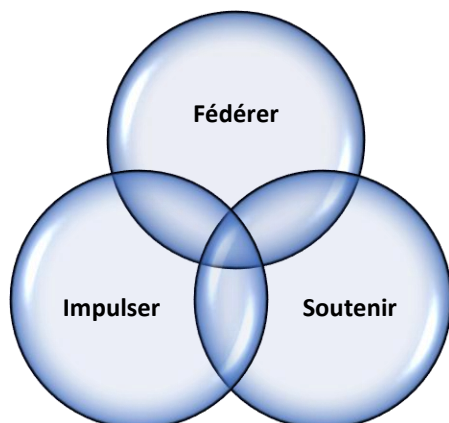
FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS

Le Centre Social doit développer sa vocation d'être au plus proche des préoccupations des habitants de la commune en mettant en œuvre, de sa propre initiative ou à la demande de ces derniers, des espaces d'échanges, de co-construction et de gestion partagée du Centre Social, et ce afin de faire valoir leur avis, mais aussi de promouvoir les initiatives citoyennes. Cette ambition doit être transversale et concerner tous les pans de l'activité du Centre Social.

Cette participation doit ainsi faire valoir les savoir-faire des habitants, mais aussi favoriser leur montée en compétence grâce à des actions de formation ou d'accompagnement entre pairs. Il s'agit ainsi, conformément aux valeurs de l'éducation populaire, de donner la possibilité à chacun, de tout âge, de tout milieu, individuellement ou collectivement, d'être un citoyen à part entière, capable de gérer ses propres problèmes, et d'avoir son mot à dire dans la marche de la société... Cette approche passe par un regard nouveau sur la place des habitants au sein du centre social en faisant naître ou en soutenant les initiatives des habitants.



Les axes d'intervention du Centre Social



Le Centre Social est un outil au service de la population visant à ...

Fédérer les habitants quel que soit le lieu d'habitation, la culture ou l'âge, mais aussi les partenaires autour des besoins de la population.

Soutenir les habitants et aussi les parents dans leur rôle et vie quotidienne afin d'être un lieu ressource.

Impulser des nouveaux projets et aussi de nouveaux modes d'intervention au service du lien et de la cohésion sociale.

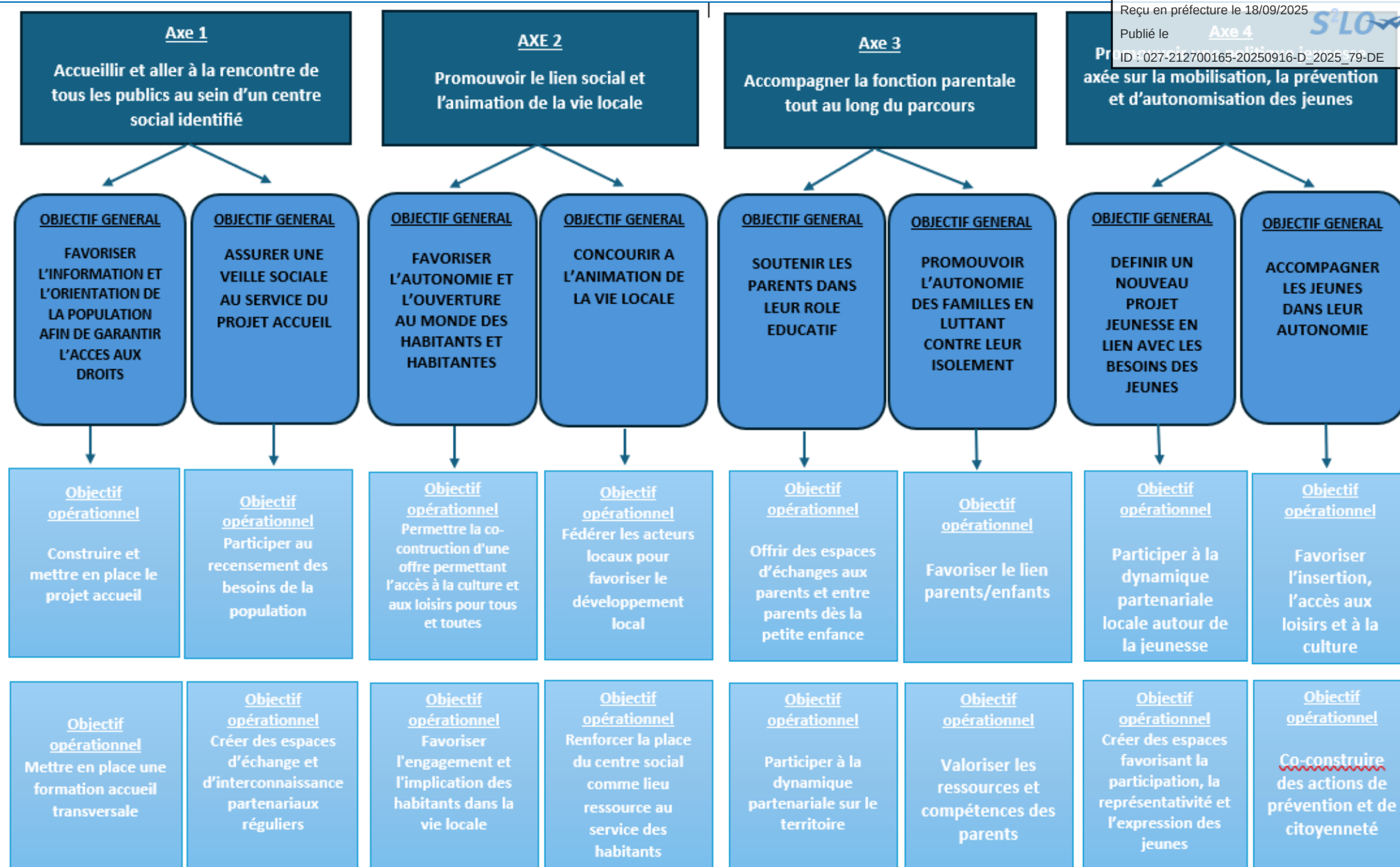
Nous retenons 4 axes principaux pour le projet social 2025-2027, à savoir :

AXE 1 : Accueillir et aller à la rencontre de tous les publics au sein d'un Centre Social identifié (Accueil)

AXE 2 : Promouvoir le lien social et l'animation de la vie locale (Animation de la vie sociale)

Axe 3 : Accompagner la fonction parentale tout au long du parcours de l'enfant/jeune (Famille)

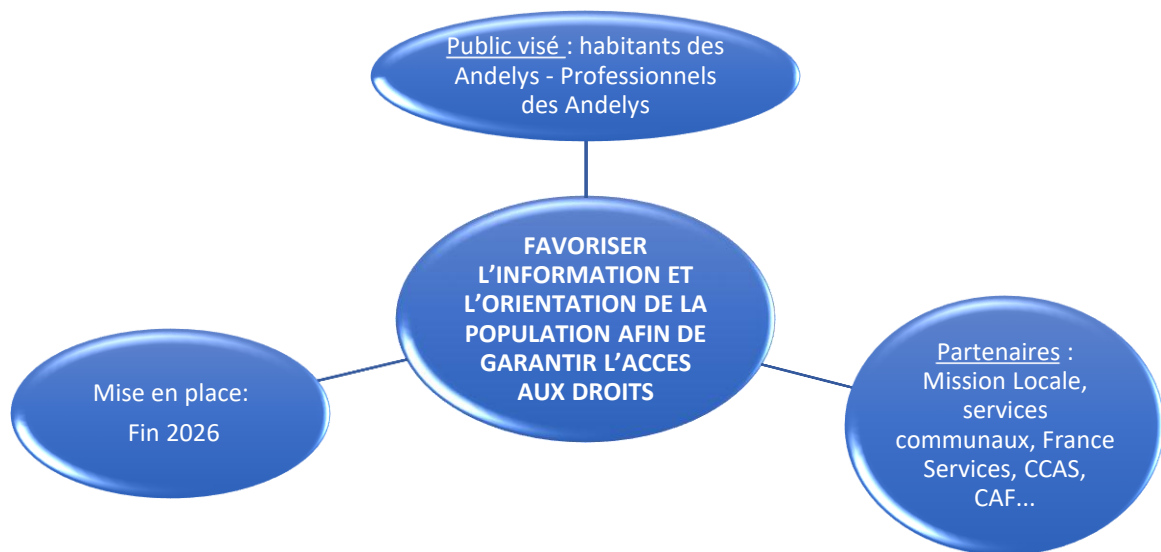
Axe 4 : Promouvoir une politique jeunesse axée sur la mobilisation, la prévention et d'autonomisation des jeunes (Jeunesse)



AXE 1 : Accueillir et aller à la rencontre de tous les publics au sein d'un centre social identifié

Diagnostic : le Centre Social actuel est intégré à une organisation plus globale et partage des locaux, ce qui rend son identification difficile et ne permet pas la mise en place d'un accueil dédié. De ce fait, il est très peu connu et reconnu sur la commune par les habitants et ne permet pas de toucher un public nombreux et diversifié.

OBJECTIF GENERAL 1 : FAVORISER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DE LA POPULATION AFIN DE GARANTIR L'ACCES AUX DROITS



Objectif opérationnel 1 : Construire et mettre en place le projet accueil

Public visé : Habitants des Andelys

Mise en place : 1er semestre 2026

Il s'agit ici de construire un projet d'accueil conforme aux exigences du Centre Social dans un espace repensé et de mettre en oeuvre les moyens et actions d'accompagnement nécessaires.

Le changement attendu...

- un accueil dédié et de qualité pour le centre social.
- des postures professionnelles renforcées
- une meilleure connaissance de l'environnement partenarial
- une identité du centre social renforcée

Question évaluative? Chaque habitant s'est-il senti accueilli et a-t-il pu être informé et orienté conformément à sa demande ou à son attente?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre d'agents dédiés
- Nombre d'agents formés
- Nombre d'actes d'accueil
- Nombre d'orientations
- Nombre d'adhérents

Objectif opérationnel 2 : Mettre en place une formation accueil transversale

Public visé : Professionnels partenaires des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2025

Il s'agit ici de créer des temps de formation pluriprofessionnelle et régulier afin de favoriser l'orientation et l'accès aux droits des habitants. Ces temps favoriseront l'interconnaissance et le partage de connaissances/compétences .

Le changement attendu...

- une montée en compétence collective
- un réseau de partenaires favorisant une approche globale de la population et un maillage territorial efficient.
- davantage de pluridisciplinarité et de transversalité en mettant en place une synergie et dynamique régulière et pérenne.

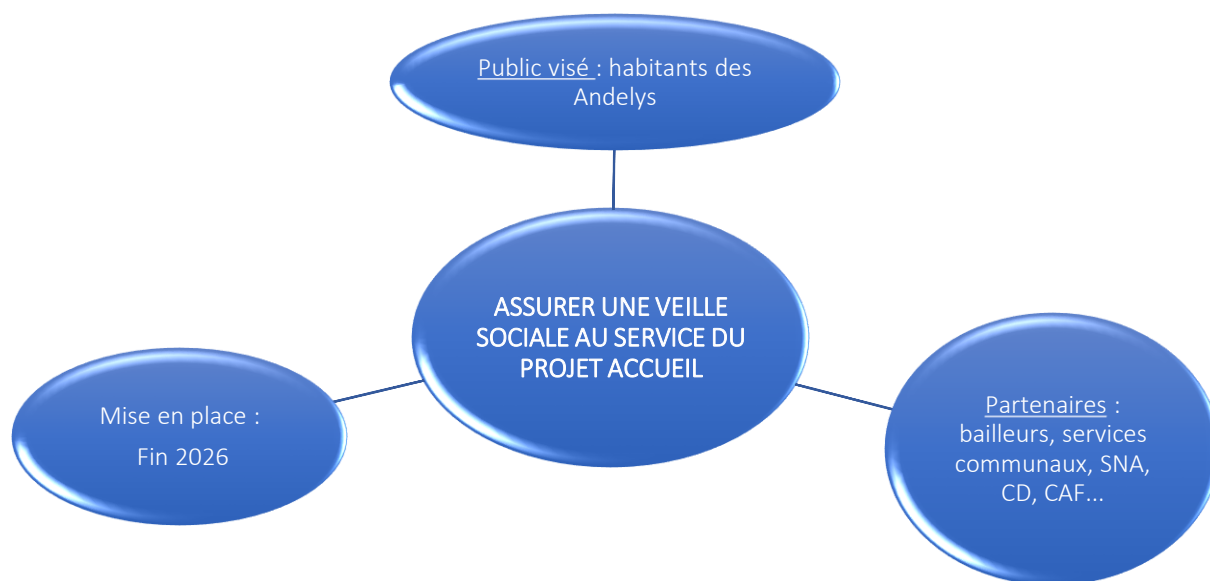
Question évaluative?

Est-on parvenu à une montée en compétence collective au service de la population?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de partenaires
- Nombre de temps de formation
- Nombre de réunions
- Nombre de projets communs

OBJECTIF GENERAL 2 : ASSURER UNE VEILLE SOCIALE AU SERVICE DU PROJET ACCUEIL



Objectif opérationnel 1 : Participer au recensement des besoins de la population

Public visé : Habitants des Andelys

Mise en place: 1er semestre 2026

Il s'agit ici de participer au diagnostic des besoins de la population et d'être un acteur identifié et identifiable de connaissance de la population. Ce recensement partagé des besoins permet d'adapter les actions et de mieux mobiliser les habitants dans leur participation et engagement.

Le changement attendu...

- davantage de rencontres entre les habitants du territoire, de façon innovante.
- des liens sociaux et des échanges entre habitants favorisant la solidarité et la cohésion sociale.
- une meilleure connaissance de la population.

Question évaluative?

Est-on parvenu collectivement à une meilleure connaissance de la population?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre d'actions
- Nombre de réunions
- Nombre de projets habitants
- Nombre de participations à des actions partenariales

Objectif opérationnel 2 : Créer des espaces d'échange et d'interconnaissance partenariaux réguliers

Public visé : Partenaires des Andelys

Mise en place: 1er semestre 2026

Il s'agit ici de créer des temps d'échanges réguliers afin de favoriser l'orientation et l'accès aux droits des habitants. Ces temps seront de deux types : des temps d'interconnaissance et de partage de la connaissance de la population, ainsi que des temps de mutualisation et de travail collaboratif autour d'actions/projets dédiés

Le changement attendu...

- un réseau de partenaires favorisant une approche globale de la population et un maillage territorial efficient.
- davantage de pluridisciplinarité et de transversalité en mettant en place une synergie et dynamique régulière et pérenne.

Question évaluative?

Est-on parvenu à créer un réseau de partenaires du centre social au service de la population?

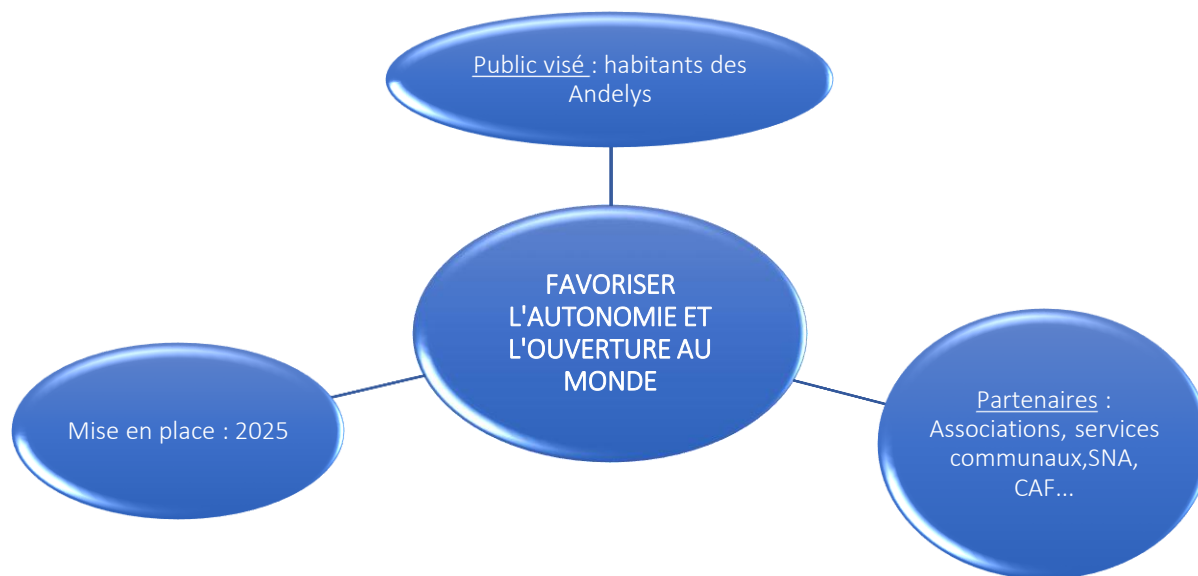
Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de partenaires
- Nombre de permanences
- Nombre de réunions
- Nombre de projets communs

AXE 2 : Promouvoir le lien social et l'animation de la vie locale

Diagnostic : le Centre Social a aujourd'hui une offre en termes d'animation de la vie sociale très ciblée et peu diversifiée. Le rayonnement du centre social ne permet pas actuellement de toucher un public large et inter-quartiers. Par ailleurs, la question de la place des habitants, ainsi que la co-construction et leur participation ne sont pas intégrées au réflexion et mise en œuvre.

OBJECTIF GENERAL 1 : FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'OUVERTURE AU MONDE DES HABITANTS ET HABITANTES



Objectif opérationnel 1 : Permettre la co-construction d'une offre permettant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et toutes

Public visé : Habitants des Andelys

Mise en place: 2ème semestre 2025

Il s'agit ici de co-construire une offre diversifiée d'accès aux loisirs en famille qui permet de lutter contre l'isolement, de favoriser le lien social mais aussi de permettre une ouverture au monde et une autonomisation des familles. Cette offre sera travaillée avec les adhérents à partir de leurs attentes et de leurs besoins.

Le changement attendu...

- permettre à des familles d'accéder aux loisirs notamment en accédant à un extérieur,
- de nouveaux liens sociaux et moments de partage intra-familiaux et extra-familiaux.
- une ouverture du champ des possibles

Question évaluative?

Les familles ont-elles pu découvrir de nouveaux horizons, créer de nouvelles interactions et se saisir de l'offre pour restaurer une autonomie ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de sorties
- Typologies des sorties
- Projets des familles

Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'engagement et l'implication des habitants dans la vie locale

Public visé : Habitants des Andelys

Il s'agit ici, en parallèle, de la question de la participation des habitants au projet social et aux fonctions du centre social, de les impliquer dans la vie de leur quartier, mais aussi de la commune en les sensibilisant à la vie locale et à la place qu'ils peuvent prendre. Cela concernera l'ensemble des actions leur permettant de prendre une place singulière en tant que citoyen.

Mise en place : 2ème semestre 2026

Le changement attendu...

- une mobilisation de la population dans la vie locale.
- une compréhension améliorée de leur environnement global.
- une mobilisation de bénévoles.
- des initiatives des habitants encouragées et accompagnées.

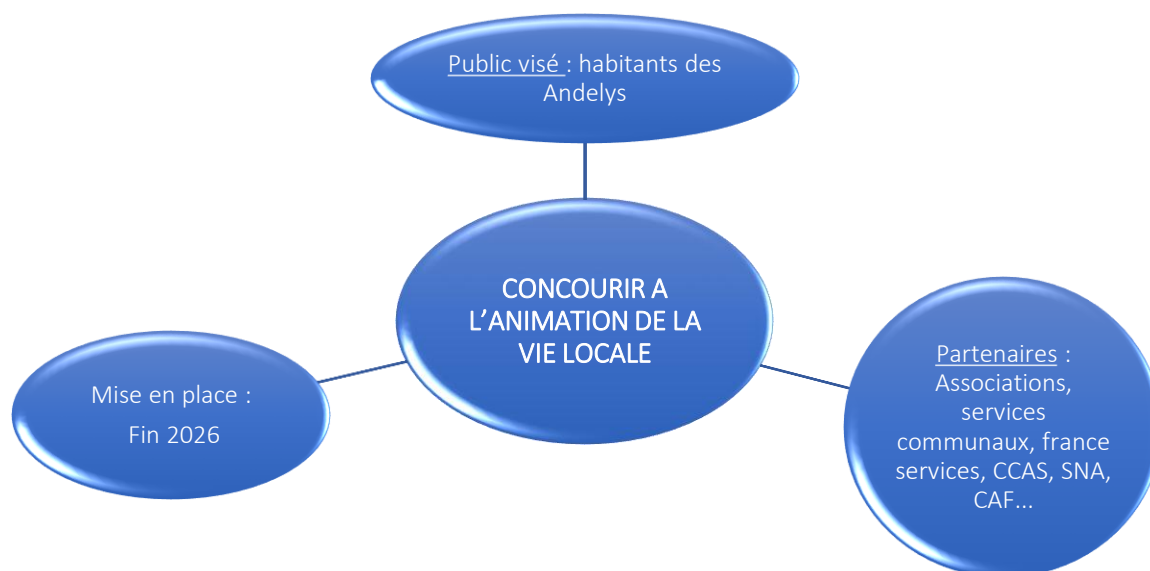
Question évaluative?

Les habitants se sont-ils impliqués dans des projets ou dans des travaux impactant leur qualité ou leur environnement de vie ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de réunions
- Nombre de bénévoles
- Nombre de projets/actions

OBJECTIF GENERAL 2 : CONCOURIR A L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE



Objectif opérationnel 1 : Fédérer les acteurs locaux pour favoriser le développement local

Public visé : Partenaires des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2026

Il s'agit ici de dynamiser et assurer une coordination et complémentarité des interventions auprès des habitants par les différents partenaires, et ce pour favoriser le lien social, la lutte contre l'isolement et la cohésion sociale. Il s'agit d'engager une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et leurs ressources.

Le changement attendu...

- organiser les conditions d'une évolution positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.
- renforcer le lien social et la cohésion sociale.
- mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné.

Question évaluative?

Y-a-il eu un changement durable de la situation des habitants, en redonnant aux habitants du pouvoir sur leur propre vie?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de réunions
- Nombre d'actions co-construites, d'accompagnements de projets

Objectif opérationnel 2 : Renforcer la place du Centre Social comme lieu ressource au service des habitants

Public visé : Habitants des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2026

Il s'agit ici de créer les conditions afin que les habitants se rencontrent, s'investissent et participent à la vie locale afin de favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il s'agira de penser la participation des habitants, de l'expression de leur avis à des moyens de gouvernance partagée, tout en soutenant les initiatives et projets portés par ces derniers.

Le changement attendu...

- une population diversifiée et renouvelée qui fréquente le Centre Social.
- une mobilisation renouvelée de la capacité de la population à mobiliser des savoirs et des compétences au sein du Centre Social.
- une évolution de la qualité des liens sociaux au quotidien favorisant la participation collective à la vie locale.

Question évaluative?

Le centre social est-il identifié par la population comme lieu ressource du territoire?

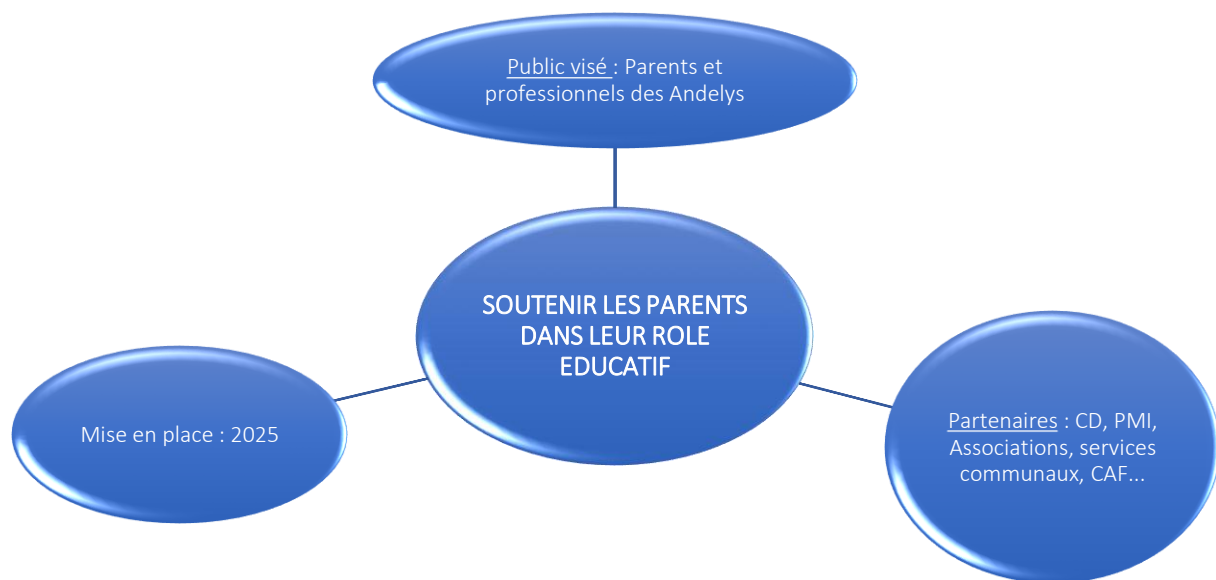
Indicateurs d'évaluations :

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'actions
- Nombre de projets habitants

Axe 3: Accompagner la fonction parentale tout au long du parcours de l'enfant/jeune (Famille)

Diagnostic : L'offre parentalité et le partenariat sont bien engagés sur la commune ; il apparaît néanmoins nécessaire de mieux et plus impliquer les parents, de permettre une meilleure identification du Centre Social sur ce champs et de mieux appréhender les besoins des parents avec ces derniers et ce, quel que soit l'âge.

OBJECTIF GENERAL 1 : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR ROLE EDUCATIF



Objectif opérationnel 1 : Offrir des espaces d'échanges aux parents et entre parents dès la petite enfance

Public visé : Parents des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2026

Il s'agit ici de déployer au sein du Centre Social des actions visant à renforcer la parentalité, développer les compétences des parents en prenant appui sur les ressources du territoire mais aussi sur les parents eux-mêmes. Une attention particulière sera portée à la petite enfance en lien avec le PEDT en cours. Il s'agit d'offrir des lieux ressources pour les parents favorisant également la pair-aidance.

Le changement attendu...

- une montée en compétence parentale.
- une amélioration de la sortie du sentiment d'isolement des familles.
- une restauration de l'autonomie en renforçant les compétences et la confiance.
- des échanges et du soutien entre parents.

Question évaluative?

Y-a-t-il une évolution dans les postures éducatives parentales?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de parents
- Nombre d'actions
- Nombre de partenaires

Objectif opérationnel 2 : Participer à la dynamique partenariale sur le territoire

Public visé : Professionnels partenaires des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2025

Il s'agit ici de poursuivre le travail engagé dans le cadre du réseau parentalité, afin de s'inscrire pleinement dans un maillage partenarial favorisant l'orientation et l'accompagnement des parents sur le territoire mais aussi de consolider les postures professionnelles et connaissances partagées.

Le changement attendu...

- une meilleure prise en charge des familles de façon transversale et pluridisciplinaire.
- une montée en compétences collectives et interconnaissance des professionnels.
- une mutualisation des moyens
- une meilleure connaissance des besoins et de l'offre

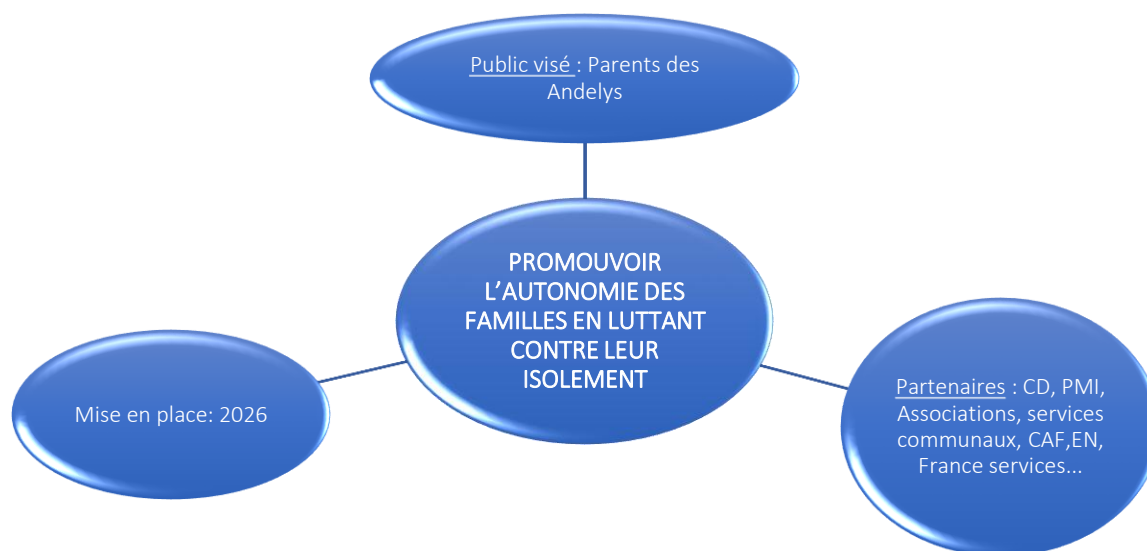
Question évaluative?

Est-on parvenu à une meilleure connaissance des besoins des familles, mais aussi à une meilleure articulation partenariale?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de réunions
- Nombre de partenaires
- Nombre de projets communs
- Nombre d'orientations

OBJECTIF GENERAL 2 : PROMOUVOIR L'AUTONOMIE DES FAMILLES EN LUTTANT CONTRE LEUR ISOLEMENT



Objectif opérationnel 1 : Favoriser le lien parents/enfants

Public visé : Parents des Andelys

Mise en place : 1er semestre 2026

Il s'agit de déployer en lien avec les parents impliqués, une offre d'activités parent/enfant mobilisant différents types de supports ou d'outils, afin de permettre aux familles, de développer leurs connaissances en matière d'offres sur le territoire, mais aussi de permettre de travailler la place du jeu et des interactions familiales dans les familles. Seront favorisés également les projets entre parents.

Le changement attendu...

- un renforcement de la capacité de pouvoir nourrir des interactions familiales riches.
- une amélioration de la socialisation des enfants ainsi que leur capacité d'apprentissage.
- une amélioration de l'autonomie dans leur organisation familiale pour favoriser un accès à diverses activités sportives culturelles et de loisirs.

Question évaluative?

A-t-on constaté pour les familles une amélioration des interactions et du lien parent et enfant ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de sorties
- Type de supports ou activités choisies
- Nombre de parents mobilisés
- Pyramide des âges des enfants
- Nombre de projets à l'initiative des parents

Objectif opérationnel 2 : Valoriser les ressources et compétences des parents

Public visé : Parents des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2026

Il s'agit d'aborder la question de la place des parents dans leur rôle auprès des enfants sur les questions de la santé, du bien-être et dans la scolarité; sur ce dernier point ce sera le cas par exemple avec le CLAS mais aussi en outillant les familles dans l'utilisation des outils numériques notamment nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le changement attendu...

- une meilleure prise en compte et compréhension des enjeux liés à la scolarité.
- une appropriation facilitée de la scolarité des enfants et des jeunes par les parents.
- un soutien et une orientation adaptés des parents en difficulté.

Question évaluative?

Les parents ont-ils retrouvé une autonomie et une capacité d'action ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de permanences
- Nombre de formations, actions
- Nombre d'ateliers
- Nombre de personnes sensibilisées

Axe 4 : Promouvoir une politique jeunesse axée sur la mobilisation, la prévention et d'autonomisation des jeunes

Diagnostic : Il est fait état d'une absence de politique jeunesse à proprement parlé, mais plutôt de l'existence d'activités et d'évènements à destination des jeunes. Ces derniers investissent peu la ville et ne s'y sentent pas nécessairement bien. Il est nécessaire de recentrer le travail et de penser un projet au service de leur bien-être, autonomie et insertion en lien avec les partenaires.

OBJECTIF GENERAL 1 : DEFINIR UN NOUVEAU PROJET JEUNESSE EN LIEN AVEC LES BESOINS DES JEUNES



Objectif opérationnel 1 : Participer à la dynamique partenariale locale autour de la jeunesse

Public visé : Professionnels des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2025

Il s'agit ici de participer à l'élaboration d'un projet jeunesse, partenarial réunissant l'ensemble des professionnels œuvrant sur ce champ, afin de mettre en place, sur la base des besoins identifiés, un projet jeunesse cohérent et ambitieux au regard des différents enjeux communaux.

Le changement attendu...

- un partenariat renouvelé et consolidé.
- une meilleure connaissance des besoins des jeunes.
- une diversification de l'offre à destination des jeunes.
- une complémentarité de l'offre.

Question évaluative?

Les partenaires ont-ils réussi à partager une vision commune de la jeunesse de la ville donnant lieu à un projet partagé ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de partenaires
- Nombre de réunions
- Rédaction du projet

Objectif opérationnel 2 : Créer des espaces favorisant la participation, la représentativité et l'expression des jeunes

Public visé : Jeunes des Andelys

Il s'agit de penser le pouvoir d'agir des jeunes en mobilisant des lieux, temps et ressources, permettant l'expression des jeunes tant sur des actions temporaires que dans la durée.

De cette façon, des actions de type évènementiel (ex: Place aux jeunes) pourront être élaborés avec les jeunes dans le cadre d'instances représentatives.

Mise en place : 2ème semestre 2026

Le changement attendu...

- une meilleure connaissance des besoins des jeunes.
- un changement de posture professionnelle : Faire "avec" plutôt que de faire "pour".
- la création d'instances dédiées.
- un accompagnement aux projets des jeunes.

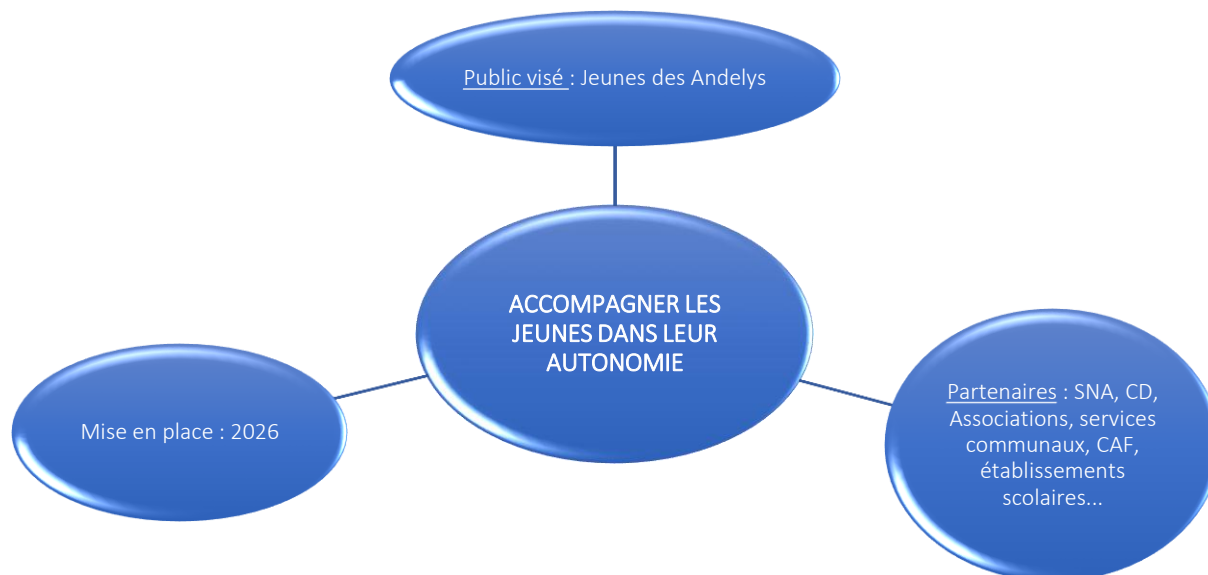
Question évaluative?

Les jeunes sont-ils mieux représentés sur le territoire ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de jeunes touchés
- Nombre de rencontres
- Type de modes d'expression mobilisés
- Nombre d'actions mobilisées

OBJECTIF GENERAL 2 : ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR AUTONOMIE



Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'insertion, l'accès aux loisirs et à la culture

Public visé : Jeunes des Andelys

Mise en place : 2ème semestre 2026

Il s'agit ici de développer une offre diversifiée et hétérogène concourant à l'autonomie globale des jeunes et à leur épanouissement. En ce sens, il s'agit de contribuer au développement personnel, à la socialisation et à l'insertion des jeunes au sens large. Cet objectif doit être atteint grâce à la mobilisation d'actions d'ouverture du champ des possibles, des jeunes, en termes de mobilité tant psychique que physique.

Le changement attendu...

- une mobilisation de l'aide au projet des jeunes.
- une meilleure insertion des jeunes.
- un accès élargi aux loisirs et aux activités culturelles.
- un sentiment d'épanouissement et de réussite en augmentation.
- une meilleure appropriation de leur environnement.

Question évaluative?

Les jeunes sont-ils mieux accompagnés dans leur projet ?

Indicateurs d'évaluations :

- Nombre de jeunes touchés
- Nombre de partenaires mobilisés
- Type d'activités proposées

Objectif opérationnel 2 : Co-construire des actions de prévention et de citoyenneté

Public visé : Jeunes des Andelys

Mise en place: 2ème semestre 2026

Il s'agit en complément des activités et de l'accompagnement aux projets, de développer des actions de prévention à destination des jeunes tant sur les conduites à risque, l'accès au numérique, la santé mentale et autres domaines nécessaires à leur épanouissement. De la même façon, il s'agit de pouvoir mobiliser les jeunes dans leur capacité d'action dans la vie locale en valorisant le citoyen de demain.

Le changement attendu...

- une meilleure expression des jeunes.
- un sentiment de citoyenneté renforcé.
- une meilleure compréhension des dangers inhérents à l'adolescence.
- un renforcement du pouvoir d'agir des jeunes.

Question évaluative?

Les jeunes sont-ils plus conscients des risques liés à leur âge mais aussi plus investis dans la vie locale ?

Indicateurs d'évaluations :

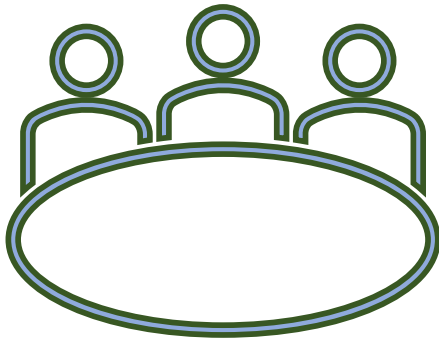
- Nombre d'accompagnements au projet
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Type d'actions
- Nombre de réunions

Le suivi et l'évaluation du projet

Afin de faire vivre ce projet social, la mise en place d'instances locales partagées doit se mettre en œuvre de façon opérationnelle avec les objectifs suivants :

- Favoriser l'appropriation du projet social par les acteurs et partenaires locaux, mais aussi par les habitants et les adhérents eux-mêmes ;
- Animer, piloter et coordonner la mise en œuvre des actions du projet social ;
- Assurer le suivi, évaluation et la communication sur le bilan partenarial des actions menées annuellement dans le cadre du projet social.

Pour ce faire, la combinaison et l'articulation de quatre instances sont indiquées, sous la coordination de la direction du Centre Social :



- Un comité de pilotage annuel : garant du cadre stratégique et politique du projet social ;
- Un conseil des « habitants » : garant de la représentativité des habitants et de leurs aspirations et besoins sur le Centre Social et de la continuité des travaux et de la mise en opérationnalité

L'évaluation

Conduire une démarche d'évaluation et non plus se soumettre à l'évaluation, c'est avant tout réfléchir au projet, se demander en quoi on est porteur de transformation sociale.

La démarche d'évaluation doit viser à :

- accompagner de façon continue l'appropriation des objectifs et de les faire évoluer ;
- nourrir les bilans et réflexions des différentes instances de pilotage et de suivi ;
- ajuster et essaimer les actions mises en œuvre.

Cette démarche se veut donc :

- Continue : l'évaluation doit se penser dès l'amorce des actions et doit être réalisée tout au long du projet ;
- Progressive : la diffusion au sein de la communauté éducative d'une culture de l'évaluation permettra progressivement de construire des indicateurs définis collectivement et partagés ;
- Partagée : l'évaluation fera l'objet d'outils communs et d'échanges entre les partenaires du PEDT, les acteurs éducatifs, les enfants, les jeunes et les familles.
- Opérationnelle : l'évaluation d'un objectif devra être pensée en amont pour être faisable et réaliste avec des indicateurs pertinents, clairement définis, simples à suivre et à collecter.



Il est difficile d'évaluer un projet social dans sa globalité et son impact, car il faut prendre en compte la complexité de son rapport avec son environnement d'acteurs et de partenaires institutionnels très divers et avec leurs politiques de « droit commun » ; cela requiert la combinaison d'outils, méthodes et d'approches quantitatives et qualitatives à croiser et l'identification de leurs limites. L'évaluation devra porter sur tous les axes et actions portés, qui seront interrogés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que des questions évaluatives.

La pertinence du diagnostic initial :

- étude des ressources et des besoins des habitants;
- adéquation de l'offre avec les besoins émergents ;
- inégalités sociales, scolaires, éducatives ou d'accès aux loisirs éducatifs, sportifs, à la santé, aux arts, à la culture, au numérique...

La mise en œuvre du Projet Social :

- l'élaboration des fiches actions;
- la mise en œuvre des actions ;
- l'appropriation du projet par tous les acteurs concernés ;
- l'implication des habitants et leur place dans le projet.

La dynamique partenariale :

- l'évolution des projets co-élaborés et co-portés ;
- les liens avec les familles : entre information et participation ;
- l'évolution des postures et pratiques professionnelles ;
- l'émergence et/ou le renforcement du partenariat local ;
- la coopération existante entre les différents acteurs ;
- le nature des liens avec les associations.

La qualité et l'impact des actions et activités, nouvelles ou préexistantes :

- leur conformité au projet social ;
- leur adaptation aux besoins de tous les habitants du territoire ;
- les conséquences sur la population et le lien entre l'impact attendu et effectif (évolutions, inflexions, changements, ruptures) ;
- les actions correctives envisagées et axes d'amélioration des actions ;
- l'identification de « l'effet-levier »;
- l'appropriation par les bénéficiaires du projet et des actions.

Dans la logique d'accompagnement au changement, il s'agit ici de pouvoir, sur chaque axe, préciser les changements attendus au terme du projet social.

Accueil :

- les habitants de la commune identifient clairement le centre social géographiquement que dans ses missions ;
- les habitants de la commune sont informés et orientés en fonction de leurs besoins ;
- les partenaires identifient mieux les besoins des habitants, mais aussi les ressources du territoire ;
- les habitants ont gagné en autonomie et en pouvoir d'agir afin d'impulser des actions et de participer à la vie locale ;
- les partenaires sont mieux formés et se connaissent mieux.

Animation globale :

- les habitants se rencontrent, créent du lien social dans leur quartier, mais aussi à la dimension communale en favorisant une dynamique inter-quartier ;
- le centre social a pu combiner des actions au sein des locaux, mais aussi hors les murs pour aller vers la population ;
- les professionnels ont pu évoluer sur leur posture en favorisant la co-construction entre et avec les habitants ;
- les habitants se sentent mieux sur la commune et investissent le territoire de façon plus intégrative.

Parentalité :

- les parents ont pu construire des actions avec le Centre Social en fonction de leurs besoins, et favoriser la pairaidance ;
- les partenaires se connaissent mieux et leur complémentarité en est accentuée ;
- les parents se sentent moins isolés dans leur parentalité, et ont identifié le centre social comme une ressource sur le territoire
- les parents ont renforcé leurs compétences au service du lien avec leurs enfants et du suivi de la scolarité.

Jeunesse :

- le Centre Social accompagne les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet ;
- les jeunes se sentent mieux sur la commune et investissent le territoire de façon adaptée ;
- les jeunes ont identifié le Centre Social comme un lieu « ressource » et complémentaire des autres partenaires ;
- les jeunes ont la possibilité de s'exprimer et de participer à la vie locale, favorisant ainsi la citoyenneté et la prévention.

Les outils d'évaluation susceptibles d'être utilisés sont divers et devront permettre de rendre compte des éléments détaillés précédemment. Nous vous en proposons certains ci-dessous.

ÉVALUER AVANT, PENDANT ET APRÈS LA MISE EN ŒUVRE

Faire vivre la démarche de projet



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉRÉAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : **2025-80**

Pôle : Ressources – Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Enfin, les suppressions d'emplois et les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les lignes directrices de gestion mises en œuvre à compter du 01 janvier 2021,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 09 septembre 2025,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services en ajustant le tableau des effectifs aux besoins de la collectivité,

DECIDE**Article 1 : DE CREER :**

- 1 poste d'adjoint d'animation 20h50 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 19h50 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 21h85 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 23h42 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 21h07 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 12h74 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 7h84 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 15h58 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 9h31 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 23h82 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 18h72 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 9h31 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 25h78 soit un emploi d'animateur périscolaire
- 1 poste d'adjoint d'animation de 17h15 soit un emploi d'animateur périscolaire
- 5 postes d'adjoint technique à temps complet soit :
 - ✓ 1 emploi d'agent polyvalent logistique
 - ✓ 2 emplois d'agent de restauration
 - ✓ 1 emploi d'agent polyvalent au service des sports
 - ✓ 1 emplois d'agent des espaces verts
- 1 poste Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet soit un emploi de coordinateur périscolaire
- 1 poste de rédacteur principal 2^{nde} classe à temps complet soit un emploi de Responsable du service affaires générales/état-civil/courrier/accueil
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{nde} classe à temps complet soit un emploi d'agent administratif du Pôle service à la population
- 1 poste de technicien principal 2^{nde} classe à temps complet soit un emploi de Responsable de la cuisine centrale

Article 2 : DE SUPPRIMER :

- 1 poste d'adjoint d'animation 14h00 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 13h30 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 18h20 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 16h10 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 8h00 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 6h30 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 9h02 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 6h62 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 5h88 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 21h56 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation 16h73 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 9h05 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 24h69 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet

- 1 poste d'adjoint d'animation de 16h26 soit un emploi d'animateur périscolaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal 2nde classe à temps complet

Article 3 : DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

Article 4 : DE PRECISER que l'enveloppe budgétaire relative à cette modification du tableau des effectifs sera inscrite au budget primitif 2025.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

 Le Maire,
Frédéric DUCHÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : **25**

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉREAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : **2025-81**

Pôle : Ressources – Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : Frédéric DUCHE

Objet : **Renouvellement de la convention sur la mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure**

L'article L135-6 du code général de la fonction publique prévoit que les employeurs publics doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

Les employeurs territoriaux peuvent faire le choix de disposer de leur propre référent signalement ou de confier le dispositif aux Centres de Gestion en leur qualité d'établissements publics « mutualisateurs », mais aussi en tant que « tiers de confiance » pour les employeurs et leurs agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.135-6 et L.452-43,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier cette mission au centre de gestion de l'Eure,

Considérant le projet de renouvellement de convention avec le CDG 27 donné en lecture,

Etant entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE

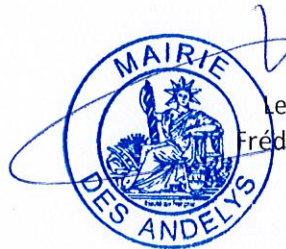
Article 1 : **DE CONFIER** la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes au centre de gestion de l'Eure.

Article 2 : **D'AUTORISER** Le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,
Frédéric DUCHÉ

Mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

PREAMBULE

Le référent signalement : **l'article 452-43 du Code Général de la Fonction Publique** prévoit que sur demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion mettent en place le dispositif de signalement prévu à la section 2 du chapitre V du titre III du livre Ier ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le dispositif de signalement est une mission optionnelle tant pour les collectivités affiliées que non affiliées dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles R135-1 à R135-10 du CGFP.

CONVENTION

ENTRE :

Le Centre de Gestion de l'Eure, sis 10 Bis Rue du Dr Michel Baudoux - 27000 EVREUX, représenté par Monsieur Pascal LEHONGRE, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 Mars 2025,

Ci-après désigné par les termes « le CDG 27 »,

Et

La commune des Andelys, sis Avenue du Général de Gaulle BP 506, représentée par M. Frédéric DUCHE, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du..... ;

Ci-après désigné par les termes « le bénéficiaire »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 ^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION
--

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du référent Signalement du CDG 27 auprès des collectivités et EPCI du département de l'Eure, affiliés ou non affiliés, en faisant la demande.

ARTICLE 2 : DOMAINE D'APPLICATION

Toutes les collectivités et leurs établissements sont concernés par l'obligation de mise en œuvre du dispositif de signalement, depuis le 1^{er} Mai 2020.

Le dispositif doit s'articuler autour de trois procédures :

- 1) Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes
- 2) Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien
- 3) Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative

Le référent signalement est tenu dans l'exercice de ses missions au secret et à la discrétion professionnels.

Le Centre de Gestion met en place le dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics affiliés et non affiliés qui en feront la demande.

La convention permet ainsi aux agents des collectivités du ressort du CdG 27 de saisir le(s) référent(s) désigné(s) expressément par le Président du CdG 27.

Dans ce cadre, il appartient au CdG 27 de conventionner avec les collectivités affiliées et non affiliées de son ressort.

ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISE A DISPOSITION DU REFERENT SIGNALEMENT

1. Le dépôt du signalement

Afin de respecter les exigences légales et réglementaires, le dépôt ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un formulaire écrit dont le contenu est consultable uniquement par le seul référent signalement.

2. Le recueil du signalement

Le référent signalement accuse réception et indique à l'auteur qu'il sera informé des suites données par écrit dans un délai maximal de 2 mois.

En cas de formulaire incomplet, le référent signalement accuse réception mais alerte sur le caractère incomplet du formulaire. Il identifie les champs manquants et invite l'auteur à les compléter le plus rapidement possible.

Un échange avec l'auteur du signalement est toujours possible en cas de besoin.

3. Le traitement du signalement

Le rôle du référent signalement est d'orienter l'auteur du signalement notamment vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien (médecin de prévention, psychologue du travail, assistante sociale, défenseur de droits, associations de soutien ...). Il transmet également le

signalement à l'Autorité Territoriale pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires à la protection du ou des agent(s) concerné(s).

Conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, il transmet le signalement au procureur dès lors qu'il acquiert la connaissance d'un délit.

Afin d'accompagner l'agent et l'employeur, le référent signalement pourra :

- S'enquérir de la situation de l'agent directement auprès de lui ou des services et professionnels concernés, avec son accord
- Proposer une enquête administrative et être tenu informé de ses résultats et des mesures de protection retenues

ARTICLE 4 : LIMITES ET CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISE A DISPOSITION DU REFERENT SIGNALEMENT

Article 4-1. Obligations du CdG 27

Le Président du CdG 27 désigne le ou les référent(s) signalement.

Le CdG 27 porte à la connaissance des collectivités de son ressort les modalités de saisine et de fonctionnement du ou des référent(s) signalement.

Article 4-2. Obligations du bénéficiaire

Chaque bénéficiaire devra informer les agents de son ressort de la désignation du référent Signalement et des modalités de saisine.

ARTICLE 5 : TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DU REFERENT SIGNALEMENT

La tarification servant de base à la facturation est fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion de l'Eure¹ et pourra être réévaluée annuellement par ce dernier.

ARTICLE 6 : MODALITES DE FACTURATION

Le paiement est effectué à réception du titre de recettes établi par le CDG 27 et ce, conformément aux règles de comptabilité publique et du délai global de paiement².

ARTICLE 7 : DUREE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La présente convention est valable entre le 1^{er} Septembre 2025 et le 31 Août 2029, soit une durée de 4 ans. Toute adhésion peut intervenir pendant cette période, les termes de la présente convention s'appliquant à compter de sa signature par les parties.

¹ Pour 2025, délibération du 26/09/2024 sur les tarifs du CDG 27

² Actuellement 30 jours à réception de la facture ou du titre de recette (avis des sommes à payer)

Elle annule et remplace toute convention antérieure.

Hormis la résiliation à échéance, les cas de résiliation sont les suivants :

- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.
- En cas de manquement au règlement des factures et titres de recettes afférents, par le bénéficiaire et ce, après une seule relance demeurée infructueuse dans un délai de J+30 jours calendaires, J étant la date de réception de ladite relance. Ladite résiliation n'exonère pas le bénéficiaire de l'obligation de régler les factures présentées et ce, conformément aux règles de comptabilité publique.

Dans les deux cas, la résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à la date de réception du courrier recommandé.

ARTICLE 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges éventuels nés de l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Fait à, le.....

Pour le Centre de gestion de la FPT de l'EURE
Le Président

Pour le Bénéficiaire
Le Maire,

Pascal LEHONGRE

Frédéric DUCHE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉRÉAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : **2025-82**

 Pôle : Ressources - Direction des Finances et de la commande publique

 Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Objet : **Marché de travaux de réhabilitation de l’ancien hôpital Saint-Jacques en un pôle multi activité incluant une maison de santé pluriprofessionnelle (pôle médico-social) – Attribution des lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 &12**

la Commune, assistée par son maître d’œuvre AZ ARCHITECTES, a lancé, le 15 mai 2025, une consultation en procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de la partie contemporaine de l’ancien hôpital Saint-Jacques permettant sa reconversion en un pôle médico-social incluant une maison de santé pluriprofessionnelle, l’office central de production alimentaire et des espaces dédiés aux services municipaux (CCAS et France Service) et aux services du Centre Médico-Social du Département de l’Eure. Un avis d’appel public à la concurrence a été publié le 15 mai 2025 sur le profil acheteur et au journal d’annonces légales. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 10 juin 2025 à 12h00. Ce marché comporte 12 lots :

Lots	Désignation
1	Gros œuvre – Démolition – Restructuration
2	Couverture – Etanchéité – Charpente métallique
3	Revêtements façades
4	Menuiseries extérieures Aluminium
5	Menuiseries intérieures – Agencements
6	Cloisons – Doublage – Isolation
7	Plafonds suspendus
8	Revêtements de sols souples – Carrelage – Faïence
9	Peinture – Revêtements muraux
10	Ascenseur
11	Electricité courant fort – courant faible
12	Plomberie – Chauffage – VMC - Climatisation

L’analyse des offres est réalisée par l’économiste AD FACTO sur l’appréciation des critères « prix » et « valeur technique » pondérés dans les tableaux ci-après :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique	60
2.1	Méthodologie de déroulement des travaux accompagné d'un planning détaillé des travaux	20
2.2	Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des travaux	20
2.3	Clarté, lisibilité et compréhension du mémoire technique en adéquation avec le calendrier proposé	10
2.4	Adéquation du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) aux spécificités du chantier	10

Les lots 1, 2, 3, 4 et 10 de ce marché ayant été attribués lors de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2025, il est désormais nécessaire de se prononcer pour les lots restants.

Tous les lots ont reçu au moins une offre. Le lot 5 : 2 offres. Le lot 6 : 6 offres. Le lot 7 : 5 offres. Le lot 8 : 10 offres. Le lot 9 : 8 offres. Le lot 11 : 6 offres et le lot 12 : 4 offres. Aucun lot n'est déclaré infructueux. Des négociations ont été mises en œuvre.

Au vu des analyses des offres, il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots :

Lots	Désignation	Entreprise proposée à l'attribution	Montant HT
5	Menuiseries intérieures – Agencements	JPV BATIMENT 590 rue Jacques Monod 27000 EVREUX	285 000,00 €
6	Cloisons – doublage – Isolation	CIP Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	287 694,80 €
7	Plafonds suspendus	CIP Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	106 000,00 €
8	Revêtements de sols souples – Carrelage – Faïence	BONAUD 202 rue Henri Becquerel 27000 EVREUX	177 238,50 €
9	Peinture – revêtements muraux	ABBEI 8 rue Pierre de Coubertin 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY	99 960,95 €
11	Electricité courant fort – courant faible	CARELEC 4 voie du Testelet 27100 VAL DE REUIL	400 075,28 €
12	Plomberie – Chauffage – VMC - Climatisation	EDELWEISS TECHNOLOGIES 20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	839 877,61 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

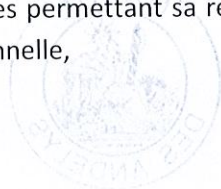
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-29,

Vu le marché public de travaux passé selon la procédure adaptée,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en sa séance du 9 septembre 2025,

Vu la délibération 2025-55 du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 portant sur l'attribution des lots n° 1, 2, 3, 4 et 10 du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Jacques – Création d'un pôle multi-activités incluant une maison de santé pluridisciplinaire.

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives aux lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du marché de travaux de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques permettant sa reconversion en un pôle médico-social incluant une maison de santé pluriprofessionnelle,



DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER les lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du marché de travaux de réhabilitation du pôle multi activités (pôle médico-social), tels que listés ci-dessous :

Lots	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
5	Menuiseries intérieures – Agencements	JPV BATIMENT 590 rue Jacques Monod 27000 EVREUX	285 000,00 €
6	Cloisons – doublage – Isolation	CIP Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	287 694,80 €
7	Plafonds suspendus	CIP Rue de Brombos 60210 HAUTBOS	106 000,00 €
8	Revêtements de sols souples – Carrelage – Faïence	BONAUD 202 rue Henri Becquerel 27000 EVREUX	177 238,50 €
9	Peinture – revêtements muraux	ABBEI 8 rue Pierre de Coubertin 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY	99 960,95 €
11	Electricité courant fort – courant faible	CARELEC 4 voie du Testelet 27100 VAL DE REUIL	400 075,28 €
12	Plomberie – Chauffage – VMC - Climatisation	EDELWEISS TECHNOLOGIES 20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	839 877,61 €

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec les entreprises retenues, les pièces relatives aux lots 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 du marché de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Article 3 : DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget principal 2025 – opération d'équipement 105.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le Trésorier Municipal

La présente délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,
Frédéric DUCHÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉRÉAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : **2025-83**

Pôle : Ressources - Direction des Finances et de la commande publique

Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Objet : **Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'un pôle médico-social incluant une maison de santé pluriprofessionnelle – Délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Eure à la commune des Andelys**

Le rapporteur rappelle que la Commune des Andelys a lancé une opération de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques. Il s'agit de créer un pôle médico-social regroupant les services sociaux de la commune des Andelys et du Conseil Départemental de l'Eure, l'Espace France Services, la cuisine centrale municipale et une maison de santé pluriprofessionnelle.

La réalisation de ce projet relève pour partie des compétences de la commune des Andelys et pour partie des compétences du Conseil Départemental de l'Eure. Ce dernier a d'ailleurs émis le souhait de devenir propriétaire des locaux que ses services occuperont, justifiant ainsi son accompagnement financier.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi par souci d'économies sur la réalisation des travaux de chaque propriétaire, les parties ont décidé qu'il serait opportun :

- Qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération,
- De convenir d'un montage juridique et financier viable permettant en outre à la Commune de bénéficier de fonds départementaux tout au long de cette lourde opération de réhabilitation, tout en associant les services du département quant à la prise en compte de leurs besoins propres.

L'article L.2422-12 du Code de la commande publique prévoit que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, **ces derniers peuvent désigner, par convention,** celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Un arrêt du conseil d'Etat a admis que lorsque les ouvrages sont destinés dès l'origine à devenir la propriété de la personne publique et sont conçus en fonction de ses besoins propres, cette personne publique doit être regardée comme le maître d'ouvrage (Conseil d'État, 7èmes et 2èmes sous-sections réunies, 11 août 2009, n°317516). Mutatis mutandis, cette solution est applicable en l'espèce, puisque :

- La rénovation s'effectue en fonction des besoins propres du Département,
- L'ouvrage une fois réalisé sera, en partie, affecté aux services sociaux du Département,
- Les locaux rénovés sont destinés à être acquis immédiatement, par le Département, à l'issue des travaux et suivant la division en volume à opérer.

Il a donc été décidé de s'appuyer sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, laquelle a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de cette délégation, son organisation et son terme.

Le Conseil Départemental de l'Eure financera les dépenses relevant de ses compétences. Ces dépenses seront celles afférentes aux parties revenant en pleine propriété selon un plan de division en volume

du Notaire. Le coût final supporté par chaque partie sera, in fine, calculé au regard des m² réels de surface plancher qui ont été réalisés, conformément aux avenants fixant les quotes-parts de chaque collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.2422-1 et les articles L.2422-5 à L.2422-12,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-29,

Vu l'arrêt du conseil d'Etat admettant que lorsque les ouvrages sont destinés dès l'origine à devenir la propriété de la personne publique et sont conçus en fonction de ses besoins propres, cette personne publique doit être regardée comme le maître d'ouvrage (Conseil d'État, 7èmes et 2èmes sous-sections réunies, 11 août 2009, n°317516),

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en sa séance du 9 septembre 2025,

Vu le projet de convention joint,

Considérant l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint-Jacques et sa reconversion en un pôle multi-activité incluant les services sociaux du Conseil Départemental de l'Eure et de la Commune des Andelys, l'espace France services, une maison de santé pluriprofessionnelle et une cuisine centrale municipale,

Considérant la nécessité d'approuver une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour garantir les droits et obligations des parties prenantes.

DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre le Conseil Départemental de l'Eure et la Commune des Andelys.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget 2025 de la commune (opération 105).

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Trésorier Municipal et Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,
Frédéric DUCHÉ



CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICO SOCIAL – LES ANDELYS

Vu l'article L. 2422-1 et les articles L. 2422-5 à L.2422-11 du Code de la commande publique,

Vu notamment les dispositions de l'article L. 2422-1 et L.2422-5 du même Code qui permettent de confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L. 2422-6 du même Code,

ENTRE :

- Le **Département de l'Eure**, domicilié à Évreux (27000), Boulevard Georges Chauvin – CS 72101 représenté par Alexandre RASSAERT, en sa qualité de Président,

dûment habilité par la délibération de la Commission permanente du XXXXX (rapport XXXXX) ...

Désigné dans ce qui suit par le mot "Délégant"

ET :

- La **commune des Andelys**, domiciliée à Les Andelys (27700), Avenue du Général De Gaulle représentée par Frédéric DUCHÉ Maire,

dûment habilité par délibération du 16 septembre 2025,

Désignée dans ce qui suit par le mot "Délégataire"

Préambule

La commune des Andelys et le Département de l'Eure souhaitent réaliser en commun un pôle majeur d'animation et d'information regroupant les fonctions d'animation, d'administration, de permanences autour d'un accueil général, auquel seront rattachés les professionnels de santé, France Travail, les activités sociales et médico-sociales et le service municipal de restauration, dans la perspective d'approfondir le partenariat existant entre les deux entités et de faciliter l'accès de la population à une offre de services diversifiée en un même lieu.

Prévu sur la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint Jacques, l'ensemble de ce projet peut être réalisé dans un seul ouvrage sur un terrain d'assiette d'environ 1 ha 00 a 64 ca, situé sur la parcelle cadastrale référencée AI 71.

Une première étude sommaire a montré la faisabilité d'un tel projet et définit sur la base de l'application de ratios son coût total prévisionnel.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi par souci d'économies sur la réalisation des travaux de chaque partie, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération.

C'est la raison pour laquelle la Commune des Andelys et le Département de l'Eure se sont rapprochés pour la rédaction de la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conformément aux articles L. 2422-1 et L. 2422-5 à L. 2422-11 du Code de la Commande Publique.

Article 1^{er} : Maître de l'ouvrage de l'ensemble de l'opération

En application des dispositions de l'article L. 2422-5 du code de la commande publique, le Département de l'Eure décide de confier temporairement l'exercice de ses attributions définies à l'article 2 de la présente convention à la commune des Andelys pour la construction d'un pôle médico-social sur la commune des Andelys.

Le délégant et le délégataire sont responsables chacun de l'exécution de leurs obligations respectives résultant de la présente convention

Article 2 : Compétences confiées au Délégataire

Le Délégataire se voit confier par la présente la maîtrise d'ouvrage au sens des articles L. 2422-1, L. 2422-5 à L. 2422-11 du Code de la commande publique pour les éléments de maîtrise d'ouvrage qui suivent :

- Elaborer un pré-programme dans les conditions visées à l'article 5 ;
- Élaborer un programme prévisionnel et déterminer une enveloppe prévisionnelle commune (le cas échéant par la conclusion d'un marché avec un programmiste) ;
- Conclusion du ou des marchés d'études préalables nécessaire(s) à la réalisation de l'opération commune, notamment les études de faisabilité et d'opportunité et gestion administrative et financière de ce ou ces marché(s) ;
- Conclusion du ou des marchés de maîtrise d'œuvre nécessaire(s) à la réalisation de l'opération et gestion administrative et financière de ce ou ces marché(s) ;
- Conclusion du ou des marchés de contrôle technique nécessaire(s) à l'ensemble de l'opération et gestion administrative et financière de ce ou ces marché(s) ;
- Conclusion du ou des marchés de coordination « SPS » pour l'ensemble de l'opération et gestion administrative et financière de ce ou ces marché(s) ;
- Conclusion du ou des marchés de travaux nécessaire(s) à l'ensemble de l'opération et gestion administrative et financière de ce ou ces marché(s) ;
- Réception de l'ensemble des ouvrages ;
- Gestion de la garantie de parfait achèvement de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'opération et suivi des sinistres ;
- Gestion de la garantie de bon fonctionnement attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération et suivi des sinistres ;
- Gestion de la garantie décennale attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération, selon les modalités décrites à l'article 14 de la présente.
- Souscription d'une police d'assurance "Dommages-Ouvrage"
- Procéder à la remise au Département de la partie de l'ouvrage dont il aura la propriété ;

- Désigner un Responsable Unique de Sécurité pour l'ensemble du bâtiment et assurer les missions relevant de ses compétences.
- Engager toute action en justice et défendre dans le cadre de tout litige avec les prestataires intervenant dans l'opération jusqu'au transfert effectif de propriété entre les deux parties ;

De manière générale, la commune des Andelys se voit confier l'ensemble des tâches du maître de l'ouvrage, des études de faisabilité jusqu'à l'extinction de la garantie de parfait achèvement. Conformément au Code de la commande publique, la commune des Andelys pourra faire appel au service d'un bureau d'études pour la réalisation de cette opération.

Article 3 : Obligations de la commune des Andelys

Dès que la présente convention a un caractère exécutoire, la commune des Andelys peut mettre en œuvre les obligations qui sont les siennes dans le cadre de la présente.

Il appartient à la commune des Andelys de tenir informée le Délégrant du bon déroulement des missions énumérées à la présente.

La commune des Andelys a, pour l'intégralité du bâtiment, l'ensemble des obligations découlant du Code de la commande publique dans sa version en vigueur au jour de la signature de la présente.

Article 4 : Pilotage du projet :

Les parties conviennent que le suivi des opérations sera assuré par :

- Un comité de pilotage pour permettre un suivi par les parties prenantes à la convention de toutes les phases principales de la maîtrise d'ouvrage en fonction de la progression des travaux. Ce COPIL donnera lieu à la signature par les acheteurs publics d'un procès-verbal par lequel ils émettront un avis sur les choix du Délégataire. Les avis retranscrits dans le procès-verbal engagent les parties à la convention à la mise en œuvre des préconisations du comité.

Ce comité de pilotage est composé :

- De représentants du Délégrant au nombre minimum de quatre : Directeur Général, Directeur du Patrimoine et de la Logistique, responsables de projet (technique, foncier, financier, social...).
- De représentants du Délégataire au nombre minimum de quatre : Directeur Général, Directeur des Services Techniques, responsables de projet (technique, foncier, financier, social..., un élu représentant la commune des Andelys et un élu représentant le Département de l'Eure.

Toute personne ressource en lien avec ce projet pourra être consultée et intervenir en vue d'apporter les éléments nécessaires à l'émission d'un avis par le Comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au maximum une fois par mois pour les principales étapes du projet et sur demande expresse d'une des parties de manière exceptionnelle en vue de valider ou d'arbitrer des points spécifiques du projet.

La présidence de ce comité est assurée alternativement par le Directeur Général du Délégant et par le Directeur Général du Délégataire à chaque session. En cas d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs opérationnels assureront la présidence de ce comité.

- Ce comité pourra être assisté en cas de besoin par des agents du Département de l'Eure en tant que personnes qualifiées, afin de bénéficier de leur expertise.
- Le comité de pilotage tiendra informées les parties prenantes à la convention, tout au long de la phase chantier (communication des comptes rendus de chantier, réunions régulières sur l'état d'avancement du chantier, ...) ;

Pour le contenu du programme le concernant, le délégant validera les grandes étapes du projet.

Un planning prévisionnel intègre l'état d'avancement du projet, les délais de mise en œuvre, le suivi du déroulement des opérations, les alertes sur les éventuels retards dans l'exécution et les moyens d'y remédier est établi et mis à jour par le comité de pilotage.

Article 5 : Exigences du Département de l'Eure

Le Département de l'Eure a transmis ses référentiels à la commune des Andelys, qui ont été pris en compte dans la rédaction du préprogramme.

Article 6 : Modalités financières

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 4 445 640 € HT, soit 5 334 768 € TTC. Le montant de cette enveloppe sera réactualisé en fonction des résultats de la consultation lancée par la Commune pour le marché de travaux.

Les quotes-parts seront fixées par avenant à la présente convention sous la forme d'un tableau de répartition des dépenses selon un clé définie d'un commun accord entre les parties (pourcentage des surfaces ou m²...) et une fois que les marchés de travaux seront attribués par le Délégataire.

La commune des Andelys s'engage à réaliser l'opération dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Dans le cas où, au cours de la mission, elle estimerait nécessaire d'apporter des modifications au projet et à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu.

En cas de risque de dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle, elle alertera immédiatement le Délégant.

En cas de dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention, viendra ajuster le financement de chaque collectivité.

La mission de maîtrise d'ouvrage unique est exercée par la commune des Andelys à titre gratuit.

Le Département s'engage à verser les avances nécessaires avant tout paiement.

Le Département de l'Eure s'oblige à mettre à la disposition de la commune des Andelys les fonds nécessaires au paiement des dépenses à payer, antérieurement à ce paiement. A cet effet, elle versera les appels de fonds sur la base du tableau « état des dépenses/ recettes » proposé par la commune des Andelys.

Chaque partie supportera les frais liés au retard de paiement des entreprises (intérêts moratoires et pénalités de retard) qui lui incombent.

En cas d'insuffisance de ces avances, la commune des Andelys ne sera pas tenue d'assurer le paiement des dépenses sur ses propres disponibilités.

Tous les produits financiers qui pourraient être dégagés à partir de ces avances figureront au compte de l'opération.

Au solde de l'ensemble des marchés d'études, de travaux et de maîtrise d'œuvre, le coût final supporté par chaque partie est calculé au regard des m² réels de surface plancher qui ont été réalisés, conformément aux avenants précisant les quotes-parts de chaque collectivité.

Le coût éventuel de l'élément de mission relatif au suivi d'un litige éventuel en cours d'exécution de la convention est supporté au prorata des m² détenus par chaque partie.

Article 7 : Modalités de paiement des fonds

Pour obtenir les sommes nécessaires à la part qui est à la charge du Département de l'Eure, la commune des Andelys doit émettre un titre de recette. Les montants indiqués seront en TTC.

La commune des Andelys émettra donc un titre de recette mensuel, le cas échéant, afin de permettre le paiement des entreprises retenues sans préfinancer la totalité des sommes à verser aux titulaires des marchés. La Commune des Andelys ne finance qu'une partie qui correspond à ses propres m². Les appels de fonds du Délégrant seront basés sur une estimation des m² qui lui sont dédiés.

Ce titre de recette est accompagné d'un tableau « état des dépenses/ recettes » provisoire actualisé et annexé de tous les justificatifs comptabilisés par la commune des Andelys au titre des travaux.

Un échéancier mensuel présentant, à titre prévisionnel, les montants à payer sera fourni par la commune des Andelys ou son mandataire aux autres acheteurs. Cet échéancier sera mis à jour autant que de besoin.

Le solde provisoire des comptes entre les deux parties s'effectue après le solde de l'ensemble des marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux nécessaires à l'opération.

Le solde définitif des comptes entre les deux parties s'effectue après que l'ensemble des décisions de justice éventuelles ait un caractère définitif insusceptible d'appel ou de pourvoi en cassation. Le solde définitif du Délégrant sera régularisé en prenant en compte le prix réel de l'opération et des m² définis en fonction du plan de division en volumes des locaux lui revenant en pleine propriété.

Article 8 : Contrôle financier et comptable

Pendant toute la durée de la convention, le département de l'Eure pourra effectuer tout contrôle technique, financier ou comptable qu'il jugera utile.

En fin de mission, la commune des Andelys établira et remettra au Délégrant un bilan général de l'opération ainsi que les dossiers de réalisation de l'ouvrage nécessaires à chaque partie (en particulier les dossiers d'ouvrages exécutés – DOE).

Article 9 : Obligations en matière de communication

L'ensemble des documents transmis par les prestataires, programme, étude de conception, etc. devra faire apparaître le logo ainsi que le nom de l'ensemble des parties à la présente. Les panneaux d'information placés sur le ou les chantiers devront comporter les logos et le nom de l'ensemble des parties.

Toute communication externe et/ ou signalétique mise en place sur le site devra être validée en amont par le Département de l'Eure.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin après la clôture de l'ensemble des missions définies à l'article 2, clôture dument constatée par un quitus de mission.

Les modalités relatives à la mise en œuvre des garanties contractuelles et post-contractuelles sont régies par l'article 14 de la présentes.

Article 11 : Résiliation**Article 11.1. Résiliation pour motif d'intérêt général**

Le Délégant peut résilier pour tout motif d'intérêt général le contrat de mandat moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

Le Délégant devra alors régler immédiatement au Délégataire la totalité des sommes qui lui sont dues en remboursement des dépenses et frais financiers engagés d'ordre et pour compte et à titre de rémunération pour la mission accomplie. Elle devra assurer la continuation de tous les contrats passés par le Délégataire pour la réalisation de sa mission et faire son affaire des éventuelles indemnités dues pour résiliation anticipée des dits contrats.

En outre, le Délégataire aura droit à une indemnité à hauteur de la rémunération dont il se trouve privé du fait de la résiliation anticipée du contrat, le cas échéant majorée dans le cas où le Délégataire justifie d'un préjudice supérieur.

Article 11.2. Résiliation pour faute

En cas de carence ou de faute caractérisée du Délégataire, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 2 mois, la convention pourra être résiliée.

Article 12 : Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit, conclu entre les parties à la convention.

Article 13 : Remise des ouvrages

Après expiration de la garantie de parfait achèvement, et à condition que le maître d'ouvrage unique ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service des ouvrages, la partie des ouvrages relevant la compétence du Délégant sera remise au Département de l'Eure.

Un procès-verbal contradictoire de remise de ces ouvrages est établi à cette occasion.

Quitus de sa mission n'est donné à la commune qu'en l'absence de réserves et, si réserves il y a, qu'après levée de l'ensemble desdites réserves faites d'un commun accord entre maîtres d'ouvrage

concernés. Le maître d'ouvrage unique reste responsable de la clôture des marchés y compris pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Afin d'encadrer le fonctionnement courant du bâtiment, une convention spécifique et séparée de la présente sera élaborée entre les parties à la date de réception des ouvrages.

Article 14 : Responsabilités et garanties

La commune des Andelys assume les responsabilités de maître d'ouvrage et est titulaire de la garantie de parfait achèvement à compter de la date effective de réception de l'ouvrage (opérations de réception validées par le Délégué après proposition du maître d'œuvre) jusqu'à son expiration pour l'ensemble des locaux. Le Département de l'Eure est titulaire de la garantie décennale relative aux locaux dont il est propriétaire en propre.

Article 15 : Litige entre les parties

Pour tout litige qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention, il est convenu que, préalablement à tout recours contentieux, les parties s'obligent à rechercher une solution amiable, dans un délai qu'elles auront conjointement déterminé et qui ne pourra avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels.

A défaut de règlement amiable, le Tribunal administratif de Rouen sera compétent.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux.

Monsieur le Maire des Andelys,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Frédéric DUCHÉ

Alexandre RASSAERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : **25**

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoint ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉREAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : 2025-84

Pôle : Direction générale des services

Rapporteur : Martine VANTREESE

Objet : **Avis conforme – contraction d'un emprunt par le CCAS**

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 027-212700165-20250916-D_2025_84-DE



Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public autonome qui dispose d'une personnalité juridique de droit public et d'une existence administrative et financière distincte de la commune, Il doit néanmoins solliciter l'accord de sa Commune de rattachement avant de réaliser certaines opérations, telle que la souscription d'un emprunt.

Le budget principal 2025 du CCAS a intégré la contraction d'un emprunt de 60 000€ pour financer une section d'investissement de près 165 000€ et plus particulièrement la réalisation de près de 60 000€ de dépenses d'équipement (accessibilité, travaux de couverture, voirie.) A cet effet, il est utile de rappeler que le CCAS est propriétaire d'un équipement, rue Flavigny, abritant la résidence autonomie « les petits prés » et une crèche gérée par l'intercommunalité, qui nécessite de bénéficier de travaux réguliers d'entretien et d'amélioration énergétique.

Un programme plus ambitieux de réfection (toiture, isolation...), d'amélioration et d'embellissement (réaménagement des espaces, création de plus grands logements) du bâtiment est d'ailleurs actuellement en phase d'écriture, lequel nécessite la réalisation de multiples études préalables et audits. Un budget de 50 000€, pour ce faire, est d'ailleurs inscrit au budget principal 2025 de l'établissement.

Aux fins de financer ces différents investissements, la Direction des finances sollicite plusieurs établissements bancaires (caisse des dépôts, crédit agricole, caisse d'épargne) afin d'obtenir des offres d'emprunt bancaire pour un prêt maximum de 60 000€ d'une durée fixée à 10 ou 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, 2121-34,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le besoin formulé par le CCAS,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 septembre 2025,

Considérant que le CCAS doit obtenir du Conseil municipal un avis conforme préalablement à sa décision de recourir à l'emprunt

DECIDE

Article 1 : **DE RENDRE** un avis favorable à la contraction par le CCAS d'un emprunt de 60 000€ maximum auprès d'un organisme bancaire et d'autoriser le Conseil d'Administration du CCAS à délibérer valablement pour recourir à l'emprunt et permettre à son Président de signer tout document relatif à ce dossier.

Article 2 Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Trésorier Municipal et monsieur le Président du CCAS.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,

Frédéric DUCHÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉRÉAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Le rapporteur expose que le SIEGE 27 nous a transmis une nouvelle convention ainsi que le bilan financier concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue des Déportés Martyrs.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE 27 et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation, à délibérer dans le cadre de cet avenant, s'élève à :

Dépenses d'investissement :

Montant des travaux TTC :	188 000,00 €
Participation de la commune : 20% HT	31 333,33 €
Participation communale finale :	31 140,33 €

Dépenses de fonctionnement :

Montant des travaux TTC :	33 000,00 €
Participation de la commune : 20% HT	13 750,00 €
Participation communale finale :	13 548,75 €

Étant entendu que ces montants ont été ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE 27 dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

La différence entre le montant initial délibéré lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022 et le coût final des travaux s'élève à 522,42€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu, l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'avis favorable de la Commission travaux et vie sportive lors de sa séance du 4 septembre 2025,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa séance du 09 septembre 2025,

Considérant l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20145 pour les dépenses d'investissement (DP et EP)

DECIDE

Article 1 : **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ

Article 2 : **DE VERSER** au SIEGE une somme de 31 140,33 € (Section d'investissement) et une somme de 13 548,75,00€ (Section de fonctionnement)

Article 3 : **AMPLIATION** sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure à Monsieur le Trésorier Municipal

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,
Frédéric DUCHÉ

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

S²LOW

ID : 027-212700165-20250916-D_2025_85-DE

BILAN FINANCIER OPERATION Rue des Déportés Martyrs

	Inscription initiale	délibéré	nouvelle inscription	montant à délibéré	cout des travaux	participation communale finale
VBP (investissement)	154 000,00 €	25 666,67 € (20% du HT)	149 000,00 €	24 833,33 €	148 501,00 €	24 750,17 €
EBP (investissement)	46 000,00 €	7 666,67 € (20% du HT)	39 000,00 €	6 500,00 €	38 341,00 €	6 390,17 €

total (investissement)	200 000,00 €	33 333,33 €	188 000,00 €	31 333,33 €	186 842,00 €	31 140,33 €
TBP (fonctionnement)	26 000,00 €	10 833,33 € (30% du HT + TVA)	33 000,00 €	13 750,00 €	32 517,00 €	13 548,75 €
coût total commune	226000,00	44 166,67 €	221 000,00 €	45 083,33 €	219359,00	44 689,08 €

différence entre le montant initial délibéré et le cout final des travaux

522,42 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : **25**

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Assiata BA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Dominique BAECILE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Muriel SCHULTZ, pouvoir à Mme Françoise LORENZI
M. Pascal PÉREAL, pouvoir à M. Léopold DUSSART

Absents non excusés :

M. Arnaud TOLLEMER
Mme Aurélie LORTIE
M. Jean-Marc AYOUBI
Mme Anaïs DAUBENTON

Secrétaire de séance : **M. Eric DELACOURT**

Numéro : **2025-86**

Pôle : Technique et Cadre de Vie

Rapporteur : Christian LEPROVOST

Objet : **SNA - Convention d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public**

Le rapporteur rappelle que Seine Normandie Agglomération, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), propose d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique, en leur mettant à disposition un Conseiller en Energie Partagé (CEP), un logiciel de suivi des consommations énergétiques et une solution de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Dans sa volonté de réduction de consommation d'énergie, la Ville des Andelys souhaite par conséquent adhérer à ce dispositif. La présente convention définit :

- Les modalités d'accompagnement de la Commune dans ses projets de rénovation énergétique par un CEP mis à disposition par SNA,
- L'engagement de la commune à la valorisation des CEE issus des travaux de rénovation uniquement par l'intermédiaire de SNA,
- Les modalités d'accès et de collectes des données de consommation énergétique des bâtiments communaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'avis favorable de la Commission Travaux et Vie sportive lors de sa séance du 04 septembre 2025,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa séance du 09 septembre 2025,

Considérant qu'il convient de signer la présente convention qui détermine les modalités d'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine public de la commune par SNA,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention conclue avec Seine Normandie Agglomération,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte et pièce relatifs à ce dossier,

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, à Monsieur le Trésorier Municipal et Monsieur le Président de Seine Normandie.

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Maire,
Frédéric DUCHÉ



CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC

Entre la Communauté d'Agglomération de Seine Normandie Agglomération, dont le siège social est situé 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 DOUAINS, représentée par Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président et désignée sous le terme « **SNA** », d'une part,

Et la commune Les Andelys, dont le siège est situé Avenue du Général De Gaulle 27705 Les Andelys représentée par Monsieur Duché, Maire et désignée sous le terme de « **La commune** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

On estime en France que 15% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dépendent directement de la gestion des collectivités, et que celles-ci interviennent indirectement sur près de 50% des émissions de GES, à travers leurs compétences (transport, habitat, eau, déchets, ...). Le rôle des collectivités en matière de sensibilisation et d'action de réduction de la consommation d'énergie est ainsi primordial, notamment pour atteindre l'objectif français de neutralité carbone à l'horizon 2050.

SNA, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), a souhaité accompagner ses communes dans leurs projets de rénovation énergétique, en leur mettant à disposition un Conseiller en Energie Partagé (CEP), un logiciel de suivi des consommations énergétiques et une solution de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

En contrepartie de cet accompagnement, plusieurs engagements sont demandés à la commune, et notamment la valorisation par SNA des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux de rénovation énergétique réalisés par les communes. Ces engagements sont formalisés dans la présente convention.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement des communes dans la réduction des consommations énergétiques.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SNA

L'accompagnement proposé par SNA repose sur trois grands axes :

1. Un accompagnement de conseil en énergie global de la commune (Conseiller en Energie Patrimoine), pour tous les projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments publics, au suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics et au développement des énergies renouvelables sur les bâtiments publics. Cet accompagnement inclut notamment l'aide à la recherche de financements (identification des financements, aide au montage des dossiers) ainsi qu'une aide technique pour le montage et le suivi des chantiers (aide à la rédaction des marchés publics, accompagnement lors des réunions techniques, présence lors des visites de chantier).
2. La mise à disposition d'un outil de suivi des consommations énergétiques, qui permet à chaque commune de suivre la consommation d'énergie de ses bâtiments, d'identifier les erreurs de facturation et d'observer les éventuelles dérives de consommation.
3. La mise à disposition d'un partenaire technique pour maximiser la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux de rénovation énergétique réalisés par les communes.

D'un point de vue général, la commune peut solliciter l'aide du CEP pour tout autre sujet lié à l'énergie et au climat, dans la limite des disponibilités du CEP et après accord des parties concernées.

Les modalités financières de l'accompagnement sont présentées à l'article 7.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

3.1 – Désignation d'interlocuteurs référents

La commune s'engage à désigner ci-dessous, deux interlocuteurs :

	Nom/Prénom	Téléphone	Contact mail
Un élu du Conseil municipal en tant qu' élu référent énergie			
Un agent technique et/ou administratif			

Ils seront les interlocuteurs privilégiés du CEP pour le suivi d'exécution de la présente convention et serviront d'interface entre la commune et le conseiller lors de ses visites et demandes. Ils assureront la transmission des informations nécessaires à la mission.

3.2 – Engagements de la commune

La commune s'engage à :

- Accompagner le CEP lors des visites du patrimoine bâti ;
- Transmettre les documents nécessaires à la bonne conduite de la mission d'accompagnement ;
- Autoriser SNA à accéder aux données énergétiques de la commune, afin d'intégrer des données dans le logiciel de suivi des consommations énergétiques ;
- Informer le CEP de toute modification du patrimoine communal et de ses conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement ;
- Informer le CEP de tout projet de construction, autant que possible en amont ;

- Communiquer sur l'action du CEP au sein du Conseil municipal et auprès de ses administrés ;
- Participer, le cas échéant, à des actions de retour d'expérience pour inciter d'autres communes à engager des démarches similaires d'économie d'énergie ;
- Effectuer par elle-même les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels ;
- Tenir informés le CEP de tout projet ou actualité de la commune susceptible d'avoir une incidence sur la mission d'accompagnement ;
- Fournir à SNA tous les documents afférents aux travaux (CCTP, ...) ;
- Tenir informés SNA de l'obtention des subventions pour les projets de rénovation énergétique (transmission de la copie des courriers de subvention) ;
- Valoriser via notre partenaire les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par la commune ;
- Fournir les devis, factures et tous autres documents comportant les informations nécessaires pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à notre partenaire ;
- Regrouper les demandes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec celles de SNA par l'intermédiaire de notre partenaire.

Les recommandations formulées par le CEP restent facultatives. La commune décide seule des suites à donner.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE SNA

SNA s'engage à mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention :

- Accompagner la commune dans ses projets de rénovation énergétique et de réduction de la consommation énergétique de son patrimoine ;
- Informer la commune de manière à lui permettre de faire des choix sur la réflexion énergétique de son patrimoine selon des critères objectifs ;
- Fournir, à la demande de la commune, des avis et conseils techniques en lien avec la maîtrise de l'énergie sur les projets de construction, de réhabilitation, de modification ou d'extension du patrimoine communal ;
- Mettre en place les démarches nécessaires à l'alimentation du logiciel de suivi des consommations énergétiques ;
- Fournir à la commune les accès nécessaires au logiciel de suivi des consommations énergétiques et éventuellement avoir un échange annuel de synthèse avec le CEP ;
- Accompagner la commune dans l'utilisation du logiciel de suivi des consommations énergétiques ;
- Accompagner la commune dans la recherche de financements pour mener à bien les projets de rénovation énergétique ;

- Valoriser, via son partenaire technique, les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par les travaux de rénovation énergétique opérés sur le patrimoine de la commune ;
- Procéder au reversement des Certificats d'Economies d'Energie revenant à la commune (dans les conditions prévues à l'article 7 de la présente convention).

SNA assure la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la commune. Elle est tenue à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Dans le cadre du dispositif de CEP, SNA pourra :

- Organiser des réunions de mutualisation des expériences ;
- Participer aux projets d'action au niveau territorial organisés par les acteurs régionaux et locaux.

La volonté de rester dans le cadre d'une mission partagée pourra donc amener le conseiller à mettre en commun certaines données et expériences à des fins de mutualisation.

La commune accompagnée pourra dans ce cadre être amenée à partager son expérience avec les autres communes, et à venir témoigner des bénéfices éventuels du dispositif.

ARTICLE 5 – MANDAT D'ACCESSIBILITÉ AUX DONNÉES DE CONSOMMATION ET DE FACTURATION DES ÉNERGIES ET FLUIDES DE LA COMMUNE

La commune donne mandat à SNA pour agir, si nécessaire, en son nom et pour son compte pour la mise à disposition des données de consommation, de dépenses d'énergie et de fluides de la commune auprès de ses différents fournisseurs d'énergie et de fluides.

Exemple : codes d'accès aux données de la commune transmis au CEP dans le cadre des Espaces Clients fournisseurs ou exploitants de chauffage afin de permettre l'accès aux données de consommation et de facturation. Même chose pour les groupements de commande de fourniture d'électricité ou de gaz du SIEGE 27.

La commune autorise SNA à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel.

ARTICLE 6 – LIMITES DE LA CONVENTION

La mission décrite par la présente convention est une mission de conseil et d'appui technique et méthodologique, **et non de maîtrise d'œuvre**. La commune garde la totale maîtrise des travaux de chauffage, de ventilation, d'éclairage, et plus généralement de l'ensemble des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

La commune conserve également toute sa maîtrise pour effectuer ses demandes de subvention auprès des différents financeurs potentiels (Etat, Région, Département). SNA n'effectue dans ce cadre qu'un accompagnement de la commune (vérification des pièces par exemple).

ARTICLE 7 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ET ORGANISATION DE LA VALORISATION DES CEE

Afin de bénéficier de l’accompagnement proposé par SNA, la commune s’engage à procéder à la valorisation de ses Certificats d’Economie d’Energie (CEE) uniquement par l’intermédiaire de SNA, cette dernière se réservant le droit d’être techniquement accompagnée pour procéder à la bonne valorisation des CEE et à l’aboutissement des dossiers.

Afin de participer au coût de l’accompagnement proposé par SNA à la commune, cette dernière accepte de partager les recettes financières obtenues grâce à la vente des Certificats d’Economie d’Energie (CEE), selon la répartition suivante : 70% pour la commune et 30% pour SNA.

Le tableau ci-dessous résume les modalités d’accompagnement :

	CONTENU	MODALITÉS
1	Accompagnement par le CEP des travaux de rénovation énergétique et des projets de production d’énergies renouvelables (Photovoltaïque, biomasse, PAC)	Accès gratuit à l’accompagnement par le CEP
2	Accès au logiciel pour le suivi des consommations énergétiques, avec accompagnement du CEP	Accès gratuit au logiciel
3	Accès au dispositif de récupération des CEE	Partage des recettes générées par la vente des CEE : 70% pour les communes et 30% pour SNA

Par la présente Convention, la commune habilite SNA à obtenir, pour le compte de la commune, les Certificats d’Economies d’Energie (CEE) correspondant aux actions de maîtrise de la demande d’énergie qu’elle a réalisées et qui répondent ensemble aux critères d’éligibilité des Certificats d’Economies d’Energie tels que définis par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La commune s’engage également à transmettre dans les meilleurs délais à SNA l’ensemble des pièces nécessaires pour lui permettre de déposer dans les délais impartis le(s) dossier(s) de demande de Certificats d’Economies d’Energie, en application des présentes. Lesdites pièces sont énumérées par les textes réglementaires en vigueur.

Il est précisé que la présente convention sera également produite par SNA à l’appui du(es) dossier(s) de demande de Certificats d’Economies d’Energie que SNA déposera en application de la présente convention.

La commune autorise SNA à regrouper ses dossiers de demandes de CEE avec les dossiers de communes du territoire de SNA, afin de faciliter et d’optimiser la valorisation des CEE issus des travaux de rénovation énergétique menés par les communes du territoire de SNA.

ARTICLE 8 – DUREE

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans. Elle prend effet à la date de sa signature officielle.

Elle peut être clôturée de manière anticipée sur accord des deux parties dans les conditions prévues à l'article 10.

ARTICLE 9 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

ARTICLE 10 – RESILIATION

Si les obligations contractuelles de l'une des parties signataires de cette convention ne sont pas respectées, la convention pourra être résiliée de plein droit et dans tous ses effets par l'autre partie, par lettre recommandée avec AR. La résiliation prendra effet dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la lettre de résiliation. Aucune indemnité ne pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties.

La résiliation de la présente convention peut intervenir à tout moment après accord des deux parties et envoi d'un courrier en recommandé avec AR. Elle interviendra 30 jours après, à compter de la date de réception du courrier afin de permettre aux trois parties de prendre leurs dispositions. Aucune indemnité ne pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES DONNEES – CONFIDENTIALITE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés vise à protéger les personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun autre destinataire. La conservation des données personnelles est en conformité avec le RGPD. Elles ne sont ni cédées ni conservées au-delà de deux ans.

Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018, les personnes inscrites bénéficient notamment des droits suivants : le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit d'opposition au traitement des données.

ARTICLE 12 - LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Rouen dans le respect d'un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission en Préfecture. Ce recours pourra être effectué soit par voie postale soit par dépôt en ligne sur l'application Télérecours, accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

Fait le :

A :

Pour Seine Normandie Agglomération,

Par délégation Christian LEPROVOST

Pour la commune,

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ